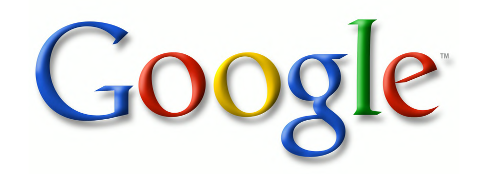
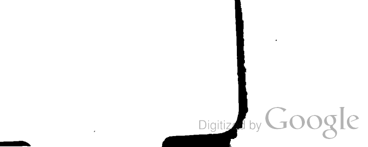
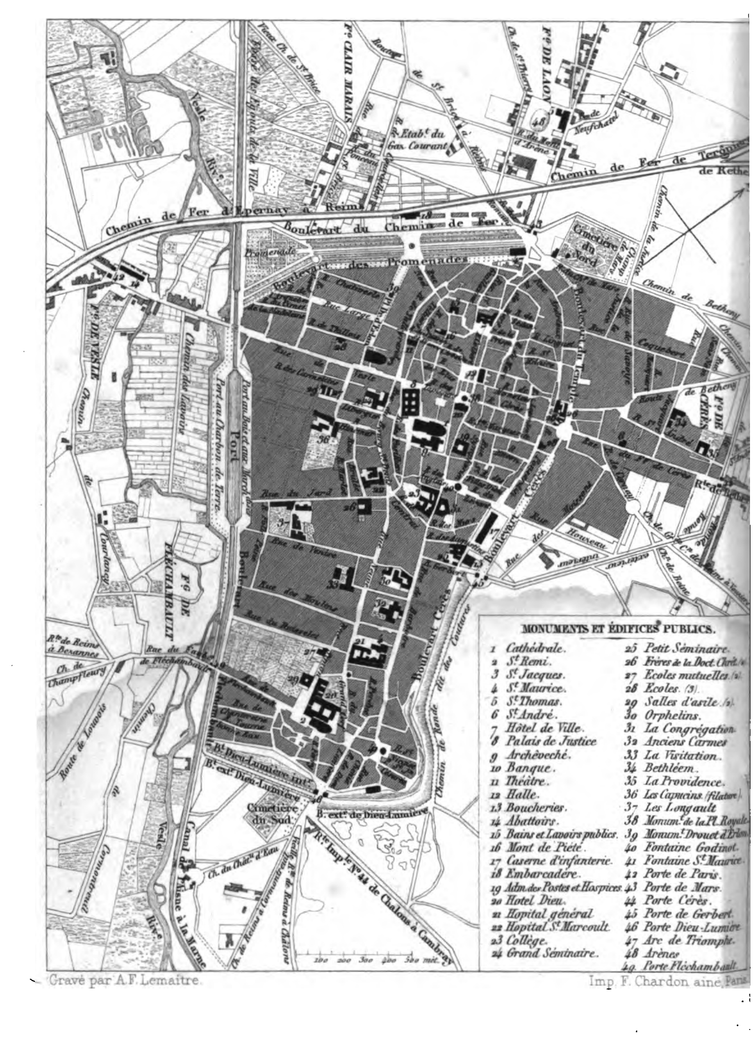




PLAN DE REIMS



PARIS, A. F. Lemaître, quai de l'Horloge, 23. — REIMS, Brissart-Binet, rue du Cadran St Pierre, 4

HISTOIRE

DE LA

VILLE DE REIMS

DEPUIS SA FONDATION JUSQU'A NOS JOURS,

ILLUSTRÉE DES PLANS

DE

REIMS ANCIEN ET MODERNE

ET DES

VUES DE SES PRINCIPAUX MONUMENTS.

DEUXIÈME ÉDITION, REVUE ET AUGMENTÉE.

REIMS,

BRISSART-BINET, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

ET DE LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES,

RUE DU CADRAN-SAINT-PIERRE, 5.

1864

AUTEURS CONSULTÉS.

Froissart, *Chroniques.*

Dom Guillaume Marlot, *Histoire de Reims.*

Géruzez, *Description de Reims.*

Povillon-Piérard, *Description de Notre-Dame de Reims.*

Lacatte-Joltrois, *Essais statistiques sur Reims.*

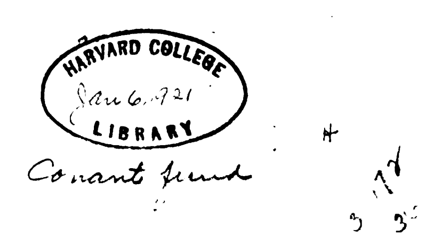
Revue de Reims.

Baron Taylor, *Histoire de Reims.*

Almanachs historiques de Reims.

Gérard-Jacob Kolb, *Histoire de Reims.*

Ch. Loriquet, *Mosaïques des Promenades.*



PRÉFACE

Les histoires de Reims publiées jusqu'à ce jour sont, ou trop complètes, ou trop abrégées.

Nous avons voulu éviter cet inconvénient, en publiant un livre d'un format portatif et peu coûteux, afin de donner aux habitants de cette importante cité un résumé des principaux évènements historiques accomplis dans ses murs, et aux nombreux touristes qui y affluent chaque année, un guide certain et commode pour leurs excursions.

Composé en partie d'extraits empruntés aux meilleurs historiens rémois, ce livre pourra prendre rang après ceux des auteurs

qui ont longuement traité de l'histoire de cette ville.

A l'aide des plans ancien et moderne qui y sont annexés, il sera facile au lecteur de comparer la cité du Moyen Age, emprisonnée dans son enceinte de murailles gothiques, avec la ville industrielle du XIXe siècle, qui les a rompues pour s'agrandir à son aise. Les vues de monuments tels que la Cathédrale, Saint-Remi, etc., donneront aux étrangers une idée de l'importance de la ville des sacres et du rang qu'elle tient, à juste titre, parmi les villes commerçantes et artistiques.

HISTOIRE

REIMS, DUROCORTORUM OU DUROCORT

Cette ville, une des plus célèbres, des plus grandes et des plus opulentes du royaume, et dont l'origine se perd dans la nuit des temps, était déjà considérable quand Jules-César fit la conquête des Gaules, l'an de Rome 702, cinquante ans avant Jésus-Christ. — Capitale de la république rémoise, elle devint, sous les empereurs romains, avec Trèves, métropole de la Gaule belgique. Alors ville gallo-romaine, les Romains y firent élever des temples, des palais, des arcs de triomphe et un capitole ; ils y contruisirent aussi des fontaines, des arènes, des thermes, des aqueducs, des chaussées et des voies

militaires, dont on rencontre les débris à chaque instant, surtout dans les nouvelles constructions qui avoisinent la gare, près de laquelle une magnifique mosaïque a été découverte en 1860.

Cette capitale de la Gaule belgique frappait déjà des monnaies avant la domination romaine. On a des pièces gauloises de bronze qui sont fort curieuses et qui portent son nom. Voici la plus importante : REMO ; trois têtes semblables tournées à gauche ; grènetis au pourtour ; R. — REMO ; personnage sur un bige. C'est la seule monnaie gauloise qui porte trois têtes, emblême bien probablement des trois Gaules. Une autre monnaie de Reims, moins rare, représente, au droit, une tête barbare, avec la légende : REMOS ATISIOS ; au revers, un lion marchant à droite et entouré de quelques symboles.

Le monnayage de Reims, interrompu par la domination romaine, fut repris sous les Mérovingiens. Voici les *triens*, portant le nom de cette ville, qui ont été retrouvés : 1° RIMVS FITAI ; tête tournée à droite ; R. — BETTO MONETARI † I ; croix chrismée accompagnée des lettres VV, qui sont sans doute un reste défiguré du chiffre numéral VII ; 2° RIMVS FIT ; tête tournée à droite ; R. — FILVMARVS ; croix haussée, accostée de l'A et de l'U ; 3° autre, au même type, avec les chiffres VII ; REMV†CIVET ; R. — GARIDERTVE MUNEA ; tête casquée, croix cantonnée de deux lettres indéchiffrables.

Les deniers carlovingiens de Reims sont plus

nombreux : on en connaît de Louis le Débonnaire, de Charles le Chauve, de Louis III, d'Eudes, de Charles le Simple, de Lothaire et de Louis IV. En voici la description : 1° REMIS CIVIS, en deux lignes, OU REMI CIVI TAS, en trois lignes ; R. — HLVDOVVICVS IMP. AVG. autour d'une croix à branches égales ; 2° REMISCIVITAS ; croix ; R. — GRATIA DI REX, autour d'un monogramme carolin ; c'est, comme on voit, le plus ordinaire de Louis le Débonnaire et de Charles le Chauve ; 3° REMIS CIVIS ; croix dans le champ ; R. — LVDOVVIC, en deux lignes dans le champ. On attribue cette pièce à Louis III ; mais Louis Ier et Louis II y ont peut-être autant de droits ; 4° REMIS CIVITAS ; croix dans le champ ; R. GRATIA DI REX ; monogramme d'Eudes ; 5° REMIS CIVITAS ; temple ; R. — CARLVSREXFR autour d'une croix cantonnée de quatre besants (Charles le Simple) ; 6° REMICIVI ; croix ; R. — LOTHARII ; REX dans le champ ; 7° REMICIVI ; croix ; R. — GRATIA DI REX ; dans le champ LVDO. Cette pièce, où le type carlovingien est tout-à-fait dégradé, appartient certainement à l'un des derniers princes de cette dynastie, du nom de Louis, sans doute à Louis IV.

Après la chute des Carlovingiens, la monnaie de Reims paraît avoir été quelque temps frappée au nom de leurs successeurs. On en trouve la preuve dans le denier suivant de Hugues Capet : HVGO dans le champ, et autour : GRATIA DEI REX ; au revers : REMISCIVITAS autour d'une croix. Des comtes de

Champagne frappèrent ensuite dans cètte ville des deniers, comme le suivant, qui porte le nom de Eudes (1019-1037) : ODOCOMES; tête couronnée et de face; R. — REMIS CIVITA autour d'une croix. On ignore si le droit que s'attribuait ce prince était bien légitime; tout semble, au contraire, prouver qu'il l'avait usurpé, car, à la même époque, l'archevêque possédait le privilége de battre monnaie à Reims, et il en usait.

La plus ancienne monnaie épiscopale de cette ville est celle de l'archevêque *Guy* (1021-1033) : 1o WI DO dans le champ; autour : REMOR PRESVL; au revers : VITA XPISTIANA; dans le champ, une croix cantonnée d'un A et d'un U; 2o autre, avec la légende ARCHIP'SVL. Les mots *vita christiana* n'étonneront pas, lorsqu'on réfléchira qu'au XIe siècle, presque toutes les villes adoptèrent sur leurs monmaies de semblables devises.

Gervais (1055-1066) nous a laissé des deniers tout aussi intéressants : monogramme de Gervais dans le champ; en légende : † ARCHIP'ESULIS; au revers : REMENSIS, NVMMUS, autour d'une croix cantonnée d'une fleur de lis.

Manassès Ier (1067-1069) copia les espèces de son prédécesseur. M. ASSESARCHIEPC.; croix cantonnée d'un quatre-feuilles et d'un annelet; R., SCE MARIE RHEMENSIS; dans le champ, le monogramme de Gervais. Ce type n'étonnera pas, si l'on se rappelle que les monogrammes d'Eudes, de Charles, etc.,

ont de même été souvent employés après leur mort.

Manassès II (1096-1106), monogramme dans le champ; au revers, une croix cantonnée d'un besant et d'une fleur de lis.

Raoul (1106-1124) mettait également son monogramme sur ses espèces; RODLF dans le champ; ARCHIEPI en légende; et au revers, NVM REMSIS autour d'une croix cantonnée de deux fleurs de lis et de deux besants.

Samson de Mauvoisin (1140-1161) abandonna l'ancienne empreinte pour en adopter une autre qui devait se conserver sans altération pendant les XIIe et XIIIe siècles; voici le type de ses derniers : † ARCHIEPISCOP'; dans le champ : SAM SON R, REMIS CIVITAS; croix cantonnée de deux fleurs de lis.

Henri Ier, son successeur (1162-1175), ne changea rien que son nom; au droit : HEN RIC

Il en fut de même de :

Guillaume (1176-1202) : GVLE RMVS;

D'*Aubry* (1202-1206) : ALBR ICVS;

De *Henri II* (1226) : AINR ICVS;

De *Robert de Courtenay* (1299-1324) : ROBE TVS.

Du temps de ce dernier fut rendue l'ordonnance de Lagny, qui portait que la monnaie de Reims devait être à 4 deniers 12 grains de poids et à la taille de 180 pièces au marc.

Voici le dernier monument monétaire de Reims;

ce n'est pas le moins intéressant. Il date de l'épiscopat de *Jean III* (1355-1373). C'est un *grand blanc* fort bien conservé : I. DI GRA. REM. ARCHIEP'S ; dans le champ un écu losangé reposant sur un lion couché; la croix archiépiscopale posée en pal sur l'écu; R. SIT NOMEN DNI BENEDICTV ; croix cantonnée de quatre fleurs de lis. Craon portait losangé d'or et de gueules. La croix archiépiscopale posée de cette manière est un fait fort rare en blason. Quant au revers, il a été ainsi arrangé pour offrir les armes de Reims. Cette pièce est donc un monument précieux à plus d'un titre, et les faits curieux qu'elle présente la recommandent au moins autant que son extrême rareté.

L'ancienne *Monnaie* pour le roi était établie dans le Barbâtre, maison *Montlaurent*, vis-à-vis les Carmes. Colbert créa, en 1680, un hôtel des Monnaies, rue de Mars, transféré ensuite rue du Marc, lequel fut supprimé vers 1774. C'était près de la porte de Mars qu'on frappait la monnaie de cuivre, le billon et autres. La monnaie de Reims portait la lettre S dans l'exergue.

La période romaine se passa sans amener d'événements bien marquants : une fois, cependant, un conseil des principaux peuples de la province se réunit à Reims, et ce fut un Rémois, Julius Auspex, qui parvint à leur faire abandonner leurs velléités de secouer un joug en réalité assez commode à supporter. Cependant, à la mort de Victorin, la ville

adhéra aux révoltes gauloises contre la domination romaine. Vers l'an 52 de notre ère, saint Sixte vint apporter à Reims le flambeau de la foi, tandis que d'autres apôtres se répandaient dans la Champagne. Peu après, un chrétien, nommé Jovin, se fit un nom célèbre. Consul en 366, il aida l'empereur Julien à monter sur le trône des Césars, puis le servit contre les Perses comme maître de la cavalerie; il revint ensuite dans sa patrie adoptive et s'y distingua en faisant essuyer de sanglantes défaites aux barbares qui inondaient déjà notre pays.

Malheureusement, Jovin n'était plus là quand Attila se présenta devant Reims. Une partie des habitants s'enfuit à son approche; les plus braves, saint Nicaise à leur tête, demeurèrent sur les remparts, mais la défense fut inutile; ils périrent jusqu'au dernier, et les Huns saccagèrent la ville déserte (406). Cinquante ans plus tard, les Vandales renouvelèrent cette scène désolante. La Providence, alors, envoya un grand homme pour porter remède à ces maux : saint Remy fut installé sur le siége archiépiscopal, et joignit aux vertus d'un saint les talents d'un homme d'Etat. La politique du prélat fut encore secondée par la pieuse reine Clotilde, qui cherchait à ramener son époux Clovis à la vraie foi. Quand le chef franc se rendit à Reims après la victoire de Tolbiac, cette princesse eut enfin la joie de le décider à recevoir le baptême.

« On prépara (dit Flodoard) le chemin depuis

l'hostel du roy. Les rues furent tendues de costé et d'autre, l'église ornée et le batistère parfumé de beaumes et d'autres diuerses senteurs; tellement que, de la grâce de Dieu, le peuple pensoit estre rassasié des odeurs et délices d'un paradis. Ainsi donc, le saint éuesque premettant son clergé avec le liure des Euangiles, les croix et les litanies, et tenant la main du roy, suivi de la royne et du peuple, s'achemina au lieu du batistère. Mais on dit qu'en allant, le roy luy demanda si cette cérémonie estoit le royaume de Dieu duquel il lui auoit fait promesse. Non, dit l'éuesque; mais c'est le commencement et l'entrée de la voie par laquelle on y paruient. Quand ils furent paruenuz au batistère, le clerc qui portoit le chresme, pour la grande foulle de peuple qui le retenoit, n'en peust approcher : si qu'après la sanctification des fonts, il y eut faute de chresme, Dieu le voulant ainsi. Mais le saint éuesque, haussant les yeux vers le ciel, pria secrètement en plourant. Et voicy incontinent une colombe blanche comme neige se présenta, pourtant en son bec une ampoule (ou fiole) pleine de chresme enuoiée du ciel : de qui l'odeur estoit tant admirable, et la suauité tant ineffable, que nul des assistants iamais auparavant n'auoit senti la pareille. L'éuesque print ceste ampoule, et après qu'il eut aspersé du chresme l'eau baptismale, soudain la colombe évanoït. Le roy esmeu de si grande merueille, plein d'allégresse, incontinant renonça aux

pompes et aux œuures du diable, et requit l'éuesque d'estre baptizé. Or, comme il fut descendu au font de vie éternelle, le uénérable éuesque lui dit rondement et dissertement : *Mitis depone colla, Sicamber : adora quod incendisti, incende quod adorasti.* Alboflède aussi et Lendehilde, sœurs du roy, furent baptizées avec trois mille hommes de l'host de François, sans mettre en conte les femmes et les petits enfants. Et pouuons croire qu'en cette iournée, les saints anges furent fort résiouïs au ciel, comme en pareil les hommes deuots receurent une ioye grande en terre. »

Pendant la période mérovingienne, Reims eut fréquemment à souffrir des guerres presque continuelles que se firent les rois d'Austrasie et de Neustrie ; elle fut prise et reprise plusieurs fois, et ne dut quelque tranquillité qu'aux soins des éminents prélats mis à sa tête, et qui faillirent rarement au rôle difficile qui leur était imposé. Ces discordes continuèrent encore après le règne de Charlemagne, qui seul avait su rétablir le calme dans son immense monarchie. Hincmar, prélat illustre, qui, pendant trente-sept ans, dirigea la cité et le diocèse, se trouva mêlé à toutes les grandes choses de son temps, et tout en administrant les affaires, tout en gouvernant la royauté elle-même, travailla cependant à la splendeur de son église et à la prospérité de la ville. Il obtint de Charles le Chauve des priviléges pour les ouvriers, traça des rues nouvelles,

fonda un hôpital et rendit aux écoles monastiques l'éclat dont elles avaient précédemment brillé (882).

Les prétentions de la maison de Vermandois à la couronne de France amenèrent de nouveaux malheurs et de nouveaux siéges auxquels l'avènement de la race des Capétiens mit fin.

De nombreux conciles se tinrent à Reims et furent plusieurs fois présidés par des papes, notamment par Innocent III et Léon IX.

Les anciennes écoles de Reims attirèrent dans cette ville des hommes tels que le célèbre Gerbert, qui introduisit en Europe l'arithmétique des Arabes, actuellement en usage; nommé à l'archevêché de Reims en 991, il fut ensuite élu pape sous le nom de Sylvestre II, en 999; le roi Robert, fils de Hugues Capet, un de ses disciples; saint Bruno, le célèbre fondateur de l'ordre des Chartreux; Odon de Châtillon, qui fut depuis pape sous le nom d'Urbain II, et donna le signal des croisades, et une foule d'hommes illustres de cette époque.

C'est en 1135, pendant une vacance du siége archiépiscopal, que les bourgeois s'organisèrent en *compagnies* et obtinrent de Louis VII des lettres d'érection de commune. C'est à ce moment que Reims abandonna son rôle, purement religieux jusque là, pour établir le régime municipal sur les débris de la curie romaine et du tribunat franc; mais ce ne fut pas sans une vive résistance de la part des membres du clergé. Les bourgeois se sou-

levèrent ; Louis VII dut envoyer des troupes pour réduire à deux reprises l'émeute, et à la fin un traité intervint, qui accorda aux habitants ce qu'ils demandaient avec tant d'insistance, les armes à la main. Néanmoins, ces démêlés se reproduisirent en plusieurs circonstances ; une excommunication fut lancée contre les Rémois, saint Louis intervint, et cette attitude militante se conserva jusqu'au XIVe siècle, époque où, suivant les propres expressions de M. Augustin Thierry : « La commune de Reims cessa de jouer un rôle politique. Elle ne fut point abolie, mais elle s'éteignit sans violence et sans éclat, sous la pression de l'autorité royale. »

L'intérieur de la cité était alors divisé entre six propriétaires fonciers ayant chacun sa justice séparée : c'était l'archevêque, le chapitre de la cathédrale, le monastère de Saint-Remi, celui de Saint-Nicaise, le prieuré de Saint-Maurice et l'Hôtel-Dieu. Originairement, l'archevêque était le seul possesseur. Peu à peu son domaine s'est diminué : d'abord par le partage, entre le chapitre et lui, des biens jusqu'alors indivis entre eux, puis par des donations successives. Les parties détachées se trouvant enclavées dans ce qui lui est resté, il suffit de désigner ces diverses portions pour faire connaître l'étendue de ses possessions dans les derniers siècles.

Le chapitre possédait une partie de la ville, divisée en six cantons :

1. Le Cloître, contenant, à peu de chose près, le

pâté de maisons circonscrit entre la rue de la Peirière, la place Royale, la rue des Tapissiers, la rue du Trésor, le Parvis et la rue du Cardinal-de-Lorraine, moins les bâtiments, cours et jardins de l'archevêché, enfin la mairie de Pisse-Chien, sur la paroisse Saint-Maurice.

2. La mairie de Saint-Martin, divisée elle-même en quatre cantons :

Le premier, comprenant les maisons entre le rempart, depuis la porte de Cérès jusqu'à la rue du Levant, sur une épaisseur qui n'excède pas l'alignement de la rue Montoison ;

Le second, les maisons formant le carré entre le rempart, la rue Montlaurent, le Barbâtre et la rue du Bailla ;

Le troisième, les maisons comprises entre la rue du Barbâtre, partie de la rue de Normandie, une ligne traversant les maisons à partir de cette rue jusqu'à la partie de la rue des Créneaux, rapprochée de la halle, et rejoignant ensuite la place Saint-Nicaise ;

Et le quatrième, dix-huit maisons un tiers dans la rue Neuve, à commencer de la rue des Carmes, en descendant vers les Loges-Cocquault.

3. Le fief de Cour-Salin, entièrement enclavé dans le pâté de maisons des rues des Consuls, de la Renfermerie, du Carrouge et de la Vignette, faisant toutes bordure autour de ce fief, qui renferme peu de maisons entières.

4. Le fief de la Tirelire, contenant les maisons entre la rue Noël, la rue de la Tirelire, des deux côtés, et le rempart.

La terre commune, divisée en deux cantons :

Le premier, renfermant les maisons entre la rue de Vesle, depuis la porte jusque rue des Poissonniers, cette rue moins la bordure de maisons, la rue de l'Arquebuse et le rempart.

Le second, les maisons depuis la rue du Bourg-Saint-Denis, en descendant la rue de Vesle, jusque trois maisons au-dessous de la rue d'Amour, une ligne partant de là et se dirigeant à travers les maisons jusqu'à la rue des Capucins, en face de la rue Libergier, cette rue et la rue du Bourg-Saint-Denis, en regagnant la rue de Vesle.

6. Et la seigneurie d'Entre-Deux-Ponts, comprenant toutes les maisons qui sont sur la chaussée d'entre les deux moulins, depuis le cimetière des Pestiférés jusqu'au pont où était ci-devant la porte de Bois.

Le monastère de Saint-Remi possédait la partie de la ville appelée le ban de Saint-Remi, borné au couchant et au midi par le rempart, et des autres côtés par des bornes placées sur une ligne partant droit du rempart, entre la rue de Venise et la rue des Moulins, jusqu'à la rue Neuve, qu'elle remonte jusqu'à la place Suzanne, traverse les maisons pour se rendre dans la rue des Créneaux, près la place Saint-Timothée, de là se rend sur la place Saint-

Nicaise et va rejoindre le rempart, en passant derrière les maisons de la rue Saint-Jean-Césarée.

Le monastère de Saint-Nicaise possédait le terrain autour de ses bâtiments, comprenant toute la rue Saint-Jean-Césarée, partie de la place Saint-Nicaise, le derrière des maisons de la rue des Salines jusqu'à la rue du Bailla, et en remontant le long du rempart.

Le prieuré de Saint-Maurice possédait toutes les maisons entre la rue Neuve, la rue des Carmes, le Barbâtre et une ligne passant derrière, rue de Normandie, pour aller joindre la place Suzanne.

L'Hôtel-Dieu possédait, sur la place de la Couture, un fief appelé Franc-Carré, composé de toutes les maisons de face sur la place, entre rue de Thillois et rue Large, plus douze maisons en retour dans la rue de Thillois et dix en retour dans la rue Large.

L'archevêque possédait le surplus du terrain de la ville.

La plus grande partie de ces possessions avait été aliénée à charge de cens et rentes : cependant, la quantité possédée directement par les différents propriétaires qui viennent d'être indiqués était encore fort considérable.

A l'approche des Anglais, qui vinrent assiéger la ville le 4 décembre 1359, et sur l'ordre de Gaucher de Châtillon, capitaine de Reims, on abattit, autour de l'enceinte de la ville, l'église de l'abbaye de Clairmarais et celle de Saint-Ladre-aux-Hommes,

les chapelles de Saint-André-des-Bourgs et de Saint-Marc-à-Cachot, les murailles d'autour Saint-Nicolas-de-Virlouzet, le château de Neufville, près Courcelles-Saint-Brice, la maison de Ferri-Pasté, près la porte Renier-Buiron, les maisons de Franque Labarbe, Jacques Levrier, Colart des Fossez, Gérard Ingrant et plusieurs autres. A Taissy, on détruisit les maisons de MM. Fretel de Saulx et Olivier de Juvigny. Le château de Livry, les fortes maisons d'Aubilly, de Maupas et de l'abbaye de Saint-Thierry subirent le même sort. Enfin le bois de Soulain fut abattu.

Ces dévastations nécessaires donnèrent lieu à de graves réclamations, particulièrement de la part de l'archevêque, qui penchait alors pour les Anglais. Mais Gaucher de Châtillon, soutenu par le roi, triompha de toutes les difficultés qui lui étaient suscitées.

Le roi Edouard d'Angleterre, débarqué à Calais vers la fin d'octobre 1359, à la tête d'environ cent mille hommes, arrive enfin sous les murs de Reims, dans les premiers jours de décembre de la même année. Les préparatifs de défense furent menés vigoureusement par les Rémois. « Le sieur de Châtillon, dit Marlot, fit faire gros murs à créneaux, tours de pierre et bois, tournelles, bretesches, garittements, emparement et couronnement d'icelles, ès portes plusieurs pont-levis, grands engins, brigolles, épringalles, ars périlleux, et autres diverses

artilleries, doubles fossés autour de la ville, chaînes dans les rues. »

Reims attendit de pied ferme ces forces menaçantes.

« Si vous diray, rapporte Froissart, parlant des Anglais, par quelle manière ils l'assiégèrent. Le roy fit son logis à Sainct-Thierry. Le duc de Lancastres tenoit enaprès le plus grand logis, et les comtes, les barons et les chevaliers estoyent logés es villages entour de Reims. Si n'auoyent pas leurs aises, ne le temps à leur uoulonté, car ils estoyent là uenus au cœur de l'yuer, enuiron la Sainct-Andry, qu'il faisoit laid et pluuieux : et estoyent leurs cheuaux mal logés, et mal traités, et mal nourris, car tout le païs (deux ans, ou trois, au deuant) auoit esté si guerroyé, que nul n'auoit labouré ses terres. Pourquoy on n'auoit nuls fourrages, blés n'auoines, en gerbes n'en estrains ; et conuenoit aux plusieurs aller fourrager dix ou douze lieuës loing. Si estoyent rencontrés des garnisons françoises : parquoy il y auoit hutins et meslées moulte souuent. Vne heure perdoyent les Anglois et l'autre gagnoyent. De la bonne cité de Reims estoyent capitaines, à ce iour que le roy d'Angleterre y meit le siége, messire Jehan de Craon, archeuesque dudit lieu, monseigneur le comte de Porcien, messire Hugues de Porcien, son frère, le sire de la Boue, le sire de Canency, le sire de Lore et plusieurs autres barons, cheualiers et escuyers de la marche de Reims. Si s'embesongnè-

rent tellement, le siége durant, que nul dommage n'y eut en la ville, car la cité estoit forte, bien fermée et de bonne garde : et aussi le roy d'Angleterre n'y fit point assaillir pour ce qu'il ne vouloit mie ses gens trauailler ne blecer. Et demourèrent ledit roy et ses gens, au siége deuant Reims, sur l'estat que vous avez ouy, des la feste Sainct-Andry, jusque à l'entrée de Quaresme 1360. »

Cette défaite des Anglais, qui levèrent le siége le 11 janvier, devant une ville à la prise de laquelle ils attachaient tant d'importance, releva le courage du peuple français, éprouvé par tant de malheurs.

Plus tard, en 1475, Raulin Cochinart, envoyé par Louis XI pour mettre Reims en état de défense, abattit à son tour ceux des édifices détruits par Gaucher de Châtillon qui s'étaient relevés, et plusieurs autres plus éloignés de la ville. Ainsi, il fit disparaître le château de Luches, près Thuisy; la chapelle de Saint-Bernard, près la porte Dieu-Lumière; la chapelle de Saint-Marc-à-Cachot, près la porte Cérès; l'église de la Neuville-aux-Béguines, le château du Petit-Aumenancourt, la croix de Villers-Sainte-Anne, le château d'Ardenay; enfin, les fondations de l'église de Clairmarais, celles du cimetière de Saint-Hilaire, des clos de l'Hôtel-Dieu-des-Champs, et les maisons et jardins des bourgs de porte Mars, porte Cérès et Grand-Champ-au-Buisson.

Des exactions sans nombre avaient accompagné ces mesures, que justifiaient les besoins de la dé-

fense. Aussi, après la mort de Louis XI, Cochinart fut incarcéré sous diverses accusations, et mourut à la Conciergerie, sans avoir vu la fin de ses procès.

Les guerres des Anglais pendant la démence de Charles VI rappelèrent en Champagne les souvenirs des temps les plus malheureux. Mais c'est alors que s'accomplit le plus admirable drame que contienne notre histoire nationale ; ce drame, commencé humblement aux environs de Bourges, glorieusement couronné sous la voûte de la belle cathédrale de Reims, et terminé si malheureusement sur le bûcher de la place du Vieux-Marché de Rouen.

Le courage héroïque d'une jeune fille inspirée de Dieu avait relevé le moral de l'armée française : aux défaites précédentes succédèrent sans interruption des victoires qui conduisirent rapidement Charles VII au cœur de la Champagne. Troyes et Châlons lui ouvrirent leurs portes à l'envi ; aussi, raconte un manuscrit de l'époque : « La Pucelle hastoit le roy le plus diligemment qu'elle pouuoit d'aller à Rheims, et ne fesoit doubte que il seroit sacré. Et pour ce, le roy se partit de la cité de Troyes, et print son chemin à Chaalons en Champaigne avec tout son ost, la Pucelle tousiours deuant, armée de toutes pièces, et cheuaucha tant qu'il vint deuant ladite ville de Chaalons. Et quant ceux de la ville seurent sa venuë, l'éuesque, avec grande multitude de ladite cité, vinrent au deuant du roy, et luy feirent pleine obéyssance. Il logea la nuict auec

son ost en sadite ville, en laquelle il établit capitaine et autres officiers de par luy, et tout ny plus ny moins, comme à ceux de Troyes. De ladite cité de Chaalons, le roi print son chemin pour aller à Rheims, et s'arresta en un lieu nommé Sepesaulx, qui est à quatre lieuës de Rheims, en laquelle cité estoient les seigneurs de Chastillon sur Marne et de Saneuses, tenant le parti des Anglois et Bourguignons, deuers lesquels ceux de la ville vinrent par leur ordonnance et commandement, et s'en disoit ledit de Chastillon capitaine : ils demandèrent aux dits habitants si ils auoient bonne volonté de eux tenir et défendre, et les habitants leur demandèrent si ils estoient assez pour les ayder et garder, et ils respondirent que non ; mais si ils se pouuoient tenir six semaines, ils leur ameneroient grand secours, tant du duc de Betfort que de Bourgogne ; et sur ce s'en partirent par la volonté des habitants de la ville. Il y auoit lors en la ville aucuns de bonne volonté, lesquels commencèrent lors à dire qu'il falloit aller vers le roy, et le peuple dit qu'on y enuoyast. Et y enuoya-t-on des notables gens de la ville, tant gens d'église qu'autres. Et après plusieurs resquestes qu'ils faisoient, es quelles on trouua expédient, conclurent et délibérèrent de laisser entrer le roy et l'archeuesque, et leur accompagnée dedans. Et est vray que l'archeuesque n'auoit point fait son entrée et la fit le sabmedy.

» Et après disner, sur le soir, entra le roy, luy et

ses gens, dans la ville, où Jehanne la Pucelle estoit fort regardée (1) ; et là vinrent les ducs de Bar et de Lorraine, et le seigneur de Commercy, bien accompagnez de gens de guerre, eux offrans à seruice. Le lendemain, qui fut le dimanche, on ordonna que le roy prendroit ou receuroit son digne sacre, et toute la nuict fit on diligence que tout fut prest au matin ; et fut un cas bien merueilleux, car on trouua en la cité toutes les choses nécessaires, qui sont grandes, et si ne pouroit on auoir celles de Sainct-Denys en France. Et pour ce que l'abbé de Sainct-Remy n'a

(1) Il existe une rare et curieuse gravure extraite d'un recueil de plusieurs inscriptions composées par diverses personnes pour être mises sous les statues du roi Charles VII et de la Pucelle de France, qui sont élevées sur le pont de la ville d'Orléans dès l'an M.CCCCLVIII. Elle représente l'entrée du cortége royal par la porte Dieu-Lumière. Jeanne-d'Arc, auprès du roi, avec les ducs de Bourbon et d'Alençon, porte le guidon de France, puis les père et mère de la Pucelle, qui viennent avec le bagage du roi par un autre chemin.

Voici ce qu'on lit en tête : *Pourtraict d'une tapisserie faite y a deux cens ans, où est représenté le roy Charles VII allant faire son entrée en la ville de Rheims, pour y estre sacré à la conduite de la Pucelle d'Orléans* (1429) :

Par le conseil de Jehanne la Pucelle,
Charles VII en grand train fut mené
Jusques à Reims, et vérité ne selle
Qu'en ce dit lieu il ne fut couronné.

pas accoustumé de bailler la Saincte Ampoulle, sinon en certaine forme et manière, le roy y envoya le seigneur de Rais, mareschal de France, le seigneur de Boussac et de Saincte-Seure, aussi mareschal de France, le seigneur de Grauille, maistre des arbalestriers, le seigneur de Culant, admiral de France, lesquels firent les serments accoustumez; c'est à sçavoir de la conduire seurement et aussi raconduire iusque à l'abbaye : et ledict abbé l'apporta reuestu des habillements ecclésiastiques, bien solennellement et deuotement dessoubs un poisle, iusques à la porte de deuant Sainct-Denys : et là, l'archeuesque, reuestu, accompagné de chanoines, l'alla quérir et l'apporta dedans la grande église, et la mit sur le grand autel. Lors vint le roy au lieu qui luy auoit esté ordonné, vestu et habillé de vestemens à ce propices, et l'archeuesque lui fit faire les serments accoustumez, et fut fait cheualier par le duc d'Alençon : puis l'archeuesque procéda à la consécration, gardant au long les ceremonies et solennitez contenuës au Pontifical. Et y estoit Jehanne la Pucelle tenant son estendard en sa main, laquelle, en effet, estoit cause dudit sacre et couronnement et de toute l'assemblée. Si fut rapportée et conduite ladite Saincte Ampoulle par les dessus dits iusques en ladite abbaye ; et qui eust veu ladite Pucelle accoler le roy à genoulx par les iambes, et baiser le pied, pleurant à chaudes larmes, en eust eu pitié, et elle prouoquait plusieurs à pleurer, en disant : « Gentil

» roy, or est executé le plaisir de Dieu qui vouloit » que vous vinssiez à Rheims receuoir vostre digne » sacre en monstrant que vous este vray roy, et » celuy auquel le royaume doibt appartenir. »

« Le roy seiourna en ladite cité par trois iours. »

En 1461, eut lieu contre les collecteurs d'impôts une émeute violente, connue sous le nom de Mique-Maque. Louis XI réprima les troubles avec la plus grande sévérité. Plus tard, en 1557, c'est à Reims que la reine Marie d'Angleterre rompit les traités en déclarant la guerre à Henri II, qui séjournait alors à l'abbaye de Saint-Remi.

Sous la Ligue commença une ère nouvelle pour Reims. Son archevêché était occupé par un prince de Guise, et la ville prit naturellement parti contre le roi. Le chapitre alla même, après l'assassinat de l'archevêque, à Blois, jusqu'à déclarer par mandement, que le peuple français était quitte et absous du serment de fidélité à Henri de Valois. De çe jour, Reims fut un des principaux boulevards de la Ligue; les royalistes furent expulsés de la ville, où l'échevinage était présidé par un fougueux partisan des Guises.

Les Rémois s'imposèrent de grands sacrifices pour soutenir l'Union catholique. En 1592 ils coopèrent à la prise d'Epernay; mais Henri IV ayant repris la ville et ruiné les espérances rémoises, la cause des ligeurs subit un sérieux échec. Bientôt, la réaction royaliste opéra une grave désunion entre Saint-

Paul, gouverneur de Reims, et le duc de Guise qui, jaloux de la supériorité guerrière de son compétiteur, l'assassina dans le Cloître et fit sa soumission à Henri IV, en traitant de la reddition de la ville, qui reconnut le roi en 1595.

Plus tard, en 1649, le gouverneur de la ville, envoyé par Mazarin, fut violemment expulsé. Depuis ce moment jusqu'à la révolution, Reims n'occupa plus dans l'histoire qu'un rang secondaire. Mais avant d'aborder cette grande époque, il faut placer ici l'un des faits les plus glorieux de l'histoire de Reims.

« En 1657, les Espagnols, dit le baron Taylor, avaient toujours garnison dans Rocroi, et levaient des contributions sur la Champagne : Rethel, Château-Porcien, Laon, Châlons, avaient subi leurs exigences. Reims, seule, avait toujours refusé de payer cet impôt, plus honteux encore qu'onéreux pour elle. Montal, le capitaine des Espagnols, menaça alors les Rémois de ravager les vignobles, qui promettaient, cette année, une riche récolte. Dans cette extrémité, n'espérant pas le secours de troupes, ils levèrent une milice, et le comte de Grandpré fut envoyé par la cour pour la commander. Montal fut repoussé constamment ; mais, l'année suivante, il revint plus fort, et s'avança jusqu'aux faubourgs de Reims. Le comte de Grandpré engagea la bataille avec lui près de la Pompelle ; la mêlée fut sanglante, mais la victoire des Rémois décisive. Montal ne dut

son salut qu'aux ponts de Sillery, qu'il fit détruire derrière lui, laissant ses soldats subir la loi du vainqueur. Ce furent les habitants de Reims qui recueillirent les blessés ennemis. Cette victoire éclatante délivra les Rémois des excursions espagnoles, et les provinces que Louis XIV ajouta à ses Etats en reculèrent assez les limites pour que Reims n'eût plus à craindre quelque hardi coup de main. Ce fut, en effet, la dernière guerre que la ville eut à soutenir. »

Les querelles politiques du XVII[e] siècle n'avaient eu dans ses murs qu'un bien faible écho ; il n'en fut pas de même des querelles religieuses du siècle suivant : la faculté de théologie fut exilée, mais ces querelles jansénistes ne tardèrent pas à disparaître. Seuls, les sacres des rois donnèrent à la cité une certaine célébrité. Louis XVI y reçut, comme ses prédécesseurs, l'onction sacrée, et, dans cette circonstance solennelle, il laissa échapper un de ces mots tristes que le chroniqueur recueille comme un présage, quand les évènements leur ont donné une signification. Lorsqu'on plaça la couronne sur la tête de Louis, il y porta la main en disant : « Elle me gêne. » Henri III avait dit : « Elle me pique. » C'était là comme le premier acte du drame qui devait se dénouer sur la place de la Révolution. Lors des Etats-Généraux, l'échevinage rémois accueillit avec ardeur le nouvel état de choses ; les trois Ordres unirent leurs efforts pour le bien du pays

et portèrent leurs doléances aux pieds du trône : rien ne faisait présager à cette époque les excès qui ensanglantèrent la révolution. Le conseil de ville, pour éviter les troubles occasionnés par la cherté croissante des denrées alimentaires, décerna des primes aux cultivateurs qui approvisionnaient les marchés de la ville; enfin, en 1791, pour ranimer la confiance, la ville créa une caisse patriotique : le crédit local se soutint avec honneur, tous les billets émis furent rigoureusement remboursés.

Cependant, les évènements se succédaient avec rapidité, et Reims eut, comme Paris, ses massacres de Septembre, qui furent dirigés, hâtons-nous de le dire, par un Liégeois nommé Beaucourt et quelques commissaires venus de Paris, chargés de préparer *le travail*.

Reims était, dit un contemporain, au premier septembre 1792, dans le trouble et dans la confusion. Plus de 15,000 hommes se trouvaient dans ses murs, et les autres aux portes de la ville. La populace, poussée par les agitateurs, faisait entendre des cris de mort contre d'honnêtes citoyens, qu'elle traitait d'aristocrates, et dont plusieurs furent mis en prison. Un bataillon de fédérés, composé en partie de ces mêmes Marseillais appelés à Paris, logés et fêtés par Péthion, et venus, comme ils le disaient, pour tuer le roi au 10 août, arrivaient du camp de Soissons, la nuit du 1er au 2, avec les émissaires de Danton, ce farouche tribun qui voulait

faire coïncider les massacres de Reims et d'autres villes avec ceux de la capitale.

La nuit du 2 au 3, Bezançon-Guillaume, l'un des officiers municipaux de la ville, amène au conseil permanent de la commune, Carton, facteur de la poste aux lettres, qui, le 14 juin 1791, avait été déjà poursuivi par le peuple ; il voulait le pendre parce qu'il s'était permis de trouver mauvais qu'on arrachât les armoiries sur une des places de la ville. Bezançon, qui avait arrêté ce facteur sous prétexte qu'il négligeait de remettre quelques journaux à leur adresse, fait aussitôt poser des sentinelles à la porte de M. Guérin, directeur de la poste aux lettres, et à celle de son voisin, M. Canelle de Villarzy, les accusant d'avoir soustrait des lettres et des paquets. Le bruit de l'arrestation de Carton et des mesures prises à la direction de la poste aux lettres, se répand dans la ville : sur les sept heures du matin, le peuple se porte en foule sur la place de la maison commune, et s'ameute devant la porte de M. Guérin. Il devint furieux à la vue des flammèches qu'on lui dit sortir d'une des cheminées de la maison du directeur de la poste, s'imaginant que les papiers qui brûlaient contenaient des renseignements essentiels qu'on avait intérêt de détruire. Les plus méchants veulent à toute force pénétrer dans la maison. Le directeur était, en ce moment, au district ; à cette nouvelle, il se hâte de revenir en son logis, où la municipalité députe deux de ses

membres. Le procureur de la commune, Couplet, dit Beaucourt, et quatre individus se joignent à eux pour aller visiter cette maison, afin de rendre compte de ce qui s'y passe. A son retour, cette députation déclare n'avoir rien vu ni rien trouvé de suspect.

Sur les onze heures du soir, on crut voir sortir de nouvelles flammèches; le procureur de la commune, accompagné de trois autres membres de la municipalité, requiert l'officier du poste de la ville, avec un peloton de grenadiers, pour défendre la maison. Ils y entrèrent, et, s'il faut en croire leur rapport, ils y trouvèrent des papiers brûlés dans la cheminée de la cuisine, et d'autres brûlant encore. Ils trouvèrent la même chose chez M. de Villarzy. Beaucourt mit son écharpe et dit à M. Guérin que, comme le peuple était furieux, il allait, pour le mettre en lieu de sûreté, lui et sa servante, les conduire en prison. On en fit autant de M. de Villarzy. Ces précautions cachaient un sinistre projet; elles n'apaisèrent pas le peuple, qui, poussé par des agitateurs, n'en demandait pas moins à grands cris les têtes de Guérin, de Carton et de Villarzy. Beaucourt, alors, monte sur une borne et jure sa foi de procureur de la commune qu'avant la fin du jour ils seront punis. En peu de temps, la place de ville et les rues adjacentes se remplissent de la plus vile canaille, à laquelle se trouvent mêlés des fédérés et des volontaires. Ces forcenés poussent des cris

affreux et répandent l'épouvante. Quelques membres de la commune, ou plutôt les chefs de l'état-major de la garde nationale, crurent devoir, dans cette circonstance, faire battre la générale. Les huit bataillons de la garde nationale et toutes les troupes qui se trouvaient dans la ville prennent aussitôt les armes. Les premiers s'assemblent au lieu respectif de chaque bataillon, excepté les seize compagnies de grenadiers et de canonniers, qui s'en détachent pour se rendre sur la place de Ville. Les troupes réunies sur la place Royale et autres places de la ville demandent et attendent des ordres, ou du district, ou de la commune, ordres qui ne leur sont pas donnés. Les officiers de ces dernières, las d'attendre, font ce qu'ils peuvent pour ramener leurs soldats dans leurs logements. Plusieurs eurent la douleur de voir qu'un assez grand nombre se mêlait avec les forcenés. Quant aux compagnies de grenadiers et de canonniers, requises pour aller chercher des canons à Berry-au-Bac, elles quittèrent la place, se rendirent hors de la porte de Mars et ne tardèrent pas à partir. Il ne resta à l'Hôtel-de-Ville qu'un poste de gardes nationaux et les deux pièces de canon placées aux deux côtés de la porte. Rien, alors, ne mettait obstacle aux affreux desseins des ordonnateurs des massacres.

Vers une heure de l'après-midi, un officier de la garde nationale vient demander à la municipalité l'arrestation de M. Montrosier. Sur la représentation

de son beau-père, M. Andrieux, un des officiers municipaux, le conseil balance. Cet officier, sans attendre de réponse, s'écrie : « *On ira sans vos ordres, et je ne réponds pas des suites.* » Beaucourt va le chercher immédiatement, et, sur sa parole, M. Montrosier le suit. Arrivé à l'Hôtel-de-Ville, et au moment où il se disposait à monter les degrés, Beaucourt se retourne brusquement et lui dit d'un ton dur : « *Gueux, c'est en prison qu'il faut aller,* » et il l'y conduisit lui-même. Comme il revenait à l'Hôtel-de-Ville, les cris : « *La tête de Guérin!* » se font entendre de nouveau. « *Mes amis,* leur dit-il, *vous voulez du sang, vous en aurez.* »

Un moment après, on dressait un poteau auprès de la poste aux lettres, pour y pendre le malheureux directeur.

Nous sommes obligés de le dire, tout semblait arrangé pour laisser aux brigands les moyens d'ensanglanter la ville. Le conseil général de la commune n'était pas assemblé, et toute l'autorité municipale était réduite aux membres en permanence. Beaucourt commandait en maître. Lui et les siens avaient rejeté la demande adressée par plusieurs bataillons de la garde nationale d'agir contre les assassins.

Ces demandes contrarièrent à un tel point le procureur de la commune, qu'il monta sur le bureau, et, frappant avec fureur, il dit « *qu'il y avait longtemps que le peuple était vexé; qu'il fallait se*

défaire des aristocrates, et que le jour de la vengeance était arrivé. » C'était un ordre donné aux séditieux : ils le comprirent, et, sans attendre plus longtemps, ils volent à la prison, enfoncent les portes et en arrachent M. Guérin. Ils le massacrèrent avant qu'il fût arrivé au poteau qu'ils avaient dressé pour le pendre. Un sapeur lui coupa la tête d'un coup de hache : mise au bout d'une pique, cette tête fut portée dans les rues de la ville. Mais elle devait servir encore au projet que les terroristes avaient conçu de faire monter sur l'échafaud le malheureux Louis XVI. Dans cette intention, on la porta dans la cathédrale, où les électeurs du département étaient réunis afin de nommer des députés à la Convention nationale. « *Donnez-nous Armonville pour député*, crièrent les assassins, *et le sang cessera de couler.* » Cette scène, probablement concertée d'avance, épouvanta les électeurs honnêtes et amis de l'ordre, qui prirent la fuite. Ceux qui restèrent, libres de leur choix, élurent Prieur, de la Marne; Thuriot, de Sézanne; Charlier, de Châlons; Lacroix et Déville, de Sainte-Menehould; et pour suppléants : Poulain, de Boulancourt; Drouet, maître de poste à Sainte-Menehould; Armonville, ouvrier tisseur à Reims; Blanc, d'Epernay, et Battelier, maire de Vitry-le-François.

D'autres assassins avaient attaché une corde à l'un des jarrets de cette première victime, et la traînaient sur le pavé de la ville. Las de cette affreuse prome-

nade, l'un d'eux lui porta un coup de sabre dans le ventre, et ils finirent par porter son cadavre sur une civière, devant la maison d'un de ses parents.

Carton, tiré un moment après de la prison, eut le même sort que son patron. Ses bourreaux, qui portaient sa tête au bout d'un manche de balai, s'arrêtèrent pour boire dans un cabaret de la rue Dieu-Lumière, et, l'ayant posée sur la table, lui versaient de temps en temps de la bière dans la bouche.

Entre quatre et cinq heures, M. de Montrosier est arraché de la prison par d'autres furieux, sous la promesse de le conduire à la municipalité ; en chemin, il lui fut porté un coup de sabre derrière le dos, qu'il ne put parer comme ceux qu'on lui portait par-devant. Tombé à terre, il est massacré, et sa tête, séparée de son corps, aurait été portée dans sa maison et mise sous les yeux de son épouse, sans la précaution d'un factionnaire, qui ferma la porte sur lui à la vue du sinistre cortége.

Ces trois victimes n'étaient, en quelque sorte, que le prélude de cette triste journée ; des prêtres devaient y cueillir la palme du martyre.

D'autres Septembriseurs étaient allés chercher à Montchenot, à deux lieues de Reims, les abbés de La Condamine et de Vachères. A peine descendus de voiture, ils sont massacrés sur les marches de l'Hôtel-de-Ville.

Il était nuit : on pouvait espérer que ces monstres

allaient cesser de tremper leurs mains dans le sang. Leur rage n'était pas encore assouvie ; il leur fallait de nouvelles victimes.

Deux prêtres, l'abbé Romain et l'abbé Alexandre, sont enlevés de leur domicile; la garde nationale, qui se trouvait sur la place de Ville, leur ouvre ses rangs, pour les mettre à l'abri des coups des assassins : mais ces derniers, voyant que ces deux prêtres allaient leur échapper, demandent à grands cris qu'ils soient conduits en prison. Des magistrats présents cèdent aux menaces de ces égorgeurs, qu'on a appelés *le peuple*. Sous le faux prétexte de pourvoir à leur sûreté, on les jette dans les cachots.

A sept heures du soir, l'abbé Romain est traîné hors de la prison ; conduit sur la place, il est frappé de plusieurs coups de sabre et de pique, et jeté ensuite dans un bûcher qui avait été allumé à l'avance.

L'abbé Alexandre allait le suivre. Cependant un grenadier se présente à l'Hôtel-de-Ville, et il se fait fort de le sauver, si l'on veut lui donner cinquante hommes. Cela n'était pas difficile : mille l'auraient suivi de grand cœur; plusieurs bataillons, dès le commencement des massacres, n'avaient-ils pas demandé des ordres pour s'y opposer ? Mais ce n'était pas ce que voulait Beaucourt, qui dit, en se frappant le front, que cela n'était pas possible ; et immédiatement l'abbé Alexandre est arraché de la prison. A peine est-il parvenu sur la place, qu'il

reçoit plusieurs coups de sabre et de pique qui lui ouvrent le ventre ; poussé et repoussé jusqu'à trois fois dans le bûcher, il trouve une mort cruelle dans les flammes.

Pendant que cette horrible scène se passait sur la place de la maison commune, Armonville, prévenu de sa nomination de député à la Convention nationale, descendait par la rue du Barbâtre, du haut de la ville où il demeurait, accompagné d'un ménétrier et d'une bande de révolutionnaires. Il se rendait au club des Jacobins, pour recevoir les félicitations des frères et amis. Il en avait déjà reçu, dans le trajet, de plusieurs brigands qui portaient à leurs mains les membres ensanglantés de ceux qu'ils venaient d'assassiner.

Le bûcher s'éteignit faute d'aliment. Un officier de l'état-major de la garde nationale, homme plein de courage, était resté seul en permanence sur la place ; il suivait tous les mouvements du peuple, et de moment en moment il venait rendre compte de ce qui se passait à un des membres de la municipalité dont il avait reçu les ordres. Entre neuf et dix heures, comme il n'y restait que peu d'individus, il fit évacuer la place avec les hommes du poste, auxquels quelques voisins vinrent en aide. On éteignit entièrement le feu. Las de leur journée, les assassins se livraient, dans quelques cabarets où ils s'étaient réunis, à des orgies dignes de véritables cannibales. Les moteurs des massacres de cette première journée

avisaient entre eux aux moyens de les continuer le lendemain. Le crime veillait et pensait à d'autres crimes, tandis que la garde nationale, placée en sentinelle sur les remparts de la ville, épouvantait les habitants, qui certes avaient bien besoin de repós, par les cris de : « Sentinelles, prenez garde à vous ! »

Les autorités auraient sans doute pu profiter de la nuit du 3 au 4 pour aviser aux moyens de conjurer de nouveaux malheurs et d'en finir avec les assassins ; mais les raisons qui firent refuser les offres de plusieurs bataillons existaient encore ; d'autres victimes étaient désignées, et les massacres devaient recommencer le lendemain. Le sang de deux prêtres devait encore rougir le pavé de Reims.

L'abbé Paquot, curé de la paroisse de Saint-Jean, âgé de soixante ans, doyen des curés de la ville, déjà poursuivi et maltraité par la populace, le 16 juin 1791, devait être, dans cette journée du 4, leur première victime. Pressentant sa mort, ce saint prêtre avait passé la nuit au pied de son crucifix ; il y était encore quand les assassins, ayant à leur tête Château, tisseur, vinrent, vers neuf heures du matin, le prendre pour le conduire à la maison commune. Il était en robe de chambre, mais il obtint d'eux la permission de mettre sa soutane. Ils le font alors sortir de sa demeure, couvrent ses cheveux blancs d'un bonnet rouge, et l'entraînent à la maison commune, où ils veulent l'obliger à prêter le ser-

ment, en lui promettant mensongèrement de lui sauver la vie, s'il souscrit à cette condition. L'abbé Paquot refuse. Aussitôt, ils passent aux violences. Rien ne l'abat. Quelques membres de la municipalité, accourus pour le sauver, lisent à ces forcenés la loi du 26 août, sur la déportation des prêtres insermentés. Ils ne sont pas écoutés. Ne consultant que leur cœur; ils se tournent vers ce respectable ecclésiastique et le prient instamment, pour eux-mêmes, de prêter le serment qu'on lui demande. « *Je ne le puis*, leur dit-il. *Si j'avais deux âmes, j'en donnerais une pour vous; mais n'en ayant qu'une, je la garde pour mon Dieu.* » A peine a-t-il achevé ces paroles, qu'il est arraché de leurs mains, et poussé hors de la salle; il est frappé de plusieurs coups de sabre et renversé. Sa tête, enlevée de ses épaules, est mise au bout d'une pique, portée par la ville, et ensuite abandonnée sur la voie publique. Son corps était réservé à d'autres outrages. Ces monstres le traînent dans sa maison, le portent sur son lit, le couvrent, pour un moment, de sa culotte, et, après l'avoir descendu sous le chartil, ils en séparent les membres, se les partagent et continuent leur détestable promenade. Epouvantée à leur approche, la servante s'était cachée dans la ruelle du lit de son maître, d'où elle vit toutes ces horreurs ; mais elle eut le bonheur de ne pas être découverte.

A trois heures de l'après-midi, l'abbé Suny, curé de Rilly-la-Montagne, vieillard plus qu'octogénaire,

et dont la vue seule inspirait de la vénération, est amené à la commune par une bande de scélérats ayant à leur tête ce Château qui, le jour même, avait reçu de ce prêtre des marques de bienfaisance. Les cris des femmes qui, au sortir de sa maison, demandaient grâce pour ce vénérable ecclésiastique, les représentations de plusieurs officiers municipaux, rien ne put arrêter ni attendrir le cœur de ces monstres altérés de sang. Traîné sur le pavé, il meurt percé de coups ; sa tête et son corps ont le même sort que ceux des victimes qui l'ont précédé.

Un seul homme déploya un courage peu commun dans ces tristes journées, où la ville était à la merci de la populace, ce fut le père d'Hédouin de Pons-Ludon : Mme Gonel, enfermée comme suspecte, dans les cachots du Présidial, rue de la Prison, était menacée d'une mort affreuse par les Septembriseurs, ivres de sang ; ils furent honteusement repoussés par Hédouin, qui brava les menaces et deux coups de fusil, pour arracher aux massacreurs une innocente victime.

La nuit du 4 au 5 ne laissa guère plus de tranquillité aux habitants. Les massacreurs, attablés dans des tavernes, ivres de sang et de boisson, mirent sur des charbons ardents des morceaux de chair humaine qu'ils dévorèrent. Une femme, après avoir déchiré avec ses dents le cœur encore palpitant du curé de Saint-Jean, par un excès de barbarie, en porta les restes à ses enfants.

Les auteurs des massacres devaient être satisfaits : ils avaient obtenu pour la Convention nationale les hommes qu'ils désiraient ; toutefois, il leur manquait encore quelque chose. Il fallait tromper l'opinion et trouver, parmi les plus compromis, quelqu'un sur qui ils pussent déverser l'odieux de ces tristes journées. Château, dont ils s'étaient servi avec succès, mais dont la discrétion n'était pas à toute épreuve, fut désigné comme victime expiatoire. Château devait être, le 6, massacré par les siens.

Le 5, dès sept heures du matin, Château est amené à la maison commune. Accusé d'être l'auteur de la mort de l'abbé Suny, le maire le fait conduire en prison. Mais que vont faire les brigands durant cette journée ? Chercheront-ils à assouvir leur rage sur quelques honnêtes gens ? Non, ces hommes de sang veulent rire aujourd'hui. Une bonne femme de la rue Saint-Jean-Césarée leur est désignée comme aristocrate : ils vont la chercher, la mettent sur un âne, et la conduisent à califourchon par les rues de la ville. Cette pauvre femme, qui craignait la mort, en fut quitte pour une belle peur.

Le lendemain 6, vers trois heures de l'après-midi, Château est traduit devant le directeur du jury. Nous sommes obligés d'observer ici que, pendant les journées du 3 et du 4, il ne fut nullement question du jury, ni de maire, ni de conseil général de la commune ; c'est seulement pour l'un des plus odieux fauteurs de ces sanglantes journées, que les autorités

veulent se servir des formes judiciaires. Quoi qu'il en soit, au moment où il était interrogé, on l'arrache de la prison pour le massacrer. On parvient cependant, durant quelques instants, à le soustraire, non à la fureur du peuple, mais plutôt à celle des agents du procureur de la commune, et à le faire entrer à la municipalité. Dans le trajet, Château, accusé hautement d'être l'un des provocateurs des massacres, auteur d'une liste de proscription, se réclamait à Beaucourt, avec lequel il était étroitement lié. Beaucourt en fut singulièrement affecté, surtout lorsque Château, craignant la mort, annonçait qu'il allait dire des choses surprenantes, et dévoiler tout ce qu'il savait. Alors le procureur de la commune, qui s'était retiré dans la cour, s'écria : « *Voilà donc le sanctuaire des lois qui va encore être ensanglanté.* » L'effroi qu'il en ressentit le fit pâlir ; il se trouva mal ; mais les cris de : *Vive la Nation!* et la nouvelle de la mort de Château, enlevé de la salle du conseil, massacré et décapité sur les degrés de l'hôtel de ville, rappelèrent ses sens et lui rendirent la tranquillité.

Le corps de ce malheureux est traîné sur le Marché-au-Blé, et jeté dans un bûcher que ses semblables avaient élevé pour le réduire en cendres. Peu s'en fallut que sa femme, regardée comme sa complice, ne le suivît dans les flammes.

Amenée sur le marché, cette femme aurait incontestablement péri, malgré les efforts d'un détache-

ment de la garde nationale, qui cherchait à l'arracher des mains d'une vile populace fortement soutenue par les fédérés et des volontaires armés de sabres et de piques, sans le dévouement d'une compagnie franche de Bretons et de quelques autres soldats qui vinrent à son secours.

Le commandant de ces braves soldats, nommé Blin, ne calculant pas le danger, quoiqu'une bonne partie de ses hommes fût dépourvue de cartouches, les fit avancer sur les assassins, qui semblaient les braver par leur furieuse contenance. Un de leurs officiers tenait déjà cette femme par le cou et la traînait vers le bûcher. Le moment était décisif, il n'y avait plus à balancer. Le capitaine Blin le comprit, et comme si tous ses soldats eussent été munis de cartouches, il leur commanda de tirer sur les brigands. Au mot *chargez*, ceux-ci prennent la fuite. La femme Château, qui avait vu la mort planer sur sa tête, resta entre les mains du capitaine Blin, qui la fit conduire à l'Hôtel-Dieu.

Ainsi se passèrent à Reims les massacres de septembre. Nous en devons le récit à l'un des témoins oculaires de ces tristes journées, dont les sanglants excès ternirent la gloire de la République naissante.

Plus tard, en 1795, les autres massacreurs furent traduits en jugement à Châlons-sur-Marne; plusieurs furent condamnés à des peines infamantes, et les plus coupables expièrent leurs crimes sur l'échafaud.

Le représentant Rhul, en mission à Reims, brisa

le reliquaire de la Sainte-Ampoule et inaugura le régime de la Terreur, qui subsista jusqu'en 1796. Au mois de mars de cette année, le représentant Thuriot condamna d'Eu de Montigny, gentilhomme, et l'abbé Musart, curé de Somme-Vesle, à la peine de mort, pour fait d'émigration.

Tranquille pendant les guerres de la République et de l'Empire, Reims eut cruellement à souffrir de l'invasion, et n'évita les horreurs d'un bombardement que grâce à la fermeté d'un compatriote, le général baron Boulard, commandant en chef l'artillerie de la garde impériale, lors de la reprise de cette ville sur les Russes.

Le dimanche 6 février 1814, les ennemis se montrèrent pour la première fois aux portes de Reims. C'était l'avant-garde d'un des corps de l'armée d'invasion.

Nous empruntons les lignes suivantes à l'auteur anonyme du *Journal de ce qui s'est passé d'intéressant à Reims en* 1814 *et* 1815, afin de donner une idée au lecteur des malheurs de cette grande cité pendant l'invasion :

« 4 *Mars* 1814.—Vers six heures du matin environ, 300 Cosaques sont entrés par la porte de Dieu-Lumière avec 24 pièces de canon ; ils ont encore mis l'alarme dans notre cité, attendu que les habitants de Beaumont-sur-Vesle, Sillery, et notamment Cormontreuil, se sauvaient à Reims, ces Cosaques ayant commis des excès qu'il n'est pas possible de répéter,

jusqu'à violer des jeunes filles de onze à douze ans dans le petit village de Montbré, et même les femmes qu'ils pouvaient attraper, dont partie se sont sauvées pendant trois jours, avec leurs enfants, dans les bois. Pareilles horreurs ont été commises à Rilly et Taissy; en outre, en passant à Baumont, ils y ont mis le feu : deux maisons ont été brûlées.

» La maison de M. le général comte de Valence, à Sillery, a été pillée, et pour ajouter à leurs atrocités, ne pouvant enlever le vin qui était dans les caves, ils ont défoncé plus de trente poinçons de vin de bonne qualité.

» Malgré les horreurs qu'ils avaient commises dans les villages par où ils avaient passé, arrivés à Reims, il leur a été délivré des billets de logement, qu'ils ont pris sans qu'on leur indiquât des écuries pour leurs chevaux, et ces brigands ont exigé l'impossible des habitants chez lesquels ils étaient logés. Comme ils ne faisaient pas gras, il a fallu leur faire de la soupe aux pruneaux. Ils ont mangé force harengs saurs, qui coûtaient trois sols la pièce, et qui précédemment se vendaient cinq liards la paire ; ils ont bu beaucoup d'eau-de-vie et du vin ; enfin, toute la nuit et jusqu'au moment du départ, il n'y a pas d'horreurs et de vexations qu'ils n'aient commises, jusqu'à vouloir qu'on leur procurât des filles pour assouvir leur brutale passion.

» Dans la matinée du même jour, 4 mars, il y a eu beaucoup d'allées et venues de la part de ces Co-

saques et Tartares : on parlait beaucoup de l'approche de l'armée française. Sur les onze heures, une partie de ces brigands est sortie par la porte de Mars ; il ne restait que peu de Cosaques, les Tartares et le prince Gagarin, commandant de place, dont on avait eu beaucoup à se plaindre pendant le court séjour qu'il avait fait à Reims ; mais il a subi la peine qu'il méritait, comme on le verra par la suite.

» A l'occasion de différentes réquisitions faites par ce prince pour obtenir des voitures et des chevaux destinés à dégager des canons qui étaient embourbés dans les marais de Cormontreuil, il a menacé, si ses ordres n'étaient pas exécutés de suite, d'ordonner le pillage et de faire mettre le feu dans la ville. M. Mitteau, commandant de notre cité et de la garde nationale, lui a répondu que s'il ne lui donnait pas le temps de se procurer ce qu'il demandait, il ne répondait pas de lui, et sur ce, les choses en sont restées là.

» Vers le midi, il est arrivé par la porte de Paris des caissons, des voitures et des cavaliers mal équipés, qui se sont succédé, au point que, sur les cinq heures du soir, quantité de voitures de blessés, même quelques-uns de morts dans ces voitures, des autres cavaliers démontés qui couraient le plus qu'ils pouvaient, beaucoup de blessés à pied qui pouvaient à peine marcher avec des bâtons, partie de l'infanterie montée sur des chevaux, plus de soixante voitures remplies de matelas, lits, traversins, couvertures,

chaudrons, marmites, portes d'armoires, ont suivi les précédentes voitures dans leur déroute, car il paraît que c'en était une, ainsi qu'on le verra par la suite. Les voitures des blessés voulaient prendre la rue Neuve, pour aller à l'ambulance Saint-Remi, les autres voitures et caissons voulaient prendre le Barbâtre et passer par la porte Dieu-Lumière, où étaient les canons, en sorte que toutes les places publiques étaient encombrées; l'on ne savait ce que l'on ferait de ces ennemis ainsi que de leurs voitures, et encore plus de les loger, n'étant pas avertis de leur arrivée, étant au moins 5,000 hommes, tant à pied qu'à cheval; mais la journée du lendemain nous a appris que ces brigands étaient fortement poursuivis, que les Français étaient alors à Fismes, ce qui les forçait à ne pas rester longtemps en notre ville, dans la crainte d'être faits prisonniers; en sorte que, vers sept heures du soir, toute cette bande de brigands, ainsi que leurs canons, caissons et voitures, étaient sortis par la porte de Mars. Il n'y est resté que le prince Gagarin, les Cosaques, les Tartares et les blessés qui étaient forcés de rester, ne pouvant plus marcher.

» Toute la nuit, il en est encore sorti, les portes n'étant pas fermées.

5 *Mars*. — Première entrée des Français. — Que ces brigands ont usé de sage précaution! car le samedi 5 mars, vers quatre heures et demie du matin, des agents de ville et de police ont, par

ordre supérieur, parcouru notre ville en annonçant qu'on ait à mettre des chandelles aux fenêtres, que les Français étaient à la porte de Paris, à se battre contre l'ennemi aux avant-postes qu'ils occupaient plus haut que les moulins à vent de Sainte-Geniève, ainsi qu'à la Folie-Cocquebert, et en moins d'une demi-heure, une grande partie de la ville fut illuminée. Vers six heures, les grenadiers de la garde impériale, les dragons et Polonais-Français sont entrés dans nos murs; ils ont été bien accueillis : les habitants, se mettant sur leur passage et criant : « Vive l'Empereur ! » leur ont présenté de l'eau-de-vie, du pain, du vin et de la viande. Une foule immense les a conduits jusque sur la place de Ville. Au même instant, toutes les portes de la ville ont été fermées, plusieurs détachements, ainsi que des pelotons de la garde nationale, ont parcouru les rues et places, et, en moins de deux heures, ils ont fait plus de trois cents prisonniers, du nombre desquels sont des officiers russes, des Cosaques et quelques Tartares. Sans l'avertissement donné par un de ces Tartares qui était de garde chez le prince Gagarin, commandant de la place de Reims, ce prince était pris comme les autres; mais il s'est échappé sans être habillé, et a pris la route de Berry-au-Bac; et, le lendemain 6 mars, à l'affaire qui a eu lieu entre Berry et Craonne, où était l'Empereur, il a été fait prisonnier avec d'autres officiers et soldats que l'on a conduits à Paris.

» De cette attaque, qui a eu lieu entre les moulins

à vent de Sainte-Geneviève et Thillois, où était le camp des ennemis, il y a eu quarante morts, au nombre desquels le chef des Tartares et un officier russe qui, ne voulant pas se rendre, ont été tués par les dragons de la garde, près du moulin Brûlé, et, n'étant pas encore morts et voulant se sauver, un jardinier, qui était dans son jardin, les a achevés à coups de bêche. Ce fait est vrai, j'y étais moi-même. — Cinq de nos Français ont péri, et huit ont été blessés.

» Dans le courant de la journée, on ne voyait qu'arriver des prisonniers par toutes les portes, conduits par des habitants de la campagne, et, sur les trois heures de l'après-midi, tous ces prisonniers, rassemblés au nombre de 400 (sans compter les officiers qui sont restés jusqu'à nouvel ordre), sur la place de Ville, ont été de suite dirigés sur Fismes, avec bonne escorte. Ces prisonniers paraissaient bien sots : ils ne demandaient plus avec audace : *Brandevine*, *soupe*, etc. Que de Rémois se sont montrés dans cette affaire ! c'était à qui en arrêterait ou en tuerait, s'ils ne voulaient pas se rendre. Six ou sept Russes ont éprouvé ce sort.

» Le reste de la journée, ainsi que la nuit, ont été assez tranquilles ; il y a eu de fortes patrouilles, et partie de la ville a été illuminée.

» 6 *Mars*. — Le 6 mars, à neuf heures du soir, l'ennemi, que l'on croyait vouloir faire encore quelques tentatives pour entrer par la porte Flécham-

bault, a été cause que l'on a battu la générale, afin de mettre sur pied toute la garde nationale, ainsi que les troupes françaises à cheval. Cela n'a été qu'une méprise occasionnée par six Polonais-Français qui, venant de védettes, sont arrivés près de ladite porte pour rentrer en ville. La sentinelle a crié : « Qui vive ! » Ces Polonais, qui ne parlaient pas français et que l'on aura pris pour des Cosaques, ayant peut-être répondu : « Non Cosaqui, » une partie de la garde tira sur eux, malheureusement deux de ces Polonais ont été grièvement blessés, et l'un est mort quelques heures après. Cette méprise a été cause que toutes les troupes ont passé la nuit, attendu que les ennemis occupaient le poste derrière les moulins de la Housse, près la porte Dieu-Lumière, avec des canons.

» 7 *Mars.*— Sur les six heures du matin, la troupe française, ainsi que les bourgeois et la garde nationale, virent que l'ennemi faisait différents mouvements par pelotons ; il voltigeait hors de la ville, venait jusqu'aux portes de Cérès et de Vesle. Alors nos canons et nos obusiers, qui étaient placés sur les remparts, savoir : trois pièces entre porte Mars et porte Dieu-Lumière, quatre pièces au-dessus de la porte Dieu-Lumière, furent transportés où l'on voyait que l'ennemi se ralliait, car deux de ses canons étaient placés au moulin à vent du faubourg Cérès, et les autres aux moulins de la Housse, où il avait pris position et s'était renforcé.

» Sur les onze heures du matin, l'ennemi attaqua par les portes de Cérès, Dieu-Lumière, Fléchambault, ainsi que par la porte de Paris ; il lança des obus et des boulets dans la ville. La troupe française riposta, ainsi que les bourgeois et la garde nationale, surtout par la porte de Paris, de manière à le faire séparer. Une partie de l'ennemi vint se poster du côté de la porte Cérès jusque dans le faubourg, et l'autre partie, qui était hors de la porte de Paris, prit le chemin de Tinqueux, Courcelles, Saint-Brice et Champigny, où elle mit le feu, notamment à Saint-Brice, qui est presque totalement détruit, ainsi que les filatures de MM. Ponsardin fils et Dérodé-Jamin, négociants à Reims, dont la perte est évaluée à cinq cent mille francs pour les deux. Il n'y a que quatre ou cinq maisons de restées, mais tous les meubles ont été brûlés.

» A midi, l'affaire était si chaude de part et d'autre, que déjà plus de quatre cents coups de canon avaient été tirés sur notre ville. Un boulet de cinq livres est tombé rue du Marc, 13, chez M. Legoy, huissier ; un obus est aussi tombé rue de l'Echauderie, chez M. Darancé ; il a cassé les vitres d'un grenier, a percé le plancher et mis le feu à un matelas qui était dans une chambre haute ; d'autres sont tombés dans les rues Neuve, du Barbâtre, du Parvis-Notre-Dame, et ont abattu des cheminées. C'est alors que je ne saurais peindre l'état où nous nous trouvions : l'on n'entendait de tous côtés, dans les rues,

que plaintes et gémissements, disant : Nous sommes perdus. On courait aux armes, le tocsin sonnait dans toutes les églises, personne n'osait plus sortir dans la crainte d'être blessé par un boulet ou par un éclat d'obus, chacun s'empressait de mettre des vases pleins d'eau devant les portes et même dans les greniers, dans la crainte d'incendie.

» J'ai vu des mères éplorées courir dans les rues avec leurs enfants qu'elles allaitaient, sans savoir où elles allaient. Cette position effrayante a duré jusqu'à près d'une heure et demie après midi, à laquelle heure il est arrivé un renfort de deux colonnes de troupes françaises à cheval, que Sa Majesté l'Empereur nous avait envoyées de Berry-au-Bac (où il avait son quartier-général depuis le 5), d'après la demande qui lui avait été faite par des députés de notre ville, qui ont été le complimenter et qu'il a bien accueillis.

» Aussitôt l'arrivée de ces troupes, des tirailleurs les suivirent pour soutenir leur retraite. L'ennemi a quitté de suite la position qu'il avait aux moulins des faubourgs, a laissé ses deux pièces de canon, et il a été poursuivi avec vigueur jusque derrière les hauteurs de la Pompelle, s'est réfugié du côté de Prunay, Vuez, Thuizy et autres villages, qui ont été mis à contribution et pillés (car c'est l'habitude de ces hordes), et qui subiront peut-être aussi le sort d'être brûlés. Nos troupes ont de suite repris le poste de derrière les moulins de la Housse qu'occupait ce

matin l'ennemi, poste très-avantageux pour nous, et qui nous aurait été bien funeste si les Cosaques l'eussent toujours occupé ; mais c'est actuellement une vedette française.

» A cinq heures du soir, une partie de nos troupes à cheval, ainsi que notre garde nationale, sont rentrées en ville, ayant le cœur content d'être encore débarrassées de l'ennemi. Il a été de suite délivré des billets de logement aux troupes, d'après l'annonce faite par ordre de M. Camu, adjoint au maire, au son de la caisse, que les habitants qui devaient loger aient à tenir prêts, pain, vin et viande pour les recevoir ; aussi c'est ce que j'ai fait, quoique très-gêné : j'ai eu quatre hussards de la garde, que j'ai bien reçus, riant et mangeant avec eux, et pour un instant j'ai oublié les malheurs que nous avons essuyés depuis plus d'un mois par les vexations des ennemis, et surtout des Cosaques.

» Sur l'espérance que me donnaient ces militaires ainsi que d'autres, qu'il n'y aurait rien cette nuit, nous nous sommes couchés à dix heures pour nous reposer ainsi qu'eux ; ils m'ont dit, en se couchant, qu'il y avait plus de trois semaines qu'ils ne s'étaient déshabillés et couchés dans un lit.

» Le 12 mars, le général russe Saint-Priest (émigré français) bombarda la ville, qui fut prise d'assaut et livrée au pillage. M. l'abbé Macquart aîné, professeur au collége, qui avait connu le général russe à Saint-Pétersbourg, se dévoua au salut de ses concitoyens :

il brava les plus grands dangers pour se rendre près de M. de Saint-Priest, qui, accédant à la demande de son ancien précepteur, monta à cheval pour rétablir l'ordre et contenir la soldatesque.

» Le lendemain, après un combat acharné, la ville fut reprise par les Français ; le général de Saint-Priest reçut une blessure dont il mourut. Napoléon entra en ville au milieu de la nuit, il fut logé chez M. Ponsardin, rue de Vesle, N° 18. Pendant les trois jours que l'Empereur séjourna à Reims, il s'occupa de la défense du pays, écrivit à son frère Joseph de défendre la capitale, nomma des préfets, approuva des nominations académiques ; enfin, grâce à sa prodigieuse activité, les affaires de l'empire furent expédiées avec le plus grand soin. Avant de quitter la ville, Napoléon eut une entrevue avec M. Macquart, auquel il annonça la blessure mortelle du général Saint-Priest et lui reprocha ses relations avec les étrangers ; mais la considération dont jouissait M. Macquart près de ses concitoyens qu'il venait de sauver du pillage, le dédommagea amplement des reproches de l'Empereur qui, du reste, après quelques explications, lui avait rendu sa bienveillance. L'incendie du faubourg de Paris, d'une partie des quatre villages avoisinant Reims ; des alertes continuelles causées par le passage des troupes ennemies, qui se succédaient continuellement et qui rançonnèrent la ville tour-à-tour, tels furent les tristes évènements qui signalèrent les années 1814 et 1815. »

De 1816 à 1830, la ville se releva peu à peu des désastres causés par les deux invasions, et les seuls évènements importants qui se passèrent dans ses murs, furent la Mission et le sacre de Charles X. Le futur évêque de Nancy, M. de Forbin-Janson, décida que, pour clore dignement la Mission, une croix monumentale serait plantée sur un monticule faisant face à la grande allée des promenades, et qui avait été élevé en peu de jours avec un enthousiasme rappelant celui de la fédération de 1789. — Toutes les classes de la société rémoise y travaillèrent à l'envi ; les enfants même y furent conduits processionnellement, le 21 février 1821, tenant en main une oriflamme blanche sur laquelle était brodée une croix bleue, et vinrent ajouter chacun une pelletée de terre à son exhaussement.

Le vendredi 23 février, à quatre heures du soir, la croix, portée sur les épaules d'hommes de tous les rangs, qui se disputaient l'honneur de prendre leur part de ce fardeau, arriva, à travers une foule immense, à l'endroit où elle devait être plantée, après avoir parcouru la ville, dont les rues et les places étaient ornées de tapisseries et pavoisées du drapeau blanc. La fin du jour, à cette saison de l'année, empêcha son élévation, qui eut lieu le lendemain 24, au son majestueux du bourdon et des cloches de toutes les paroisses, et en présence de plus de 50,000 âmes, tant de la ville que des environs.

Le sacre de Charles X semblait faire présager de longs jours à la Restauration. Ce prince fit son entrée à Reims le 28 mai 1825, à deux heures de l'après-midi, au milieu de l'allégresse générale. Le 29, il fut sacré dans l'église Notre-Dame, décorée à cet effet avec un luxe inouï. Les jours suivants furent employés par lui à la création de nouveaux chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, à visiter les établissements publics et religieux, l'exposition de l'industrie du département, et à passer une grande revue de toutes les troupes campées aux portes de Reims. Pendant ces quelques jours, la ville présenta un aspect inaccoutumé, puis tout rentra dans le calme habituel : le dernier sacre venait d'avoir lieu.

Voici la liste des rois et reines de France qui ont été sacrés dans l'antique métropole de Reims :

Clovis, Ier du nom, fils de Childéric Ier, fut baptisé à Reims par saint Remi, évêque de cette ville, le jour de Noël, 25 décembre 496.

Louis Ier, dit *le Débonnaire*, salué roi d'Aquitaine l'an 778, sacré et couronné à Rome, en cette qualité, par le pape Adrien Ier, le jour de Pâques 781, fut sacré et couronné à Reims, par le pape Etienne IV. en 816.

Ermengarde, première femme de Louis le Débonnaire, fut sacrée et couronnée avec le roi, à Reims, en 816.

LOUIS II, dit *le Bègue*, fut sacré à Reims, le 8 décembre 877, par Hincmar, et, suivant d'autres, à Compiègne.

CHARLES III, dit *le Simple*, fut sacré et couronné à Reims, le dimanche 28 janvier 893, par l'archevêque Foulque.

FRÉDÉRONNE, deuxième femme de Charles le Simple, fut sacrée et couronnée par l'archevêque Hervé, dans l'église de Saint-Remi de Reims, sur la fin d'avril 907.

ROBERT, duc de France, fut, suivant quelques auteurs, sacré et couronné en l'église de Saint-Remi de Reims, le 29 juin 922, par l'archevêque Hervé.

EMME OU EMMINE, par l'archevêque Séulf, l'an 923.

GERBERGE, femme de Louis d'Outre-Mer, par l'archevêque Artaud, en 936 ; selon Flodoard, ce doit être en 942.

LOTHAIRE, dans l'église de Saint-Remi, par l'archevêque Artaud, le dimanche 12 novembre 954.

HUGUES CAPET, proclamé roi à Noyon, vers la fin de juin 987, est sacré et couronné à Reims, par l'archevêque Adalbéron, le 3 juillet suivant.

HENRI Ier fut sacré et couronné à Reims, du vivant de son père, le 23 mai 1027, et, suivant d'autres, à Sens. Il succéda à la couronne en 1031.

PHILIPPE Ier fut sacré et couronné à Reims, le 27 mai 1059, jour de la Pentecôte, en présence de son père. L'acte qui contient la formule du couronne-

ment se trouve dans les archives des églises de Reims et de Bauvais.

PHILIPPE, fils de Louis le Gros, fut sacré et couronné à Reims, par l'archevêque Renaud de Martigné, le 14 avril, jour de Pâques 1129, en présence de Henri Ier, roi d'Angleterre. Il ne survécut point au roi son père, étant mort d'une chute de cheval en 1131.

LOUIS VII, dit *le Jeune*, fut. sacré et couronné à Reims du vivant de son père, par le pape Innocent II, le dimanche 25 octobre 1101.

PHILIPPE II, dit *Auguste*, aussi du vivant de son père, par l'archevêque Guillaume de Champagne, son oncle maternel, le jeudi, jour de la Toussaint, 1179.

LOUIS VIII, le 6 août 1223, par l'archevêque Guillaume de Joinville.

BLANCHE DE CASTILLE, femme de Louis VIII, fut sacrée et couronnée avec le roi, par le même Guillaume de Joinville.

LOUIS IX, ou *saint Louis*, fut sacré et couronné à Reims, le 1er décembre 1226, par Jacques de Bazoche, évêque de Soissons, le siége de Reims étant vacant.

PHILIPPE III, dit *le Hardi*, fut sacré et couronné à Reims, le 30 août 1271, par Milon de Bazoche, évêque de Soissons, le siége de Reims étant encore vacant.

PHILIPPE IV, dit *le Bel*, le 26 janvier 1286, par l'archevêque Pierre Barbet.

JEANNE DE NAVARRE, femme de Philippe le Bel, par le même archevêque, le 25 août 1286.

LOUIS X, dit *le Hutin*, le dimanche 24 août 1315, par l'archevêque Robert de Courtenay.

CLÉMENCE, seconde femme de Louis le Hutin, fut sacrée et couronnée avec le roi.

PHILIPPE V, dit *le Long*, le jour des Rois 1317, par le même Robert de Courtenay.

JEANNE, femme de Philippe le Long, le 9 janvier 1317, par le même archevêque.

CHARLES IV, dit *le Bel*, le 9 février 1322, par le même archevêque.

PHILIPPE VI, dit *de Valois*, le dimanche de la Trinité, 29 mai 1328, par l'archevêque Guillaume de Trie.

JEANNE DE BOURGOGNE, première femme de Philippe de Valois, fut sacrée et couronnée avec le roi.

JEAN II, dit *le Bon*, le 26 septembre 1350, par l'archevêque Jean de Vienne.

JEANNE DE BOULOGNE, seconde femme de Jean II, mariée en 1349, fut sacrée et couronnée à Reims, en même temps que le roi.

CHARES V, dit *le Sage*, le 19 mai 1364, par l'archevêque Jean de Craon.

JEANNE DE BOURBON, femme de Charles V, fut sacrée et couronnée avec le roi, par le même archevêque.

CHARLES VI, le dimanche 4 novembre 1380, par l'archevêque Richard Pique.

Charles VII, dit *le Victorieux*, le dimanche 17 juillet 1429, par le ministère de Renaud de Chartres, archevêque de Reims.

Louis XI, le 15 août 1461, par l'archevêque Jean Juvénal des Ursins.

Charles VIII, le 30 mai 1484, par l'archevêque Pierre de Laval.

Louis XII, dit *le Père du Peuple*, le 27 mai 1498, par le cardinal Guillaume Briçonnet, archevêque de Reims.

François Ier, le 25 janvier 1515, par l'archevêque Robert de Lenoncourt.

Henri II, le 25 juillet 1547, par Charles, cardinal de Lorraine, archevêque de Reims.

François II, le 17 septembre 1559, par le même archevêque.

Charles IX, le 15 mars 1561, par le même archevêque.

Henri III, le dimanche 15 février 1575, par Louis Ier de Lorraine, cardinal de Guise, évêque de Metz, le jeune Louis II de Lorraine, archevêque de Reims, n'ayant pas encore reçu l'ordre de la prêtrise.

Louis XIII, le 18 octobre 1610, par François, cardinal de Joyeuse, archevêque de Rouen, Louis III de Lorraine, depuis cardinal de Guise, archevêque de Reims, n'étant alors que sous-diacre.

Louis XIV, dit *le Grand*, le dimanche 7 juin 1654, par Simon Le Gras, évêque de Soissons, le siége de Reims étant vacant.

Louis XV, le dimanche 25 octobre 1722, par l'archevêque Armand-Jules de Rohan.

Louis XVI, le dimanche 11 juin 1775, par le cardinal Charles-Antoine de la Roche-Aymon, archevêque de Reims.

Charles X, le dimanche 29 mai 1825, par Jean-Baptiste-Marie-Anne-Antoine de Latil, archevêque de Reims.

Le règne de Charles X ne fut pas de longue durée : ses fameuses ordonnances firent éclater une révolution qui couvait depuis longtemps dans les esprits.

Les évènements de juillet 1830 furent connus à Reims le mardi 27, à dix heures du matin. La foule se porta aussitôt dans les cafés pour prendre connaissance des journaux. Le jeudi, après deux jours de retard, la malle-poste arriva surmontée de drapeaux tricolores : à leur apparition, les écussons et les enseignes aux armes de la maison de Bourbon sont partout effacés, et les ouvriers veulent marcher sur Paris ; mais, pour calmer l'effervescence populaire, la garde nationale reparaît comme par enchantement. Le peuple assiége la caserne des gendarmes, qui sont conduits, le lendemain, à l'hôtel de ville, entre deux haies de gardes nationaux, afin d'éviter de plus grands malheurs. Une fois le nouveau gouvernement reconnu, l'ordre se rétablit peu à peu.

Cependant, le 16 août, le bruit de l'assassinat du nouveau roi s'étant répandu en ville, l'exaspération

n'eut plus de bornes, une foule immense se porta au Calvaire de la mission, la croix fut abattue, et le Christ traîné dans les ruisseaux, la corde au cou. Les émeutiers forcèrent le curé de Saint-Jacques à boire avec eux et se livrèrent à mille désordres. Le commerce eut longtemps à souffrir de cette révolution; des faillites importantes jetèrent la consternation dans la ville et ruinèrent bien des familles. Le choléra vint se joindre à ces désastres et répandre le deuil dans la cité. Enfin, en décembre 1838, une violente émeute éclata à l'occasion d'une prédication faite en l'église Saint-Jacques ; le presbytère fut livré au pillage, et la garde nationale, assaillie par une grêle de pierres, put à grand peine arrêter les meneurs, qui furent sévèrement punis.

Grâce à ses efforts énergiques, Reims parvint à cicatriser ses blessures, et l'état de la ville fut prospère jusqu'à l'année qui précéda la révolution de 1848. A cette époque, le pain était cher, le travail difficile et le peuple mécontent du gouvernement. Pour occuper les nombreux ouvriers sans ouvrage, l'administration municipale ordonna la démolition des remparts qui s'étendaient de la porte de Cérès à la porte de Mars : c'est au milieu de ce malaise que l'on apprit à Reims la nouvelle de la révolution de février 1848.

Les journaux du 24 n'apportèrent à Reims que des bruits contradictoires, et le 25 les nouvelles manquèrent tout-à-fait. L'administration municipale

se constitua en permanence, afin de suivre la marche des évènements.

Dans la soirée, les groupes tumultueux, qui avaient stationné toute la journée sur les places et dans les rues, commencèrent à parcourir la ville en proférant des cris menaçants. Quelques compagnies de la garde nationale parvinrent d'abord à les dissiper par la persuasion ; mais, sur les huit heures, les patrouilles qui sortaient de l'hôtel de ville furent tout-à-coup assaillies à coups de pierres, les lanternes à gaz brisées en un clin-d'œil, et quelques gardes nationaux maltraités et désarmés à la faveur de l'obscurité. Les mêmes scènes de désordre se répétèrent en plusieurs endroits. Les émeutiers se portèrent ensuite à la sous-préfecture, dont ils brisèrent les vitres, et continuèrent leurs actes de dévastation dans les rues Neuve et du Barbâtre. L'ouragan qui régnait depuis deux jours, les violentes rafales de pluie et surtout l'obscurité favorisèrent ces déplorables désordres.

L'ancienne municipalité fut remplacée par une nouvelle, composée d'hommes dévoués au gouvernement républicain qui venait d'être proclamé à Paris. Au milieu du trouble apporté dans les affaires publiques, elle ne put empêcher un épouvantable sinistre. Les menaces d'incendie, proférées hautement la veille par la populace, ne tardèrent pas à recevoir leur exécution. Le samedi, à six heures du soir, une lueur rougeâtre, qui éclairait toute la ville, ne laissa plus de doute sur les intentions des incen-

diaires. Malgré les efforts de quelques gardes nationaux, secondés des ouvriers de l'établissement, le feu dévorait l'importante filature de Fléchambault : les flammes, poussées par un vent violent, menaçaient d'embraser les maisons voisines.

Des charbons enflammés furent lancés à une grande distance, et portèrent la terreur dans tous les quartiers.

La garde nationale, aidée des honnêtes ouvriers qui déploraient ces actes de sauvagerie, arrêta les incendiaires et rétablit l'ordre. Cette catastrophe fut heureusement la seule.

Il y eut bien encore quelques échauffourées comme celle du 10 avril, des manifestations populaires, inséparables de ces temps de troubles ; mais l'énergie de l'administration, le concours de la garde nationale et le bon sens de la population triomphèrent de tous ces obstacles, et la transition de la république à l'empire s'opéra sans aucun trouble.

Il ne reste plus qu'à indiquer, dans l'ordre chronologique, les principaux évènements passés dans ses murs, et les embellissements qui ont, depuis quelques années, transformé la vieille cité rémoise.

Citons donc :

L'élévation de la statue du maréchal Drouet, le 28 octobre 1849, en présence de sa famille et du maréchal Excelmans, son compagnon d'armes ;

La création d'un musée botanique, minéralogique et zoologique, en novembre 1853 ;

L'inauguration du chemin de fer, en juin 1854;

La visite, en octobre 1858, de l'Empereur et de l'Impératrice, dont une magnifique médaille frappée aux frais de la ville a consacré le souvenir ;

La construction de la gare et la création, en mai 1860, d'un magnifique square qui relie agréablement les deux parties des promenades ;

L'érection, le 5 décembre 1860, de la statue du grand Colbert, l'un des plus glorieux enfants de Reims ;

La restauration de la Cathédrale, 1861 ;

L'ouverture du chemin de fer de Soissons, 1862 ;

L'inauguration du chemin de fer de Reims au Camp, 1863 ;

Enfin, l'achèvement de l'église Saint-André, en 1864.

STATISTIQUE

Quoique la plus considérable ville de l'ancienne province de Champagne, Reims ne put, à cause de sa position géographique, devenir le chef-lieu du département de la Marne.

Sous-préfecture, et l'une des plus importantes de l'empire, Reims possède une cour d'assises, un tribunal de première instance, un tribunal et une chambre de commerce, une bourse, un conseil de prud'hommes, trois justices de paix, un comptoir d'escompte de la Banque de France, un bureau de mesurage des toiles et tissus, une Académie et un comité d'Archéologie. Son ancienne Université, composée des quatre facultés, théologie, droit, médecine et arts, érigée en 1547 par le grand cardinal Charles de Lorraine, brilla longtemps d'un vif éclat. Nicolas Boucher, chanoine de Reims, et depuis évêque de Verdun, fut le premier principal du collége de l'Université de Reims, et Jean Blavier, grand-chantre de Notre-Dame, en fut le premier recteur. La faculté de médecine fut rétablie en 1853.

On connaît assez la célébrité de sa métropole, les titres et les priviléges que possédaient les archevêques de Reims, au nombre de 99, depuis saint Sixte jusqu'à Mgr Thomas-Marie-Joseph Gousset qui occupe aujourd'hui le siége de cette église.

Voici la liste chronologique des archevêques, avec la date de leur élection et le temps de leur pontificat :

1. Saint Sixte, envoyé par saint Pierre vers l'an 46 de Jésus-Christ, mort vers 56.
2. Saint Sinice, élu vers 56, mort en 61 ou 62.
3. Saint Amand, élu vers 70.
4. Saint Bétause, élu en 308, mort en 327.
5. Saint Aper, élu en 328, mort en 346.
6. Discolius, élu en 350.
7. Saint Maternien, élu en 351, mort en 359.
8. Saint Donatien, élu en 360, mort en 390.
9. Saint Vivant, élu en 390, mort en 394.
10. Saint Sévère, élu en 396.
11. Saint Nicaise, élu en 400, mort en 406.
12. Baruc, prévôt, élu en 408 mort en 440.
13. Baruce, élu en 441, mort en 442.
14. Barnabé, élu en 442, mort en 448 ou 450.
15. Bennade, élu en 450, mort en 456.
16. Saint Remi, élu en 456, mort en 530.
17. Romain, élu en 530, mort en 534.
18 Flavien, élu en 535, mort en 547.

19. Manipius, élu en 548, mort en 569.
20. Gilles, chanoine de Reims, élu en 569, mort en 590.
21. Romulfe, élu en 590, mort en 596.
22. Sonnace, élu en 600, mort en 633.
23. Leudegisille, élu en 634, mort en 641.
24. Angelbert, élu en 641.
25. Landon, élu en 645, mort en 650.
26. Saint Nivard, élu en 651, mort en 669.
27. Saint Rieul, élu en 670, mort en 695.
28. Saint Rigobert, élu en 696, mort en 743.
29. Abel, élu en 744.
30. Turpin ou Tilpin, élu en 756, mort en 795.
31. Vulfaire, élu en 802 ou 803, mort en 816.
32. Ebon, élu en 816, mort en 851.
33. Hincmar, élu en 845, mort en 882.
34. Foulque, archidiacre, élu en 882, mort en 900.
35. Hervé, chanoine de Reims, élu en 900, mort en 922.
36. Séulf, archidiacre, élu en 922, mort en 925.
37. { Hugues, intrus, élu en 925.
Artaud, élu en 931, mort en 961.
38. Odalric, prévôt, élu en 962, mort en 969.
39. Adalbéron, élu en 970, mort en 988.
40. Arnould, élu en 988, mort en 1023.
Gerbert, fait pape sous le nom de Silvestre II.
41. Ebles, élu en 1024, mort en 1033.
42. Guy de Chatillon, chanoine, élu en 1033, mort en 1055.

43. Gervais, élu en 1055, mort en 1069.
44. Manassès Ier, élu en 1069, déposé en 1080.
45. Renaud Ier, élu en 1084, mort en 1096.
46. Manassès II, trésorier, puis prévôt et archidiacre, élu en 1096, mort en 1106.
47. Raoul le Vert, archidiacre, élu en 1109, mort en 1124.
48. Renaud II de Martigné, élu en 1124, mort en 1138.
49. Sanson Desprez, élu en 1140, mort en 1161.
50. Henri de France, élu en 1162, mort en 1175.
51. Guillaume de Champagne, cardinal, élu en 1176, mort en 1202.
52. Guy Paré, cardinal, élu en 1203, mort en 1206.
53. Albéric de Humbert, élu en 1207, mort en 1213.
54. Guillaume de Joinville, élu en 1219, mort en 1226.
55. Henri de Braine, élu en 1227, mort en 1240. Interrègne de quatre ans.
56. Ivelle, dit Juhel de Mayence, élu en 1244, mort en 1249.
57. Thomas de Beaumets, prévôt, élu en 1250, mort en 1262.
58. Jean de Courtenay, élu en 1266, mort en 1270. Interrègne de trois ans.
59. Pierre Barbet, élu en 1273, mort en 1298.
60. Robert de Courtenay, archidiacre, élu en 1299, mort en 1323.

61. Guillaume de Trie, élu en 1324, mort en 1334.
62. Jean de Vienne, élu en 1335, mort en 1351.
63. Hugues d'Arcy, élu en 1351, mort en 1352.
64. Humbert, dauphin de Viennois, élu en 1352, mort en 1355.
65. Jean de Craon, élu en 1355, mort en 1373.
66. Louis Thesard, archidiacre, élu en 1374, mort en 1375.
67. Richard Pique, doyen, élu en 1376, mort en 1389.
68. Perric Cassinel, élu en 1390, mort en 1390.
69. Guy de Roye, élu en 1391, mort en 1409.
70. Simon de Cramant, élu en 1409, mort en 1413.
71. Pierre Trousseau, élu en 1413, mort en 1413.
72. Renaud III, de Chartres, élu en 1414, mort en 1444.
73. Jacques Juvénal des Ursins, archidiacre, élu en 1444.
74. Jean Juvénal des Ursins, archidiacre, élu en 1449, mort en 1473.
75. Pierre de Laval, élu en 1473, mort en 1493.
76. Robet Briçonnet, élu en 1493, mort en 1497.
77. Guillaume Briçonnet, élu en 1497.
78. Charles de Carretto, cardinal, élu en 1507, mort en 1514.
79. Robert de Lenoncourt, élu en 1509, mort en 1532.
80. Jean de Lorraine, cardinal, élu en 1532.
81. Charles de Lorraine, cardinal, élu en 1538, mort en 1574.

82. Louis de Guise, chanoine, élu en 1574, mort en 1588.

83. Charles de Bourbon, élu en 1591, ne prit pas possession.
Philippe de Lenoncourt, mort à Rome, en 1592.

84. Nicolas Pellevé, cardinal, élu en 1592, mort en 1594.

85. Philippe du Bec, élu en 1594, mort en 1605.

86. Louis de Lorraine, cardinal, élu en 1605, mort en 1621.

87. Guillaume Giffort, élu en 1622, mort en 1629.

88. Henri de Lorraine, élu en 1629, mort en 1664.

89. Eléonor d'Estampes, élu en 1641, mort en 1650.

90. Henri de Savoie, élu en 1651, mort en 1659.

91. Antoine Barberin, cardinal, élu en 1657, mort en 1671.

92. Charles-Maurice Le Tellier, élu en 1671, mort en 1710.

93. François de Mailly, cardinal, élu en 1711, mort en 1721.

94. Armand-Jules de Rohan, cardinal, élu en 1722, mort en 1763.

95. Charles-Antoine de la Roche-Aymon, cardinal, élu en 1763, mort en 1777.

96. Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord, cardinal, élu en 1777, mort en 1821.

97. Jean-Charles de Coucy, élu en 1817, mort en 1824.

98. Jean-Baptiste Marie-Anne-Antoine de Latil, cardinal, élu en 1824, mort en 1839.
99. Thomas Gousset, cardinal, élu en 1840.

Remarquable par ses monuments civils et religieux, Reims a plus de six kilomètres de tour, plus de deux kilomètres de long, du nord au sud, et un peu moins de l'ouest à l'est. Quatre portes, sous les Romains, lui servaient d'entrée : les portes de Mars, de Cérès, de Bacchus et de Vénus; plus tard, ces deux dernières prirent les noms de porte Bazée et porte aux Ferrons. Des inscriptions, placées aujourd'hui à l'entrée des rues de l'Université et de la porte aux Ferrons, indiquent l'emplacement de ces deux portes ainsi que les limites au midi et à l'ouest de cette ancienne cité.

La citadelle des anciens Rémois était où se trouve actuellement la cathédrale. Quatre chemins couverts, d'environ 2 mètres 50 cent. de hauteur, sur un mètre de largeur, et dont on trouve encore des vestiges dans les caves de plusieurs maisons des rues Cérès, Saint-Etienne et de Tambour, conduisaient hors de la ville au-delà de ces quatres portes. De l'an 1229 à 1358, Reims fut entouré de nouvelles murailles ; et dans cette enceinte on ouvrit quatre portes, les portes de Dieu-Lumière, de Flèchambault, de Paris et la porte Neuve. Celles de Cérès et de Mars ne changèrent pas de place. Outre ces portes, il y en eut d'autres encore : la porte Ouverte,

porta patens, entre la porte de Mars et celle de Cérès ; celle de la Conférence, située derrière l'église de Saint-Pierre-les-Dames ; celle de Saint-Nicaise, à l'extrémité de la rue Saint-Jean-Césarée ; la porte Saint-Denis, auprès de l'abbaye de ce nom ; celle de Saint-Pierre, auprès de l'église Saint-Pierre-le-Vieil, la porte Ragenaire-Buiron, remplacée par la porte Neuve. Il y avait aussi une poterne au pied du rempart, sur la rivière de Vesle, entre la rue de Venise et celle du Jard, surnommée pour cette raison la Poterne. Cette poterne fut retrouvée en 1842 quand, pour le canal, on démolit le rempart de ce côté.

Près de 50 tours et corps-de-garde garnissaient encore, il y a peu d'années, les remparts de la ville. Parmi ces tours, on distinguait celles de Saint-Georges, dite Belle-Tour, Chante-Raine et Saint-Victor. Les tours Sainte-Anne, près la porte Mars ; des Moineaux, près l'ancienne église de Saint-Hilaire ; des trois Museaux, à la place Saint-Pierre ; du Séminaire, dite du Mont-Dieu ; celle qui était près de la porte Mars, et d'autres encore, ne manquaient pas d'importance.

La ville de Reims se présente admirablement au voyageur qui arrive par le chemin de fer d'Epernay : entourée à l'est et au midi de ses antiques remparts et de ses tours maintenant désarmées : elle les a renversés au nord et à l'ouest, pour faire place à d'élégantes constructions. L'œil charmé

de l'étranger parcourt un magnifique panorama qui se développe devant lui depuis l'antique abbaye de Saint-Remi jusqu'à la nouvelle église de Saint-Thomas.

Le soir, les fenêtres de ses nombreuses fabriques, les myriades de lanternes à gaz des longues rues qui viennent aboutir au canal, donnent à la ville une perspective vraiment féerique, dont le coup-d'œil change à chaque pas.

L'emplacement de la gare est parfaitement choisi pour donner à l'étranger une brillante idée de l'ancienne métropole de la Gaule Belgique ; ces longues et nombreuses allées d'arbres séculaires ; cette ville qui fait entendre déjà un murmure, indice de l'activité et du travail, dont la statue de Colbert est le symbole heureux ; ces villas joyeusement répandues au dehors, et qui se groupent autour de l'embarcadère et forment un nouveau faubourg ; ces constructions qui s'élèvent comme par enchantement et font de ce côté de Reims une ville neuve ; enfin, ce vieil et respectable arc de triomphe, qui se dresse à l'extrémité des promenades comme le représentant du temps passé, d'une société éteinte, civilisée sans conteste, mais bien éloignée du progrès, du raffinement de la nôtre : tout cela produit un ensemble remarquable, étrange, saisissant, et qui frappe l'esprit au moins autant que les yeux.

Reims est percé d'environ 220 rues, dont plusieurs sont grandes et belles ; on y compte 14 places

publiques et plus de 4,700 maisons. Dans ce nombre sont comprises les maisons des quatre faubourgs, de Sainte-Anne, de Sainte-Geneviève ou de Paris, de Laon et de Cérès, le plus considérable. La population de Reims dépasse 55,000 âmes. Trois genres d'industrie occupent spécialement les habitants de cette vaste cité : la manufacture, dont les articles de goût et de nouveautés varient à l'infini ; ses filatures, et le commerce de vins. Reims est le centre d'une fabrication très-considérable et d'une population extrêmement laborieuse. Ses produits industriels et manufacturés peuvent s'élever à 80,000,000 de francs, et son commerce de vins à près de 25,000,000. Son marché de laine, un des plus forts de France, est évalué à 8,000 tonneaux (80,000,000 kilogrammes). La fabrication des articles de Reims occupe les principaux villages de l'arrondissement ; plusieurs, tels que Betheniville et Pont-Givart, possèdent des usines qui occupent de nombreux ouvriers.

Avant la révolution de 1789, il existait à Reims 54 corporations dont voici la liste, avec la date de leur fondation :

Foulons et laveurs de draps, établis en....	1221.
Drapiers et tisserands....................	1292.
Pelletiers et corroyeurs.................	1303.
Boulangers..........................	1343.

Les sept corps de métiers du vidame : Peintres, selliers, goherliers, brodeurs, verriers, tailleurs d'images, chaudreliers, peigneurs-serants.	1400.
Barbiers, chirurgiens	1473.
Bonnetiers	1467.
Corroyeurs et tanneurs	1535.
Hacquebusiers	1537.
Boulangers et pâtissiers	1561.
Drapiers et échaussetiers	1569.
Chapeliers	1570.
Cordiers	1571.
Pain-d'épiciers	1571.
Etaminiers	1571.
Cordonniers et savetiers	1571.
Mégissiers	1574.
Bonnetiers	1581.
Buffetiers, vinaigriers, moutardiers	1582.
Vanniers, pannetiers, boisseliers	1588.
Menuisiers	1592.
Ouvriers en soie	1600.
Tondeurs	1603.
Tonneliers	1606.
Taillandiers, ferronniers	1612.
Tapissiers	1616.
Imprimeurs, libraires, relieurs	1623.
Maçons	1625.
Tailleurs, fripiers	1628.
Epingliers	1635.
Merciers, grossiers, estaminiers, jouailliers	1639.

Maréchaux	1641.
Tourneurs	1642.
Serruriers	1646.
Violons, danse, musiciens	1658.
Manufacture	1669.
Teinturiers	1669.
Charrons	
Saucissiers, chaircutiers	1687.
Epiciers, droguistes, salines, confitures	1692.
Couteliers	1697.
Chaudronniers	1701.
Retendeurs, bruisseurs, rouleurs, passeurs, calendreurs, apprêteurs	1703.
Semonceurs	1711.
Monnayeurs	1725.
Barbiers-perruquiers, baigneurs-étuvistes	
Chandeliers, graisseurs	1733.
Tabellions	1733.
Passementiers, boutonniers, enjoliveurs	1736.
Quincailliers, ferblantiers, fondeurs	1737.
Fabricants de papier	1739.
Cuisiniers, rôtisseurs	1757.
Charpentiers	
Couvreurs	

Reims, qui possédait, en 1790, 48 églises et établissements religieux, n'en compte plus que vingt-deux : l'église paroissiale Notre-Dame, Saint-Remi, Saint-Jacques, Saint-Maurice, Saint-André, Saint-

Thomas, le grand et le petit séminaire, la Congrégation de Notre-Dame, les Carmélites, la Visitation, le Bon-Pasteur, les sœurs du Saint-Enfant-Jésus, la Compassion, les frères des Ecoles chrétiennes, les Salvatoristes, l'Hôtel-Dieu, l'Hôpital-Général, Saint-Marcoul, les Dames du Sacré-Cœur, Bethléem et la Divine Providence : ce dernier est plutôt un établissement de charité. Il y a à Reims un lycée impérial, une école primaire supérieure, six écoles des frères, divisées en treize classes, trois écoles mutuelles, six écoles des sœurs, les pensionnats de la Congrégation, du Saint-Enfant-Jésus et de la Compassion ; il y a, en outre, plusieurs établissements pour les jeunes gens des deux sexes, et des écoles privées. Des cours gratuits de mathématiques, de dessin et de chimie sont ouverts à l'hôtel de ville. La classe indigente reçoit des secours du bureau de bienfaisance, de la société de Saint-Vincent-de-Paul, des dames de Miséricorde et de celles de la Maternité. Trois salles d'asile sont ouvertes aux petits enfants des classes ouvrières, en attendant l'âge de leur admission aux écoles gratuites.

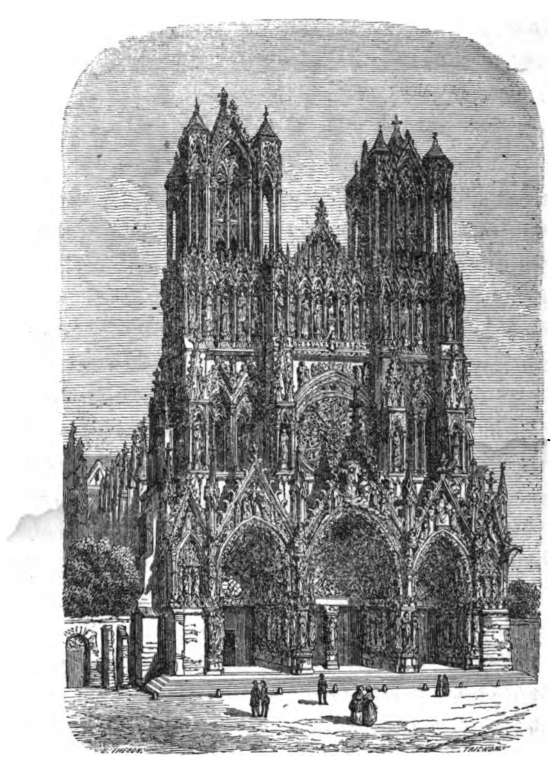
MONUMENTS RELIGIEUX.

Il y a deux monuments tout d'abord qu'il faut courir visiter à Reims : Notre-Dame et Saint-Remi. Ce sont deux merveilles devenues en quelque sorte classiques, et qui méritent, en effet, une sérieuse attention.

Tout le monde connaît au moins de réputation Notre-Dame, cette splendide basilique dont le portail n'a assurément pas de rival dans le monde. Cette cathédrale a succédé à plusieurs monuments antérieurs : un premier, élevé en 401, fut remplacé par un second en 822, et ce dernier ayant été incendié en 1210, le 6 mai, l'archevêque Albéric de Humbert se hâta de faire appel à la générosité des fidèles, et confia l'exécution de l'œuvre à un architecte nommé Robert de Coucy.

Le grand portail occidental, élevé sur cinq degrés, présente trois porches ogivaux dont les parois sont ornées de statuettes ; sur le fronton central est représenté le triomphe de la Sainte-Vierge, couronnée par Dieu ; au-dessus, jadis, était une lanterne dans laquelle on entretenait perpétuellement une lampe

allumée. En retrait, par rapport à ce porche, commence le second étage du portail, richement décoré aussi, et surmonté d'une magnifique rangée de sta-



tues, appelée la galerie des Rois. De chaque côté de la grande rose est figuré le combat de Goliath et de

David : à gauche, David lance sa pierre au géant ; à droite, il l'achève d'un coup d'épée. Immédiatement au-dessus s'isolent les deux tours régulières qui terminent la façade ; elles sont d'une grande élégance et ouvertes sur les quatre faces d'une immense baie ogivale géminée. Les quatre tourelles qui les flanquent sont soutenues à leur couronnement par des colonnes colossales, qui, détachées de la masse des tours, leur donnent une légèreté extraordinaire. Dans le projet primitif, ces tours étaient terminées par des flèches à jour qui n'ont pas été faites, mais que l'on songe à exécuter. Les dimensions de ce portail sont : 47 mètres de largeur et 89 de hauteur, du sol au sommet des tours. L'extérieur du vaisseau présente un admirable aspect, riche, quoique sévère. La double série de contreforts à doubles arcs-boutants et portant des statues d'anges surmontées de dais ; la riche galerie fermée d'une balustrade ogivale qui règne autour des combles ; la belle ordonnance des portails latéraux, également du XIII[e] siècle, composent un ensemble qui frappe et ravit. On remarque principalement sur le côté méridional les deux belles statues de la Synagogue et de l'Eglise.

Au-dessus de la pointe du chevet s'élève, à 18 mètres dans les airs, le clocher à l'Ange, surmonté d'un ange doré.

Cet ange, abattu en 1613 par un violent coup de vent, a été descendu le 13 septembre 1860, afin

d'éviter un accident ; trois mois avant, l'aile gauche avait été emportée par une bourrasque.

La statue de l'Ange resta longtemps exposée dans la cour du couvreur de la cathédrale, où tous les curieux allèrent la visiter : les archéologues la considèrent comme une antiquité qu'il faut restaurer et remettre à sa place ; d'autres veulent qu'il en soit fait un nouveau modèle ; les mères de famille, sans se préoccuper de ces deux questions, font toucher par leurs enfants cette statue, qu'elles regardent comme l'ange tutélaire de la cité.

Nous avons relevé les deux inscriptions suivantes, placées au soubassement de la statue ; nous les transcrivons textuellement.

Du côté de la main droite :

De Bouillon me fit le bras gauche, rompu du vent lan 1613 *et fu descendu le* 21 *Janvier.*

Du côté de la main gauche :

De lordon^{ce} de M du Cha^{re} a la dillig^{ce} de Mrs Robin Gueriot Serval Aubineau Flamain et Payon on a faict raccomoder cest ange rompu du vent en lan 1613. B).

L'intérieur de Notre-Dame est très-beau, quoique moins digne d'admiration que l'extérieur ; on remarque que les trois premières travées près le grand portail sont postérieures au corps de l'édifice. Le plan en est riche, hardi, complet ; mais il manque un peu de largeur aux nefs, et diminue quelque peu le chœur à cause du développement qui lui a

été donné. Il n'y a de chapelles qu'autour de l'abside. Les gros piliers sont uniformément entourés de quatre colonnes massives, à bases saillantes et couronnées par des chapiteaux à feuillages très-variés. Les arcades des travées sont ogivales ; au-dessus règne une élégante galerie ; au-dessus encore s'ouvrent de larges fenêtres composées de plusieurs ogives géminées. Les voûtes, à nervures croisées, retombent à mi-hauteur des fenêtres sur des colonnes qui montent du pilier inférieur. Les fenêtres du chœur sont garnies de riches verrières du XIIIe siècle. Chacune d'elles renferme quatre personnages : dans la partie supérieure, deux archevêques de Reims, deux rois de France dans la partie inférieure. La rose du portail méridional est datée de 1581 et signée Dérhodé ; celle du grand portail est également très-belle ; de chaque côté sont des rangées de statuettes très-intéressantes.

Les dimensions intérieures de la cathédrale sont : longueur, 138^m ; largeur, 30^m ; hauteur 37^m 95.

L'archéologue doit s'arrêter avec intérêt devant l'ancienne horloge, qui date de 1654 ; la grille placée au-dessus est une œuvre d'art du XIVe siècle ; le tombeau de Jovin, apporté là lors de la destruction de Saint-Nicaise, et où sont figurées des chasses ; la belle pierre tombale de Hugues Libergier, architecte de l'église Saint-Nicaise. Il y a aussi quelques bons tableaux, presque tous donnés par les cardinaux de la famille de Lorraine, entre autres un *Lavement*

de pieds, par le Mutien, maître de Raphaël ; une *Nativité de Notre-Seigneur*, du Tintoret ; l'*Apparition de Notre-Seigneur à Madeleine*, par le Titien ; *la Manne dans le désert*, du Poussin ; *le Baptême de Clovis*, d'Abel de Pujol, etc. Il faut encore entrer dans le Trésor, bien dépouillé, sans doute, de ses anciennes richesses, mais où les artistes et les touristes trouveront des objets dignes d'être vus : le reliquaire *dit* de l'archevêque Samson (XIIe siècle), orné de dessins émaillés sur fond bleu et garni de seize rubis et émeraudes ; celui des saints Pierre et Paul (XIVe siècle), représentant un monument gothique avec des figures gravées ; celui du Saint-Sépulcre, donné par le roi Henri II ; le vaisseau de Sainte-Ursule, offert par Henri III ; un ostensoir du XIIIe siècle ; le calice dit de Saint-Remi, rendu à la cathédrale par l'Empereur en 1861 ; le peigne liturgique de Saint-Bernard ; la collection des anciens ornements, d'une grande richesse ; enfin, les magnifiques tapisseries données par l'archevêque Robert de Lenoncourt, en 1530, au nombre de quatorze. Elles représentent :

I. — L'intérieur du temple de Salomon pendant que sainte Anne et Joachim font leur offrande au grand-prêtre. Légende :

Adam et Eve hors Paradis terrestre
Sont en misère et calamité.
De Joachim refusa le grand prestre

L'oblation pour la stérilité.
La femme Helchane vient au temple, éplorée,
Suppliant Dieu de lui donner un enfant.
Quoique de Hély, prestre, fust democquée,
Son oraison le ciel penestre et fend.

II. — Joachim, refusé par le grand-prêtre, au milieu de son troupeau, est visité par un ange :

Par l'ange fust consolé Joachim,
Ayant promesse que la vierge sacrée
Seroit de lui. Lors vint, le chef enclin,
Rencontrer Anne à la porte dorée.
Et adonc fust de la dame honorée
Fait sans macule digne conception,
Ainsi que estoit de Dieu préordonnée,
Pour aux humains donner rédemption.

III. — La Généalogie de la Sainte-Vierge :

De la race de Jessé spécialle,
Ont nobles rois selon l'humanité
Esté produits, dont la vierge royalle
Est descendue pleine d'humilité,
Et a conceu, gardant virginité,
Dieu et homme, sans le sceu de nature.
Les profètes l'ont dict en unité
Et préélevée royale géniture.

IV. — La Naissance de la Sainte-Vierge :

L'ange luta à Jacob longue espace,
Puis lui donna sa bénédiction.
Balaam nonça qu'une estoille par grace
Dudit Jacob naistroit sans fiction,
En demonstrant que l'incarnation

Du Fils de Dieu en la vierge viendroit,
C'est que Jhésus, pour la salvation
De tous humains, de Jacob descendroit.

V. — Travaux manuels de la Sainte-Vierge :

Marie, vierge chaste, de mer estoille,
Porte du ciel, comme soleil esleue,
Puits de vive eau, ainsi que lune brille,
Tour de David, lis de noble value.
Cité de Dieu, clair miroir, non pollue,
Cèdre exalté, distillante fontaine
En un jardin fermé, est résolue
De besoigner, et si de grâce est pleine.

VI. — Mariage de la Sainte-Vierge.

D'Asmodeus Sara fut préservée,
Qui sept maris livra à mort cruelle.
A Thobie Dieu l'avoit observée,
Selon la loy, fust joingt avecques elle;
Isaac pour femme eust Rebecca la belle,
Car Abraham lui en dict la manière ;
Et Joseph print Marie, vierge pucelle,
Que Dieu garda chaste, pure et entière.

VII. — L'Annonciation :

Le vil serpent faulcement argua
Notre mère Eve, et enfin la déceupt.
L'ange divin Marie salua.
Se humiliant, le Fils de Dieu conceupt ;
Et Gédéon, noble juge, receupt
Signe céleste au mondain territoire,
Par la pluie ou la rosée qui cheut
Sur la toison en signe de victoire.

VIII. — La Naissance de Notre-Seigneur :

Moyse fust très fort esbahy,
Quant aperceut le verd buisson ardent,
Dessus le mont d'Oreb ou Sinay,
Et n'estoit rien de sa verdure perdant.
Pareillement la pucelle eust enfant,
Sans fraction, ne aucune ouverture ;
Et la verge d'Aaron fust florissant
En une nuit. Cela le nous figure.

IX. — Cette tapisserie est *dite* des trois Maries, parce que la Sainte-Vierge et ses parentes Marie Salomé et Marie Cléophas y sont figurées soignant chacune leurs enfants. Voici la traduction de la légende, qui se trouve seule en vers latins :

On a coutume de dire que Anne enfanta trois Maries.
De ses mariages avec Joachim, Cléophas, et Salomé,
Ces filles épousèrent Joseph, Alphée et Zébédée.
La première donna le jour à Jésus, la seconde à Jacques le mineur,
Ainsi qu'à Joseph le juste, à Jude et à Simon.
La troisième mit au jour Jacob le majeur et Jean.

X. — L'adoration des Mages :

Comment Abner alla devers David.
Gay et joyeux, plein de chevallerie ;
Il l'adora, aussitôt qu'il le vid,
Comme royal, par prudente industrie.
Trois rois aussi Jésus, fils de Marie,
Adorèrent Jésus-Christ humblement.
De Salomon la haute seigneurie
Fust adorée par Saba hautement.

XI. — La Présentation au temple :

Comment jadis une chascune femme
Au temple alloit afin de présenter
Son premier fils. Marie, la noble dame,
Très-humblement y a voulu porter
Son fils Jhésus, pour la loi contempter,
Et n'en avoit quelque nécessité.
De Samuel est assez à noter
Que en pareil cas fust au temple porté.

XII. — La Fuite en Egypte :

Comment Jacob voulut prendre la fuite
Pour la crainte d'Esaü, son frère ;
Et Jhésus fust fugitif en Egypte
Avec Joseph et la Vierge, sa mère.
David, craignant et doutant son beau-père.
Le roi Saül, fouit par la fenestre,
Et échappa par le divin mystère.
On le cherchoit, le voulant à mort mettre.

XIII. — Le Trépassement de la Sainte-Vierge :

Sara, femme d'Abraham, sans reprise
Fust, à sa mort, du peuple regretée,
La mort Marie, sœur d'Aaron et Moyse,
Par les enfants d'Israël fust plorée.
Aussi Marie, vierge très-honorée,
Mère de Dieu, à son trépassement,
Par apostres a été lamenstée
Et des chrétiens aussi semblablement.

Sur cette même pièce, on lit la dédicace du donateur :

Honorant Dieu et sa mère Marie,

L'an mil cinq cents assemblés avec trente,
Ceans donna cette tapisserie
Le prélat qui à genoux se présente.
Priez Jhésus et du ciel la régente
Que, après la mort, entre les bénédicts
Son âme soit enlevée refulgente,
Digne d'avoir l'éternel Paradis.

XIV. — Le Couronnement de la Sainte-Vierge :

Salomon roi en son trône royal
Mect Bethsabée portant noble couronne.
A l'humble Esther qui a le cuer loyal
Assuere la couronne luy donne.
La Trinité la place et lieu ordonne
A Marie, mère et pucelle, aux cieux
De impérialle couronne la guerdonne ;
Par les anges est conduite ès hauts cieux.

Ces tapisseries, faites à Reims, sont l'œuvre de Perpesack.

Il y avait également à Notre-Dame une précieuse collection de tapisseries retraçant la vie de Clovis, et donnée par le cardinal de Lorraine en 1570 ; il n'en reste plus que deux scènes. Enfin, il faut noter deux magnifiques tapisseries-tableaux sorties des ateliers des Gobelins, et offertes en 1848 à Mgr le cardinal Gousset par le Gouvernement : l'une représente saint Paul à Cystre, avec saint Barnabé, et l'autre saint Paul à l'aréopage.

Il nous a semblé curieux de rapporter ici quelques-uns des anciens usages et cérémonies bizarres pratiqués jadis dans l'église de Reims :

1° Roi des Sonneurs.

Le jour de la fête des Rois avait été choisi par les sonneurs et employés subalternes de l'église pour leur fête ; ils élisaient un roi qui se présentait, en cette qualité, à l'offrande de la grand'messe, et les cloches étaient sonnées pendant toute la journée avec un tel entrain, qu'il s'en brisait de temps en temps.

2° Procession des harengs.

Le Mercredi-Saint, après les ténèbres, tout le clergé de la cathédrale allait en procession à Saint-Remi, chacun traînant derrière soi un hareng attaché à une ficelle, et s'occupant gravement à chercher à mettre le pied sur le hareng de celui qui le précédait, tout en ayant soin de garantir le sien de toute atteinte.

3° Repas de la Cène.

Le Jeudi-Saint, à Saint-Etienne, sous prétexte de la Cène, tout le clergé de cette église assistait à un repas donné dans la sacristie.

4° Déjeûner de l'Hæc dies.

Le jour de Pâques, après la messe, les chanoines de la cathédrale se rendaient en procession dans le Cloître, où ils trouvaient sur la table un agneau rôti ; après la bénédiction, chacun, se tenant debout, en prenait sa part avec les doigts et la mangeait ; pendant ce temps, le bas-chœur chantait l'antienne : *Hæc dies*.

5° Flammes de la Pentecôte.

Le jour de la Pentecôte, on exposait, à l'endroit du jubé, un arbre orné de pâtés, d'échaudés, de fleurs, etc... On faisait descendre de la voûte une colombe renfermée dans un globe argenté qui s'ouvrait des quatre côtés, et l'oiseau se reposait sur l'arbre ; on jetait aussi de la voûte des étoupes enflammées, pour exprimer les langues de feu.

6° Procession du Bailla.

Les trois premiers jours des Rogations, la procession qui sortait de l'église de Saint-Timothée était précédée du Bailla, espèce de monstre en osier, de la forme d'un immense dragon volant, orné de guirlandes de fleurs et de fruits, duquel on faisait mouvoir les mâchoires à l'aide d'un ressort. Le peuple jetait des pièces de monnaie, des gâteaux, du pain-d'épice, etc... Tout ce qui entrait dans la gueule du Bailla appartenait aux chanoines, et ce qui tombait à terre était pour les clercs et les enfants de chœur.

Le jour de l'Ascension, le Bailla sortait encore ; mais, au lieu de précéder la procession, il la suivait.

7° Jet d'un pot de terre.

Le dernier jour des Rogations, un enfant de chœur de la cathédrale allait jeter un pot de terre contre la porte du monastère de Saint-Denis.

8° Torches du Saint-Sacrement.

Le chapitre avait décidé en 1527 que les chanoines feraient porter près d'eux, à la procession du jour de la fête du Saint-Sacrement, des torches du poids de deux livres et demie ; presque aussitôt, on donna à ces torches une telle hauteur, qu'elles ne pouvaient passer sous aucune porte. Le théologal ayant voulu les faire réduire, il lui fut répondu : « que Dieu jugeait ses créatures par l'affection qu'elles lui portaient, et que l'affection du peuple de Reims l'avait porté à faire des torches d'une excessive grandeur ; qu'il ne fallait donc pas retrancher l'amour du peuple envers Dieu par la réduction de hauteur de ces torches. »

9° Couronne du Saint-Sacrement.

Le dimanche dans l'octave du Saint-Sacrement, on faisait descendre de la voûte un pigeon portant dans ses ongles une couronne pour mettre sur le Saint-Sacrement.

10° Feu de la Saint-Jean.

Le jour de la Saint-Jean, devant la croix du Temple, on élevait une pyramide de fagots et copeaux ; le clergé de Saint-Hilaire venait en procession mettre le feu à cette pyramide, faisait trois fois le tour de ce feu, et chantait des litanies jusqu'à ce qu'il fût éteint ; les charbons et cendres en provenant, passant pour préserver du tonnerre, étaient pieusement recueillis par les assistants.

11° Procession des pélerins de Saint-Jacques.

Le dimanche d'après la fête de Saint-Jacques, la confrérie de cette église, composée de personnes qui avaient fait le pélerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle, sortait en procession, chacun ayant son bourdon de pélerin, et quelques-uns, revêtus d'habits particuliers, représentaient les apôtres et récitaient à haute voix chacun un verset du symbole; l'un d'eux (sous prétexte que la fête de Saint-Christophe concourt avec celle de Saint-Jacques) portait un enfant sur ses épaules, et disait de temps en temps : « Enfant, que tu pèses ; » à quoi l'enfant répondait : « Christophe, tu portes tout le monde. »

12° Illumination dans la Cathédrale.

Le jour de la Dédidace de la cathédrale, on mettait un cierge allumé dans chacune des arcades de la petite galerie intérieure.

Il en était de même dans l'église de Saint-Remi, le jour anniversaire de la mort de cet apôtre de Reims.

13° Fête de Saint-Nicolas.

Le jour de Saint-Nicolas, les enfants de chœur de la cathédrale élisaient un évêque qui faisait l'office ce jour-là. Après la messe, il se rendait, avec son costume d'évêque, en l'église de Saint-Nicaise, où se terminait la fête.

14° Etoupes de Noël.

Le jour de Noël, on brûlait des étoupes devant l'archevêque, et l'archidiacre lui disait : « Révérend Père, ainsi passent le monde et sa concupiscence ; » à quoi l'archevêque répondait : « Seigneur, éloignez de nous l'esprit d'orgueil auquel vous êtes imposé ; » et tous les assistants répondaient : *Amen*.

15° Déguisement des enfants de chœur.

Le jour de Noël, les enfants de chœur et les chapelains se déguisaient en anges et en bergers ; on lâchait aussi dans l'église des oiseaux, symbole de la liberté apportée aux hommes par Jésus-Christ.

16° Epître de saint Etienne.

Le jour de la fête de saint Etienne, on chantait une épitre *farsitæ*, c'est-à-dire entremêlée de latin et de français. L'épitre de Reims était un noël dont chaque couplet se trouvait séparé de l'autre par un membre de phrase de l'épître latine. M. P. Tarbé en a publié, en 1845, une curieuse édition très-recherchée du monde savant.

17° Fête des Innocents.

Le jour des Innocents, on faisait dans les églises des évêques choisis parmi les enfants de chœur ou les sous-diacres ; dans les abbayes, on faisait des abbés et des abbesses. Tous étaient maîtres, chacun dans son église ou abbaye. La nuit, l'archevêque

ainsi élu à la cathédrale allait visiter l'abbesse des Innocents de l'abbaye de Saint-Pierre-aux-Nonnes, lors des matines qui se disent à minuit.

18° Fête des Fous.

Le même jour des Innocents, on élisait, parmi les diacres ou sous-diacres, un évêque des fous, sous prétexte que les fous sont innocents ; on le bénissait avec force gestes et paroles ridicules, puis on l'installait sur le siége épiscopal, et il donnait sa bénédiction en termes dérisoires et ressemblant plutôt à une malédiction ; puis tous les ecclésiastiques, dédéguisés et revêtus de masques, assistaient à une grand'messe célébrée par ledit évêque. On y faisait des danses et des sauts ; on y mangeait et buvait, sans en rien offrir au célébrant ; au contraire, on l'encensait avec de vieux souliers qu'on mettait au lieu d'encens. Puis on élevait un théâtre en avant de la grande porte de l'église, on y mangeait, et la fête se terminait par une foule de lazzis dépassant souvent les bornes de la retenue.

19° Le Cerf.

Dans la première cour de l'archevêché se trouvait un énorme cerf d'airain monté sur un piédestal. Il servait à exposer les condamnés de la justice archiépiscopale. Le jour du sacre des rois, il changeait d'emploi : on le transportait dans le parvis, et on le remplissait de vin, qui commençait à couler au moment même de l'entrée du roi en ville.

20° Processions de pénitents.

Une punition qui est restée longtemps en usage consistait à suivre les processions, nu, en chemise. Le chapitre l'employa fréquemment contre des bourgeois qui avaient voulu empiéter sur ses droits.

21° Annonce du décès des archevêques.

Aux obsèques des archevêques, les crieurs publics proclamaient par la ville le jour de l'enterrement, en ces termes : « Dites vos patenôtres pour haut et puissant seigneur..., qui est décédé le... Son corps sera porté en sépulture le jour de... »

22° Génuflexions.

Jusqu'en 1435, il était d'usage de se prosterner tout le corps à terre ; ce n'est qu'à partir de cette époque que l'on a commencé à se mettre seulement à genoux.

23° Perches pour les ex-voto.

Il y avait à la cathédrale des perches qui traversaient le chœur au premier degré du sanctuaire ; elles étaient destinées à recevoir les offrandes des fidèles, telles que joyaux, cornes d'abondance d'ivoire ou d'argent, qui y restaient suspendues.

24° Prédications sur les places publiques.

On prêchait sur les places publiques et dans les cimetières ; longtemps se continua l'usage de prê-

cher à la Croix de la Couture; le dernier exercice de cette coutume fut le sermon du dimanche des Rameaux, sur la place de Saint-Maurice.

25° Noëls de l'église de Saint-Jacques.

A certaines époques de l'année, il se chantait, dans l'église de Saint-Jacques, au moment de l'offrande de la messe paroissiale, des chansons françaises en forme de noëls ou cantiques spirituels, composés par G. Delalobbe, curé de cette paroisse; leur rédaction, les mots singuliers qui y entraient et le chant bizarre qui les accompagnait étaient tels qu'on ne pouvait les lire ni les entendre sans être excité à rire.

26° Décalogue dit en français.

A la suite du colloque de Poissy, on fit prononcer par un diacre, à la grand'messe, le décalogue ou commandements de Dieu en langue française, contrairement au rit usité. Cette innovation cessa avec les querelles de religion.

Tous ces usages et cérémonies furent annéantis peu à peu; les derniers disparurent sous l'épiscopat de Maurice Le Tellier, de 1671 à 1710.

27° Procession de la Pompelle.

Le lendemain de la Pentecôte, le clergé de Reims se rendait en procession au lieudit la Pompelle, sur

la route de Châlons et à quelque distance de Sillery. C'est en cet endroit qu'on place le lieu du martyre de saint Timothée et de ses compagnons. Cette procession fut abolie par Maurice Le Tellier, comme donnant lieu à une foule de désordres. On s'y rendait en parties de plaisir ; les danses et les festins y remplaçaient les dévotions. Reprise sous l'Empire, cette procession a cessé à la chute de Charles X.

28° Chapeaux de cardinaux suspendus à la voûte de l'église.

Il est d'usage de suspendre au haut de la voûte de la cathédrale, au-dessus du caveau creusé sous le sanctuaire et servant à l'inhumation des archevêques, le chapeau de ceux d'entre eux qui sont décédés cardinaux ; il y reste jusqu'à ce que la corde qui le tient suspendu vienne à se briser ; celui qui ramasse ce chapeau lors de sa chute a droit à une gratification.

On y voit maintenant celui qui a appartenu à S. Em. Mgr de Latil, mort en 1839.

Au côté droit de la nef, on remarque le tombeau de Jovin, commandant général de la cavalerie romaine. On le voyait, avant 1800, à Saint-Nicaise, porté sur deux colonnes de granit et adossé au parement intérieur du portail. Depuis la démolition de cette belle église, on l'a transporté à la cathé-

drale, où il est maintenant avec cette inscription abrégée :

Cénotaphe
érigé dans le quatorzième siècle
à Flavius Jovin, rémois,
préfet des Gaules, chef des armées, consul romain;
transféré de l'église Saint-Nicaise,
à la fin du dix-huitième siècle,
an VIII (1800) *de la république.*

La restauration de la Cathédrale se poursuit activement, sous la direction de M. Violet-Leduc. Les beaux travaux d'assainissement du transept viennent d'être terminés. L'ornementation intérieure de l'édifice se complète de jour en jour, grâce à la munificence de Mgr le cardinal, qui inaugura, le 1er mai 1861, la chapelle absidiale dite de l'Immaculée Conception.

On remarque dans cette chapelle, si heureusement restaurée, deux urnes : la première renferme les cœurs des archevêques de Reims, Charles et Louis de Lorraine et de Louis de Guise; la deuxième est destinée à renfermer celui de Mgr Gousset : l'éminent prélat, bien qu'ayant choisi l'église Saint-Thomas pour sa sépulture, a voulu que son cœur reposât à Notre-Dame, auprès de ses illustres prédécesseurs.

Nous avons plusieurs descriptions historiques de l'église métropolitaine de Reims : celle de M. Povillon-Piérard : Reims, 1823; celle de M. Gilbert,

réimprimée en 1825; celle de M. Prosper Tarbé, Reims, 1844; l'excellent ouvrage de M. l'abbé Tourneur, sur les verrières et les statues de Notre-Dame, et enfin l'*Histoire et description de la Cathédrale de Reims*, par M. l'abbé Ch. Cerf, 2 volumes in 8°, Reims, 1861. Le Gouvernement a, dit-on, l'intention d'en publier une monographie dans le genre de celle des églises de Chartres et de Bourges.

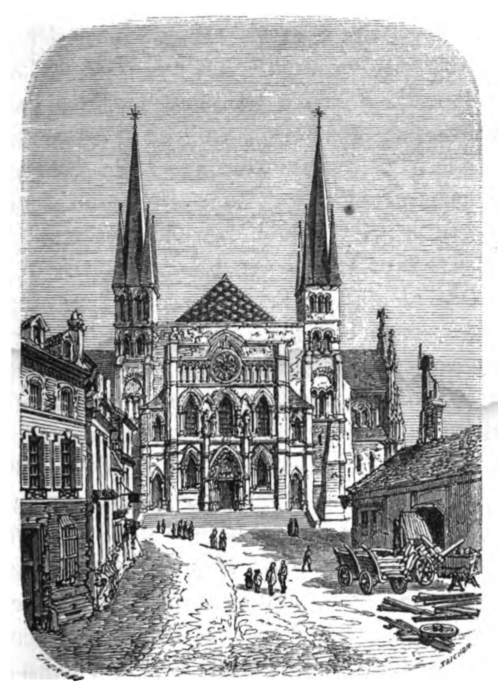
Après l'église métropolitaine, il faut visiter le palais archiépiscopal, sa grande salle historique et la chapelle, monument du XIIIe siècle; puis se diriger vers la belle et intéressante basilique de Saint-Remi.

C'est une des plus anciennes églises de Reims; elle n'était dans son origine qu'une petite chapelle dédiée à saint Christophe, martyr de Lycie, et elle existait dès le commencement du IVe siècle, dans le même emplacement, qui était alors hors des murs de la ville et servait de cimetière. Sa dotation est due à sainte Clotide, femme de Clovis.

Vers l'an 633, le corps de saint Remi ayant été exhumé et transporté derrière l'autel de cette chapelle, Sonnace, évêque de Reims, en fit la consécration sous le nom de ce saint. Tilpin et Hincmar bâtirent une nouvelle église pour remplacer l'ancienne chapelle; mais comme elle était peu solide, on fut obligé, 152 ans après, d'en reconstruire une autre, dont le plan trop vaste fut abandonné pour

commencer en 1041 l'église que nous voyons aujourd'hui.

Gui de Châtillon, archevêque de Reims en fit la dédicace, et le pape Léon IX la consacra avec pompe. L'église bâtie après Thierry par Hérimart, son successeur, était encore bien imparfaite, et ce



n'est qu'en 1162 que Pierre de Celles fit construire le rond-point, le portail et les deux clochers. Deux

cent cinquante-six ans après, l'abbé Jean Conart fit construire le petit clocher et couvrir le toit de l'église en plomb. Enfin, en 1481, l'archevêque Robert de Lenoncourt, voyant que le portail du midi menaçait ruine, le fit reconstruire à neuf et le mit dans l'état où il est encore aujourd'hui. L'église a 340 pieds de long et 174 dans sa plus grande largeur. Construite dans les XIe et XIIe siècles, elle offre dans sa plus grande partie le style ogival de transition. On y trouve néanmoins les autres genres d'architecture, le romano-byzantin, l'ogival flamboyant et le style grec. C'est une école architecturale dans un seul édifice. On y remarque particulièrement la nef, l'abside, la voûte surbaissée, les galeries et le portail méridional.

Sous la révolution, l'église servit d'écurie et de manége. Lorsqu'elle fut rendue au culte, le curé Bertin restaura les parties les plus importantes; mais, en 1825, le gouvernement seconda l'œuvre réparatrice, et les travaux furent successivement conduits par MM. Durand et Brunette. Le 2 octobre 1842, l'archevêque bénit l'église restaurée. La tour nord du grand portail a été reconstruite en 1849 et 1850, ainsi que la grande rose; le portail méridional a subi une entière restauration quelque temps après.

L'intérieur de l'édifice a beaucoup perdu depuis la révolution, qui envoya le trésor à la Monnaie et brisa les œuvres d'art accumulées dans l'église.

Malgré tout, l'on admire encore le nouveau tom-

beau de saint Remi, terminé en 1847, autour duquel se trouvent les statues des 12 pairs ecclésiastiques et laïques, sculptées par les frères Jacques, de Reims; elles proviennent de l'ancien tombeau érigé en 1533 et détruit à la révolution.

Le sépulcre, qui provient des Templiers, date de 1531. Le dallage de Saint-Nicaise (XIIe siècle) est conservé dans la chapelle voisine, où l'on remarque encore le Christ bysantin de l'église Sainte-Balsamie, réédifié à Saint-Remi le 16 août 1857.

L'autel de la Vierge, érigé en 1860, est l'œuvre de M. Wendeling. Les portes de la sacristie sont dignes de remarque; elles remontent au XVIe siècle. Mentionnons encore les émaux de Laudin, provenant des châsses de l'ancienne église Saint-Timothée. Un évangéliaire, beau manuscrit sur vélin, enrichi de blasons rehaussés en couleur, ayant appartenu à Rénée de Lorraine, abbesse de Saint-Pierre-les-Dames, sous la Ligue.

Les anciennes tapisseries qui retracent la vie de saint Remi, et quelques beaux tableaux attirent l'attention des personnes qui visitent cette remarquable église. Son histoire a été donnée au public, en 1843, sous le titre d'*Essais historiques sur l'église de Saint-Remi de Reims*, et en 1859, sous le titre de *Monographie de l'église et de l'abbaye de Saint-Remi.*

L'Hôtel-Dieu, établi depuis 1827, dans l'ancien monastère de l'abbaye de Saint-Remi, est digne

d'intérêt. On y voit le bel escalier qui conduit au premier étage, la chapelle, ancienne bibliothèque des Bénédictins, et les toiles peintes des XIVe et XVe siècles, qui servaient jadis à la représentation des mystères de la Passion.

L'*église de Saint-Jacques*, d'ogival de transition, construite sur la fin du XIIe siècle, aux frais des habitants de la Couture, offre pour le moins quatre constructions différentes, deux dans la nef, le transept et le chœur : ce dernier, de la Renaissance, porte la date de 1548. Le campanille n'est pas sans beauté. Cette église possède un tableau du Guide, représentant le *Mystère de la sainte Trinité*, l'*Apparition de Jésus-Christ à Madeleine*, du Titien. Le crucifix placé en face de la chaire, admiré de tous les connaisseurs, est dû au ciseau de Pierre Jacques, sculpteur rémois, et l'autel de la Vierge est l'œuvre de M. Wendeling ; il date de 1860.

L'*église de Saint-Maurice*, quoique ne pouvant être comparée aux précédentes, peut cependant encore attirer les regards des archéologues et des voyageurs. Le portail, ou, pour mieux dire, la principale entrée de cette église, d'architecture romane, est un des plus anciens monuments qui existent dans Reims : il est du Xe siècle ; deux arcades de la nef, les plus rapprochées du chœur, sont d'une date postérieure. Le chœur, style grec mélangé, est de 1622. La belle

petite chapelle de la Vierge, d'ogival fleuri, a toujours fixé l'attention des personnes qui ne sont pas étrangères aux beautés de l'architecture. Cette église possède quelques tableaux ; les plus importants sont la *Résurrection de Lazare*, de Jean-Baptiste Corneille ; une *Nativité* et *Jésus-Christ au Jardin des Oliviers*, de J. Tisserant, peintre rémois ; et de Lesueur, *deux devants d'autel*, une *Flagellation de Notre-Seigneur*, et une *Croix enlevée par des Anges*. On lit sur une croix grecque en pierre, enchassée dans la muraille de cette église, cette curieuse inscription funéraire :

Hic jacet Armandi mater, mater terra, neptis. On pense que cette pierre est aussi ancienne que le portail.

On voit, attenant à cette église, l'*Hôpital-Général*, ancienne maison des Jésuites, quittée par eux en 1762. Dans cette maison se trouvent réunies près de 500 personnes ; le réfectoire est demeuré le même, avec ses tableaux. La lingerie est l'ancienne bibliothèque des religieux ; la boiserie est ornée de belles sculptures qui font l'admiration des connaisseurs.

Les deux nouvelles églises de Saint-André et de Saint-Thomas sont bâties dans le style du XIIIe siècle, ce beau style architectural, véritable expression poétique de la foi catholique.

MONUMENTS CIVILS

L'*Hôtel de ville*, commencé en 1627 et interrompu en 1636, a été à peu près terminé en 1825. Les sculptures de l'aile droite et le raccord complet de cette partie avec l'ancienne n'ont été achevés qu'en 1858.

Il est question de nouvelles constructions et d'une façade sur la rue de la Grosse-Ecritoire, afin d'ap-



proprier ce magnifique monument aux besoins d'une ville qui s'agrandit tous les jours.

Soixante-huit colonnes et pilastres des ordres corinthien, dorique et ionique, décorent la façade de ce bel édifice. Dans cet hôtel se trouvent le cartulaire, la bibliothèque et le musée. — Le cartulaire, où règne le plus bel ordre, renferme les chartes de nos rois et des archevêques de Reims, les archives de la ville, et tout ce qui a rapport à l'administration municipale.

La Bibliothèque, formée des bibliothèques des abbayes et des communautés de la ville supprimées en 1791, ainsi que des livres acquis depuis, se compose d'environ 30,000 volumes, et de plus de 1,000 manuscrits. Entre les livres précieux qu'on y remarque, on peut citer un bel exemplaire d'Homère, de 1488; un *Annæus Florus*, de 1470; *la Mer des Histoires*, de 1488; un *Denis d'Halicarnasse*, de 1548; *le Voyage et Pélerinage de la cité sainte de Jérusalem;* parmi les manuscrits, *l'Evangéliaire slavon; les Origines et Etymologies,* écrites par saint Isidore; *le Pontifical d'Hincmar*, de 780; *le Sacramentaire de saint Grégoire*, de 799; *les Heures de la reine Emma*, épouse de Louis d'Outremer, et *le Graduel* de l'abbaye de Saint-Nicaise, d'un prix inestimable. Il y a aussi dans la bibliothèque un médaillier et une collection d'autographes qui s'augmentent de jour en jour.

Entre les tableaux du Musée, on distingue

l'Ensevelissement de Notre-Seigneur, de Van Mool; *la Guérison de l'aveugle-né,* du Poussin; *la Malédiction du père de famille* et *le Fils puni,* de Greuze; *le Jugement dernier,* de Jean Cousin; un Paysage, de Berghem; *la Petite Crasseuse,* de Rembrandt; *le Comte d'Artois* (Charles X), de Germain; *le Baptême de Clovis,* d'Allaux; et, de Remond, *Elie au mont Carmel,* frappant de mort les prophètes de Baal.

La *place Royale,* d'après les dessins de Legendre, ingénieur du roi, commencée en 1756, fut mise, quelques années après, presque dans l'état où nous la voyons aujourd'hui. La statue de Louis XV, ouvrage de Cartellier, érigée par la ville en 1819, et les deux statues, symbole de la Force et du Commerce, faites par Pigalle, en 1765, font l'ornement de cette place.

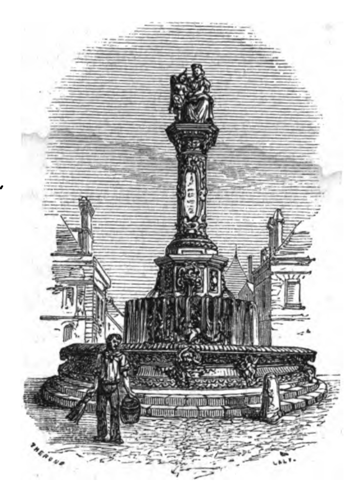
Le *Palais de Justice,* d'ordre dorique, construit sur l'emplacement de l'ancien Hôtel-Dieu, et terminé en 1845, fait honneur à la ville et au département.

Le *Marché couvert,* d'après les dessins de M. Durand et de M. Brunette, architectes de la ville, fut construit en 1840, sur la place du Marché-aux-Draps.

Sur le Marché-aux-Blés, près la rue Trudaine, on remarque une très-jolie maison du Moyen-Age. Dans la rue de Tambour, une autre maison, que l'on croit vulgairement avoir été la demeure des comtes de Champagne, fixe l'attention des archéologues; cons-

truite dans le XIIIe siècle, elle est peut-être la plus belle de ce genre qui soit en France. Elle est connue vulgairement sous le nom de maison *des Musiciens*, à cause des statues appliquées contre la façade, et elle doit être contemporaine de Notre-Dame. On y voit un joli pavage en carreaux émaillés du XVe siècle. On peut visiter également le bel hôtel Renaissance de la rue de Mars, l'hôtel Montlaurent, dans la rue de ce nom, et des vestiges romains dans le quartier Saint-Remi.

La *place Godinot*, autrefois place Saint-Pierre, offre aux curieux une fontaine élevée en 1843, d'après



les dessins de M. Brunette. Cette fontaine a été restaurée en 1863.

Sur la *place de la Couture* se trouve la statue du maréchal Drouet, comte d'Erlon.

En avant de la gare, la statue de Colbert.

La belle *fontaine des Boucheries* est de 1753, lors de l'érection des premières fontaines de la ville. L'ancienne fontaine du Marché-aux-Draps, ouvrage du sculpteur Coustou, a été transportée sur la place Saint-Nicaise.

Hors de la ville, dans le faubourg de Vesle, se trouve la *belle grille* qui avait remplacé, en 1775, l'ancienne porte de Paris, située sur la rivière. Cette grille a été ôtée de cet endroit en mai 1845, pour le libre passage du canal.

L'*Abattoir* fut bâti en 1838, sur les plans et dessins de M. Durand.

Les *Promenades* de la ville, plantées par Leroux et son fils, jardiniers à Reims, en 1732 et années suivantes, occupent un rang distingué parmi les plus belles promenades de France.

L'*Arc de Triomphe*, à la porte de Mars, monument romain, est peut-être, malgré son état de dégradation, un des plus beaux qui existent en Europe. Il fut élevé, suivant l'opinion la plus commune, sous l'empire d'Auguste, par Agrippa, au commencement de l'ère chrétienne. Malheureusement son état de conservation laisse beaucoup à désirer.

Non loin de la porte Dieu-Lumière, la nouvelle *machine hydraulique*, à haute pression de trois à

quatre atmosphères, de la force de quatre chevaux, fut entreprise en 1840, par M. Cordier, ingénieur hydraulicien à Béziers, et terminée en 1843 ; elle coûte à la ville près d'un million ; elle élève et amène au réservoir de la ville, sur la place de la Tour-du-Puits, 180 pouces fontainiers d'eau, ou 2,000,000 de litres dans l'espace de quatorze heures ; elle alimente près de 80 fontaines publiques, et suffit à un grand nombre de concessions particulières. Elle remplace l'ingénieuse machine hydraulique faite en 1747 par le minime André Fery, bon mathématicien, pour alimenter les anciennes fontaines de la ville, qui étaient dues en grande partie au bienfaisant chanoine Jean Godinot.

Un architecte de la ville, M. Brunette, mettant à profit les indications données par quelques écrivains, les fouilles faites à diverses époques, les vestiges qui existent encore aujourd'hui, a ressuscité, dans un plan publié en 1846, chez Brissart-Binet, les monuments de la ville romaine.

D'après ce plan, un magnifique et vaste palais, le palais des empereurs, s'élevait à peu près à l'endroit appelé aujourd'hui les *Trois-Piliers ;* en suivant la voie qui nous ramenait à la ville, M. Brunette nous montre à droite les arènes, dont on aurait pu conserver à peu de frais les tristes restes ; un temple, dans les ruines duquel on a trouvé, de 1827 à 1841, des sculptures, des vases, des médailles, et qui couvrait la plus grande partie

des terrains occupés aujourd'hui par les usines de MM. Houzeau et Villeminot ; un théâtre immense, presque en face, sur l'emplacement du cimetière actuel, *théâtre, cirque et xyste pour les exercices du corps*, dit la légende du plan. Puis, une vaste place circulaire, au milieu de laquelle s'élevait un arc de triomphe d'un effet grandiose, donnait entrée dans la cité rémoise. La voie conduisait tout droit au Forum, la place des Marchés d'aujourd'hui. Le long de cette voie s'élevaient une basilique, un marché et un exédre, remplacés par notre hôtel de ville. Le Forum, bordé de constructions monumentales, était coupé sur de gigantesques proportions ; sa largeur était prise, du nord au sud, de la moitié de la rue Colbert à la place Royale ; à l'est, il commençait vers le Marché-à-la-Laine, par un monument auquel aboutissait l'aqueduc qui amenait les eaux de la Suippe à Reims, pour s'étendre parallèlement à la rue de Vesle, à l'ouest, jusque vers le milieu de la rue des Elus, où l'enceinte était fermée par un vaste amphithéâtre destiné aux concours publics. D'autres constructions moins importantes étaient situées çà et là : des thermes, le long de la rue du Cloître ; un palais ou un temple, sur l'emplacement du palais archiépiscopal ; à l'extrémité de la rue Vauthier-le-Noir, un autre temple, dans les ruines duquel ont été découverts, en 1837, un bas-relief et plusieurs statuettes antiques ; rue du Couchant, un autre temple encore, dans lequel a été

découvert, en 1842, un autel votif. Quatre arcs de triomphe s'élevaient aux quatre portes de la ville ; nous avons indiqué déjà celui qui fut plus tard dédié à Mars ; les trois autres étaient dédiés à Cérès (emplacement de la porte actuelle), à Bacchus (rue de l'Université, en face le lycée), et à Vénus, rue de Vesle, entre la rue du Bourg-Saint-Denis et la rue Tronsson-Ducoudray). Hors de l'enceinte, en suivant la rue du Barbâtre, la voie était semée, suivant la coutume romaine, de nombreux tombeaux. Sur l'emplacement de Saint-Remi s'élevait un temple tout près d'un palais ; et sur celui de Saint-Nicaise, un vaste édifice que M. Brunette appelle le palais du consul Jovin.

Voilà, suivant M. Brunette, ce que pouvait être la ville de Reims sous la domination romaine, et la découverte récente de la magnifique mosaïque romaine, à quelques pas de l'arc de triomphe, vient confirmer ses conjectures. Cette mosaïque, d'une surface d'environ 90 mètres carrés, représente les divers jeux du cirque.

Nous empruntons à M. Loriquet la description la plus exacte et la plus complète de cette mosaïque; elle renferme 35 carrés dont voici le détail :

Ier *Carré*. — GLADIATEUR D'UNE CLASSE INCONNUE.

Homme se portant vivement vers la gauche ; vu par-derrière, il est coiffé d'un casque d'un jaune doré ayant l'apparence du cuivre, de forme hémis-

phérique, à bords contournants, orné sur le fond de cinq points bruns et d'une plume brune de chaque côté, sans cimier ; il est vêtu d'une tunique bouffante, serrée à la taille, d'un blanc jaunâtre, avec deux coutures ou bandes tracées en noir au dos, dans la longueur du vêtement; les jambes nues; aux pieds, des bottines ou caliges gris-pâle, avec lanières noires et morceaux d'étoffe formant ailettes au-dessus du coup-de-pied ; les bras nus, la main droite armée d'une épée courte et droite, la gauche, d'un bouclier rond : celui-ci est porté en avant, le spectateur n'en voit que l'intérieur, qui est blanc, à reflets bleu-clair et rouge.

La position des pieds fait que leur pointe, vue de profil, affecte la forme aiguë de quelques chaussures du moyen-âge, mais sans courbure, conséquemment sans rapport bien évident avec le calceus répandu, c'est-à-dire à pointe recourbée, que l'on voit sur quelques rares monuments et que l'on croit avoir passé de l'Egypte aux Romains, par les Etrusques.

IIe *Losange*. — GLADIATEUR DE LA MÊME CLASSE QUE LE PRÉCÉDENT.

Personnage de face légèrement incliné vers la droite, vêtu et armé de même que le premier. Tunique jaune à bandes noires, descendant des épaules jusqu'en bas ; plis de même couleur à la ceinture; ailettes plus prononcées à la chaussure du pied gauche ; une manche, descendant jusqu'au poignet, couvre le

bras droit; l'épée est courte, sans pointe, tenue à la hauteur de la hanche, le bouclier rond, légèrement bombé, d'un blanc jaunâtre avec un renflement circulaire ou umbo; au centre, le casque paraît être semblable à celui du guerrier précédent, mais comme il se présente par-devant, on ne voit qu'une partie du fond avec le bord circulaire, et sous celui-ci, une visière bombée, en forme de masque, descendant jusqu'au cou, et enfermant totalement le visage, avec de petites ouvertures pour la bouche, le nez et les yeux : celle de l'œil droit, marquée en noir, est plus grande; un bout de courroie, qui se voit par-derrière, permet de croire que ce masque était assujetti à la manière des nôtres. Sur le haut du casque, deux plumes de couleur brune, assez maladroitement exécutées et ressemblant à des cornes dentelées.

IIIe *Carré.* — MYRMILLON.

Homme de face, regardant à gauche, les jambes fortement écartées, le corps violemment porté vers la droite, soit pour fuir, soit pour tomber à terre. Casque jaune (en cuivre), portant sur le côté gauche un appendice qui semble une aigrette ou une plume ébarbée; cimier sur le haut de la tête, terminé au-dessus du front par un appendice conique armé de pointes saillantes; en avant, visière busquée, pleine, fermée sur le visage comme en deux volets, avec deux petits trous ronds pour le service des yeux;

la poitrine nue ainsi que le bras gauche; le bras droit revêtu d'une brassière grise, cerclée de noir, que termine une épaulière rouge, ornée au milieu de clous de la couleur du fer.

Les cuisses sont nues, la jambe droite l'est également, et n'a d'autres défenses qu'une genouillère de couleur roussâtre, fixée avec des lanières noires, dont les bouts pendent; la gauche est armée d'une pièce de défense en métal, placée sur le devant et retenue par de nombreuses courroies; caliges de cuir aux pieds, à lanières noires. Le haut des cuisses est couvert d'un *subligaculum* gris-bleuâtre, se terminant horizontalement vers le bas, avec pièce de ventre en pointe, composée de plusieurs morceaux, pendante entre les jambes; large ceinture montant presque sous les bras, à bandes rouges et jaunes, sur fond blanc.

La main droite est légèrement tendue vers l'adversaire; sur le dos de cette main, pend, rouge de sang, un objet qui paraît être l'extrémité inférieure de la brassière, que le coup porté sur la main, aurait détachée.

L'épée courte que tenait le gladiateur est à terre; à terre aussi, derrière lui, est étendu un grand bouclier, carré long, recourbé en forme de tuile creuse. Le bras gauche est levé, un doigt (pas le pouce, plutôt le petit doigt) levé aussi, sollicite du peuple la permission de vivre.

IVᵉ *Losange.* — THRACE.

Homme tourné à droite, de trois quarts, tête et corps ; la jambe droite tendue vers le spectateur, la gauche violemment pliée, la tête légèrement inclinée, attentive au but, c'est-à-dire au guerrier qui fait face, et que le bras droit armé et courbé en arrière va frapper de nouveau. Le bras gauche tient un bouclier recourbé dans sa largeur, carré du haut, allant en pointe vers le bas, à fond grisâtre, orné de traits bruns, autour du bord et au centre. Casque en cuivre, à reflets rougeâtres, couvrant le cou et les épaules, dont le fond, recourbé en trompe sur le haut de la tête, revient en avant et se termine par une sorte de tête d'oiseau ; le devant du visage fermé avec ouverture longitudinale et trous pour les yeux ; cnémides ou bottes jaunâtres, probablement en cuivre, aux jambes, montant au-dessus des genoux, et maintenues par des courroies. *Subligaculum* gris, duquel pendent sur les cuisses des effilés noirs ; pièce de ventre de même couleur, à reflets roussâtres ; large ceinture rouge, ayant au milieu une bande jaune, ornée de traits dessinant une grecque ; le bras droit défendu comme celui du guerrier précédent, avec bracelet rouge au-dessous de l'épaulière, qui est jaune avec clous noirs et rouges ; épée courte, à courbure ondulée, et paraissant avoir une poignée à garde contournante. Le haut du corps est de couleur rougeâtre, mais sans vêtement ; les cuisses pareillement nues.

La couleur jaune du casque paraît avoir été rougie par le feu ; et celle de la visière du bouclier, des cuisses et du genou gauche, avoir été noircie sous la même influence.

Une légère déchirure a emporté une partie du fond, avec un peu du genou droit.

V[e] *Carré.* — Lion.

Lion lancé vers la gauche : sa gueule béante montre des dents menaçantes, l'œil est en feu, la crinière, les barbes et les ongles sont hérissés, la queue bat l'air.

La couleur est plutôt grise que fauve. Des traits noirs marquent les ongles de la patte gauche de devant : la bouche, le dessus de la tête, le bas de la jambe gauche de derrière et l'extrémité velue de la queue ; des traits rouges accusent les contours principaux, le mufle et les dents.

Une petite déchirure se remarque au-dessus de l'épaule gauche.

VI[e] *Losange.* — Cheval sauvage ou onagre.

Animal fuyant au galop vers la droite : sa forme a du rapport avec celle d'un cheval, mais la tête, quoique allongée, est plus grosse à son extrémité, l'encolure plus rétrécie, les oreilles plus larges, la crinière moins abondante, les jambes plus grosses et moins bien proportionnées.

Les jointures de celles-ci sont accusées par des

traits noirs. Pour le reste, le fauve y domine, autant que l'altération causée par le feu permet de juger des couleurs.

Une partie du médaillon vers la droite est enlevée.

VIIe *Carré.* — Rétiaire.

Homme vu de face, paraissant se retirer vers la gauche, tout en croisant vers la droite son trident (*fuscina*) ; il a les jambes nues, sauf une bande ou un bracelet à cinq cercles alternativement noirs, bruns et jaunes, au-dessus du pied gauche, couvrant la naissance des caliges ; justaucorps à manches courtes, dont l'encolure et la fente sont bordées de noir, ainsi que l'extrémité des manches. Le cou est fortement coloré en rouge ; un *subligaculum* de couleur fauve (peut-être en cuir), enveloppe le bas de la poitrine et le haut des cuisses, avec une pièce triangulaire sur le ventre, dont les divers morceaux sont indiqués par des coutures régulières ; par-dessus, à la hauteur des reins, large ceinture jaune, ombrée de rouge, ornée d'une grecque tracée en rouge, par-devant en noir dans les ombres.

Le bras droit est nu, le gauche revêtu d'une brassière à bandes jaunes, ombrées de rouge, les bords de ce côté accusés en noir ; la tête nue, la chevelure abondante, en liberté ou du moins sans réseau apparent ; derrière l'épaule gauche une sorte de petit bouclier recourbé, à fond jaunâtre, avec bords dessinés en rose et milieu en rouge vif.

Outre le trident qu'elle est chargée de diriger, la main gauche tient un poignard.

Cette figure, très-remarquable par les détails qu'on y voit, est une des plus faciles, à étudier. Le *subligaculum*, qui se distingue nettement par sa couleur, s'étend depuis le dessous des bras jusqu'au-dessous des reins et se partage en deux sur le ventre pour laisser plus de liberté aux jambes. Il est recouvert en cet endroit par la pièce triangulaire qui pend entre les jambes.

VIII[e] *Losange.* — Rabdophore.

Personnage vu de face : la tête chevelue, mais nue, la figure jeune et imberbe ; tunique bouffante de couleur grise, à manches courtes et larges, serrée à la taille, qui paraît en recouvrir une autre à manches plus étroites ; le reste des bras et les jambes nus ; caliges à bandes circulaires, noires, semblables à celles du N° 1 ; le bras gauche est replié sur la poitrine, et la main gauche, autant que l'altération des couleurs de cette partie permet d'en juger, est levée pour exprimer un sentiment de surprise ; la main droite manie vivement une longue baguette côurbe dont la pointe atteint le dessus de la tête du personnage.

Cette figure a beaucoup souffert du feu, les parties roses du visage sont devenues blanches, les cubes jaunes ou bruns ont pris une teinte rouge carminée. La nuance grise du vêtement n'est peut-être pas la

couleur originelle, on y distingue encore les coutures, qui sont accusées par des lignes noires, comme aux Nos 1 et 2.

IXe *Carré.* — MYRMILLON.

Homme armé de toutes pièces, vu des trois-quarts, courant vers la gauche à la rencontre du rétiaire qui occupe le No 7. Sur sa tête, un casque de couleur rougeâtre, probablement en cuivre, à cimier arrondi, dont la visière baissée, couleur de fer, est percée d'ouvertures pour les yeux. *Subligaculum* gris, orné de points noirs sur les cuisses, et au bas de pendants à trois dents. Pièce de ventre semblable à celle du No 7; ceinture jaune, à reflets rouges, probablement en métal.

Le haut du corps, à gauche, est caché derrière un grand bouclier en forme de tuile creuse. *Scutum* dont le bas, par un effet de perspective, paraît être légèrement arrondi aux angles, et dont la surface, de couleur jaunâtre, est ornée d'un cercle au centre, et vers les bords de lignes qui en marquent le contour. De l'autre côté, s'avance la main droite, armée d'une épée droite et large de lame, à un seul tranchant, à pointe arrondie sur le dos, comme celle d'un couteau; tenue verticalement.

Caliges à lanières; les jambes nues, armées comme celles du No 3 : à gauche, d'une genouillère; à droite, d'une pièce de défense métallique, retenue par des courroies.

Xe *Losange.* — HERMÈS.

Hermès en forme de gaîne décorée ; sur le devant, des lignes géométriques rouges et blanches. La tête tournée à droite et ornée d'une couronne de feuillages, dont les bandelettes rouges retombent sur les bras ; ceux-ci sont coupés au-dessous de l'épaule ; contre le monument, à gauche, est appuyé un grand bouclier, semblable à celui que nous venons de voir, et comme lui décoré de lignes géométriques. Entre le bouclier et la gaîne de l'hermès est une palme ; à droite, sur le sol, un casque de couleur jaune, moucheté de noir, à visière fermée, avec trous pour les yeux, à cimier conique, où le gris, qui domine, est coupé de traits jaunes.

Les cubes qui forment la palme et la couronne sont en marbre d'un gris verdâtre.

A première vue, le visage de l'hermès paraît informe ; les yeux notamment sont à peine indiqués ; cependant, il est facile de voir qu'ils sont tournés vers la gauche. Quant à la manière dont cette figure est traitée, on remarquera que le mosaïste a voulu mettre entre elle et celles des autres tableaux, la différence qui devait exister entre des personnages animés et un monument sculpté.

XIe *Carré.* — AGITATOR.

Une grande partie de ce médaillon a disparu, et ce qui en reste est fort altéré pour la couleur ; on y

distingue le haut du corps d'un personnage tourné à gauche, maniant de la main droite un fouet *(scutica)*. Quant à l'habillement, il paraît être celui des *agitatores* qui suivent : justaucorps semblable à celui du N° 7, à gorgère de couleur sombre ; les bras paraissent nus ou couverts d'un maillot continu ; rien n'indique que le gauche ait été revêtu à son extrémité d'un gantelet. La tête découverte paraît avoir les cheveux soigneusement relevés au-dessus du front, et lissés, et de plus pendant par-derrière ; le visage est sans barbe. Les pieds, qui subsistent au bas du tableau, indiquent la pose du personnage. Ils portent des caliges à bandes de couleur foncée et à bouts pointus. Enfin, en avant, à terre, est un objet, malheureusement incomplet, de forme ovale, qui paraît être un bouclier ; toutefois nous n'osons rien préciser à cet égard.

XIIe *Losange*. — Léopard ou Jaguar.

Ce tableau est fortement attaqué par le feu : on y distingue cependant un animal lancé au galop ou faisant un bond et dont les formes générales, les pattes de devant, la tête surtout, sont celles d'un grand carnassier de la race féline. Les mouchetures, difficiles à reconnaître, indiquent une panthère, un léopard ou un jaguar, seules espèces de grande taille dont les taches puissent être indiquées par un semis de points de couleur foncée sur un pelage fauve, puisque celles du tigre sont plutôt des traces

ou des rubans, même dans la variété appelée tigre ondulé.

XIII[e] *Carré.* — Piquier.

Homme vu de face : la jambe droite développée en arrière, la gauche pliée. Il se porte à droite, vers l'animal précédent, N°12, et frappe de haut en bas dans cette direction avec une longue lance dont la hampe est tenue à son extrémité par la main droite et soutenue par la main gauche : le fer qui termine cette arme n'est pas visible, il doit être considéré comme caché par la bordure du tableau.

XIV[e] *Losange.* — Ours.

Ours courant ou plutôt s'élançant, la gueule béante, les oreilles agitées, vers le guerrier qui suit. La teinte générale de l'animal est un fauve veiné de rose et de gris, avec les traits principaux arrêtés en rouge et en noir; la langue elle-même est de cette dernière couleur.

La partie antérieure est bien rendue, mais celle de derrière, et surtout les pieds, sont moins soignés.

XV[e] *Carré.* — Myrmillon combattant un ours.

Homme armé de toutes pièces : tourné de trois quarts, la tête de profil. La jambe droite tendue en arrière; la gauche violemment pliée et servant d'appui, il est prêt à recevoir le choc de l'ours qui précède : une pièce de défense en métal, retenue par

de nombreuses courroies, couvre le devant de sa jambe gauche; une genouillère est fixée sur le genou droit, au moyen de cordons; un *subligaculum* gris-verdâtre contourne le haut des cuisses, avec pièces de ventre descendant en pointes entre les jambes; large ceinture jaune, probablement couverte de métal, au-dessus de laquelle se voit l'extrémité supérieure du *subligaculum*. La poitrine et les cuisses nus; le bras droit couvert de lanières ou de bandes de fer; la main protégée par une pièce de défense jaune et armée d'une épée droite; l'épaule couverte d'une épaulière rouge vif. Grand bouclier de couleur fauve, en forme de tuile courbe, décoré de lignes brunes et probablement bordé d'une bande de cuivre; il est tenu de près sur le corps par le bras gauche. La tête, droite, couverte d'un casque jaune, probablement en cuivre, plus élevé que celui du N° 9, plutôt semblable à celui qui est placé près de l'hermès; la visière baissée, couvrant toute la figure et percée d'ouvertures pour les yeux; le cimier gris-verdâtre, et ayant l'aspect d'un cône arrondi.

XVIe *Losange.* — HOMME TENANT UN ARC DÉBANDÉ.

Il est vu de profil et court vert la droite, la jambe droite en avant. Il a la tête nue et porte de la barbe, est vêtu d'une tunique jaune, à manches descendant au-dessous du coude, le reste des bras nu, ainsi que les jambes; caliges noires; il tient à la main droite un arc débandé et à la gauche comme un bout de

corde; une courroie, placée en sautoir sur son épaule gauche, soutient probablement un carquois.

XVIIe *Carré*. — CHIEN.

Il court à droite en aboyant.

La couleur de ce tableau est fortement attaquée par le feu, le gris-jaunâtre y domine; l'extrémité de la queue est enlevée.

XVIIIe *Losange*. — CHIEN.

Il court aussi en aboyant à la poursuite des deux animaux qui fuient à droite.

Fortement attaqué pour la couleur.

XIXe *Carré*. — DAIM.

Animal courant à droite : sa forme est celle d'un cerf, à part la croupe qui est plus déliée et le bois qui est aplati.

XXe *Losange*. — DAIM FEMELLE OU ANTILOPE.

Animal courant ventre à terre vers la droite, la tête retournée à gauche pour voir qui le poursuit.

XXIe *Carré*. — PIQUIER AGITANT UN MORCEAU D'ÉTOFFE.

Homme vu de face, au repos, s'appuyant de la main gauche sur une longue lance, et de la main droite agitant un morceau d'étoffe de couleur fauve, vers l'animal qui passe devant lui et qu'il suit des yeux vers la gauche; il est vêtu d'un justaucorps à

manches descendant jusqu'à la saignée, à fond gris, avec les ombres en vert, en rouge ou en noir, formant des plis ombrés de noir sur la poitrine, sans plastron; large ceinture à sept bandes alternativement en vert et en gris; pantalon collant et ceinture de même couleur que le justaucorps, celle-ci à bandes vertes; pas de *subligaculum*. Les bras nus; bas à fond gris avec bandes jaunes, rouges, vertes et roses, diversement alternées, mais se correspondant dans les deux bas pour la disposition; caliges à fond de même couleur et à lanières noires, le bout du pied gauche rouge; la tête imberbe, la chevelure abondante.

XXIIe *Losange*. — LIONNE OU LIONCEAU.

Animal de couleur fauve pâle, s'élançant, vers la gauche, à la suite du bestiaire qui suit. La partie antérieure de la bête est très-développée, la crinière peu prononcée, la queue longue, et terminée par une touffe de poils, bat l'air. On distingue dans la bouche ouverte la langue en mouvement. Touffes de poils sous les épaules.

XXIIIe *Carré*. — AGITATOR SANS FOUET.

Il fuit à gauche devant l'animal qui précède et regarde de son côté; la jambe gauche tendue en arrière. On remarque sur le ventre un caleçon ou *subligaculum* serré aux cuisses par des bandes d'étoffes; mais la partie qui s'étend de là jusqu'aux

genoux paraît être nue, et comme les bras se replient tous deux devant la poitrine, on ne peut pas juger de ce qu'est le justaucorps. Le bras droit, qui est nu, se termine par un gantelet et fait le geste de lancer quelque chose. Le bras gauche est revêtu de lanières ou plutôt d'un gantelet qui couvre la main elle-même; celle-ci atteint presque l'épaule droite. La tête et l'épaule gauche manquent. Caliges aux pieds, la jambe gauche semble porter un bas, mais les couleurs en sont peu distinctes; le côté droit est encore moins reconnaissable.

XXIVe *Losange.* — TAUREAU.

Il se précipite au galop, la tête baissée, contre le combattant qui suit. Les cornes, le museau, le bas des oreilles et un côté des jambes sont arrêtés en noir, traits en brun, brique ou rouge vif, ensuite le reste gris fauve. La couleur d'ailleurs est certainement altérée, car c'est au milieu de cette bande que commence la tache noirâtre causée par l'incendie. Les cornes sont très-fortes et plantées en croissant; les oreilles agitées; la queue battant dans les jambes.

Légère arrachure à la naissance de la cuisse droite.

XXVe *Carré.* — TORÉADOR.

Homme se fendant sur la jambe gauche et se dirigeant vers la droite; la tête et le corps presque de profil; pas de coiffure apparente pour maintenir ses cheveux; la figure imberbe; la main droite est

couverte d'un gantelet, elle manie avec force, pour le lancer sur le taureau qui précède, une sorte de dard à fer large et court. Le bras gauche ne se voit pas, il tient un bouclier recourbé, ovale par le bas, qui se présente de profil.

Les couleurs sont fort altérées, les ombres en rouge et en brun, le reste fauve, avec points rouges semés sur le pantalon et sur le justaucorps.

Celui-ci a des manches courtes; le pantalon est collant, ceinture par-dessus; bas en lanières circulaires, alternativement de couleur fauve et rouge brun; jarretières peu apparentes, dont un bout pend à gauche; jambières fauves en lanières, à fond gris et bandes brunes.

XXVIe *Losange.* — Cerf.

Il est percé à la poitrine d'un épieu qui s'est brisé dans sa fuite, et il rougit de son sang le sol sur lequel il est renversé.

La couleur de l'animal est gris fauve, avec traces rosées et ombres en brun et en noir; l'arme en noir.

XXVIIe *Carré.* — Mansuetarius tenant un anneau.

Homme de face, mais regardant à droite et marchant vivement vers la gauche, la jambe droite tendue en arrière. Il est vêtu à peu près comme le N° 21. La coiffure, ombrée en brun et en noir, n'est pas facile à distinguer; justaucorps à manches courtes, collantes, en jaune ombré de gris et de noir; plastron

très-distinct, tracé en rose, formant potence vers le cou, avec traverse au bas et cinq points ou clous, en rouge vif au centre; culotte du même gris, avec pièce de défense sur le haut des cuisses, en avant, ornée de cinq points ou clous roses; plus bas, double bande rose, circulaire; jambières de couleur roussâtre, à cercles noirs; caliges de même.

Le bras droit est revêtu d'une pièce de défense ou gantelet montant, jaune, ombré en gris, orné de bandes roses et de cinq clous placés comme sur le plastron; la main, entièrement cachée par ce gantelet, tient un morceau d'étoffe jaune ombré de noir, destiné à effrayer l'animal ou à l'irriter.

Une déchirure longue et étroite se remarque sur le bras droit et dans la partie du fond qui est au-dessous.

XXVIIIe *Losange.* — Ours.

Animal courant à gauche, la gueule béante; le corps est d'un fauve jaunâtre, avivé de gris ombré, de brun et de noir; l'œil injecté de rouge; la langue de même couleur.

Une déchirure a enlevé le haut du losange et comprend tout le dos de l'animal jusqu'à la partie postérieure du ventre.

XXIXe *Carré.* — Agitator.

Homme s'avançant vivement à droite, la jambe droite tendue en arrière, le regard encore dirigé du

même côté et suivant les mouvements de l'animal qui s'élance à côté de lui, apparemment excité avec le fouet que le bestiaire tient à la main droite. Suivant l'usage du temps, ce fouet est assez long de corde, mais court de manche; celui-ci est rouge, la lanière noire, nous en avons vu déjà un semblable au N° 11; quant à l'homme, une large déchirure en a fait disparaître une partie : le bras droit, la poitrine, le cou, le bas de la figure et la naissance des jambes. Une résille semble retenir les cheveux; le bras gauche est revêtu d'un gantelet serré par des bandes, dont deux se détachent en croix rouges sur le milieu du bras, et deux en noir accusent le poignet. Celui-ci est entièrement couvert par la pièce de défense qui garantit le bras; la culotte collante, de couleur jaunâtre, est semée de points rouges et noirs; bas à bandes chevronnées alternativement en blanc et en noir, avec jarretières rouges à bouts pendants; caliges à lanières noires, ornées de quatre bandes circulaires rouges au-dessus de la cheville.

XXX[e] *Losange*. — SANGLIER.

Il est percé au flanc droit d'un épieu et renversé à terre, la tête tournée à droite; un sang rouge sort de sa blessure et se répand sur le sol, où il a déjà fait une légère traînée; l'œil est fermé ; la bouche, ouverte, laisse tomber la langue; les jambes sont comme ramassées sous le corps.

Couleurs de l'ours N° 14, un peu plus foncées.

XXXIe *Carré*. — PIQUIER.

Il est vu par-derrière, la tête de profil. Il s'avance vers la gauche, la jambe droite pliée, la gauche tendue en arrière, à la rencontre d'un animal sur lequel il croise la lance; la main gauche près du fer; justaucorps à manches; large ceinture; pantalon collant; jambières en lanières circulaires, de diverses couleurs; caliges de même. Bouts de cordon rouges pendant aux genoux et au-dessus du pied gauche. L'avant-bras droit nu; le gauche, garni jusqu'au coude d'un long et épais gantelet, sur lequel se croisent des bandes de couleur; l'arme en noir. La tête est barbue, la chevelure abondante.

La tête de la lance, au lieu d'être en losange comme celle du N° 21, a des dents ou barbes (*spiculum*). On y remarque en outre, au-dessous du col, la *mora* ou barre transversale destinée à empêcher le fer de pénétrer davantage : cette fois, elle a la figure d'un croissant.

XXXIIe *Losange*. — PANTHÈRE OU LÉOPARD.

L'animal s'élance à droite, la bouche béante et montrant les dents, la queue battant l'air, l'œil fixé sur son adversaire.

Les parties saillantes de la tête sont en jaune ou plutôt en fauve pâle semé de points rouges, les ombres en brun et en gris avec points noirs; le dos, la tête et la queue dessinés en noir, celle-ci terminée par des traits roussâtres.

XXXIIIe *Carré.* — AGITATOR.

Homme de face : tête jeune et imberbe, couverte d'une chevelure abondante que retient peut-être une résille noire; justaucorps grisâtre, à reflets jaunes, collant et à manches, avec deux rangs de bandes rouges sur la poitrine, figurant un plastron rectangulaire qui se rattache aux épaules; le bras droit nu, tendu à quelque distance du corps et agitant un fouet, tracé en noir; le gauche est défendu par un gantelet qui cache la main, monte jusqu'au coude et est orné de bandes circulaires; ceinture sur les reins, de même couleur que le justaucorps; la culotte, de même couleur également, ornée de bandes rouges figurant une grecque, et de points de même couleur; bas à bandes noires et grises alternées sur le mollet, rouges au-dessous du genou et au cou-de-pied; caliges grises avec une bande jaunâtre (probablement de cuivre) par-dessus le pied droit, bandes rouges au-dessous du genou et au cou-de-pied.

XXXIVe *Losange.* — LION.

L'animal court à la rencontre du piquier, qui suit à gauche et sur qui son regard est fixé. Ce lion est plus allongé que celui de la première bande, comparativement sa crinière est moins prononcée; cependant il n'y a pas à se méprendre sur son sexe.

La couleur est un fauve jaunâtre, ombré de brun et de rouge; une déchirure a emporté l'extrémité

du mufle, une autre a détruit partie d'une patte, une troisième, le dessus de l'épaule gauche.

XXXVe *Carré.* — Piquier.

Homme vu des trois quarts : s'appuyant sur la jambe gauche, la droite tendue en arrière, il se porte vivement vers la droite et croise la lance. Il est vêtu d'uue tunique ou justaucorps à manches courtes, et d'une culotte collante, se rajustant au-dessous du genou avec des jambières en lanières ou bandes circulaires alternativement fauves et blanches ; bandes rouges au-dessous du genou et au cou-de-pied, à bouts pendants, comme au N° 31 ; caliges grises, à lanières noires sur le devant ; la culotte, de couleur jaunâtre, semée de points bruns ; le justaucorps de même nuance, ombré de brun sur la poitrine ; on distingue en rouge, de la ceinture aux épaules, des plis ou bandes que l'on pourrait prendre pour des bretelles, si l'aspect de semblables plis au N° 21 n'empêchait de s'arrêter à cette idée. La tête de profil ; le bras droit, le cou et la figure découverts ; la barbe brune ; les cheveux de même couleur, maintenus par une résille noire ; le bras gauche paraît être muni d'un gantelet montant, avec ombres en gris verdâtre et double bracelet ou ligature rouge au-dessous de la manche. Légère arrachure dans les cheveux.

La tête de la lance a la forme d'un losange sans

LE C

barbe, la barre transversale (*mora*), figure un croissant dont l'ouverture regarde la hampe.

Voici, maintenant, l'aspect imposant que Reims présentait à l'époque de sa splendeur au Moyen-Age, du XIVe au XVIIe siècle. Reportons-nous à l'année 1635, époque de la gravure du ***Pourtraict de la ville, cité et université de Reims***, par Edme Moreau.

Quoique l'enceinte de la ville ait cessé d'être entretenue au point de vue de la défense, elle est encore dans son entier, et aucune atteinte ne lui a été portée ; bientôt, cependant, l'heure de la ruine et de la dispersion va sonner.

En partant de la porte de Cérès, nous voyons tout d'abord ses dehors protégés par un fossé avec rempart dans lequel est percée, sur le côté, une seconde porte qu'il faut franchir avant d'être dans la campagne.

Appelée primitivement porte de Trèves, renseignée sous ce nom dans le testament de saint Remi, la porte de Cérès paraît avoir été un arc de triomphe beaucoup plus important que celui de la porte de

Mars ; mais en partie ruinée dans les temps désastreux de l'invasion des Barbares et dans les guerres qui se sont succédées dans le Moyen-Age, on éleva sur ses débris diverses constructions servant de prison ; alors elle fut appelée porte Royale : puis sa destination fit encore changer son nom en ceux successifs de porte Chartre, Chatre, Chacre, Chèque, Checere, Cère. Cette dernière altération amena le nom de Cérès, qui est resté à cette porte.

La tradition veut que dans cette prison furent renfermés, par les archevêques Turpin et Wulfaire, Ogier le Danois et les princes saxons confiés à leur garde par l'empereur Charlemagne.

En avançant vers le midi, nous voyons bientôt devant nous l'imposant édifice de la Belle-Tour, la plus forte et la plus considérable de toute l'enceinte : elle sert à renfermer des prisonniers de guerre ; un incendie en a détruit la toiture il y a quelques années.

A peu de distance, nous rencontrons la tourelle de Saint-Pierre et la tour de Belle-Garde, appelée aussi tour des Trois-Museaux, à cause de ses trois bastions. Entre ces deux tours existe une plate-forme assez étendue, du haut de laquelle nous voyons le couvent de Saint-Pierre-les-Dames, son église et ses jardins qui s'étendent jusqu'au pied du rempart ; nous apercevons aussi les clochers des églises de Saint-Symphorien, de Saint-Etienne et des Cordeliers. Au-dessous de nous se trouve la porte Neuve,

murée en 1358 par ordre de Gaucher de Châtillon. On l'ouvre de temps en temps, lorsque le passage est intercepté par des travaux à la porte de Cérès.

Si la tradition est exacte, cette porte existait avant l'exécution de la grande enceinte dont nous parcourons l'étendue, car on prétend que saint Albert, évêque de Liége, réfugié à Reims pour se soustraire aux persécutions de l'empereur d'Allemagne, qui soutenait son compétiteur au siége épiscopal, sortit par cette porte en 1192, lorsqu'il fut attiré dans le guet-à-pens où il perdit la vie, massacré par des gentilshommes allemands. Du haut du rempart, nous voyons dans la plaine la croix dite de Saint-Albert, où se commit ce meurtre.

Laissons passer devant nous le couvent des Augutins, qui est près du rempart, nous voici à la tour Saint-Georges ou des Augustins. Une fonderie de balles la fit aussi appeler tour de la Plomberie ; elle est assise sur plusieurs étages de caves et de souterrains ; l'un d'eux a une issue au bas du rempart, en face du grand bâtiment du Mont-Dieu, occupé par les Chartreux.

Nous marchons quelque temps sur le rempart, en apercevant au-dessus des maisons les clochers des églises des Carmes et de Saint-Maurice ; puis nous voici à la tour du Bailla, en face de la rue de ce nom. Nous approchons de la partie la plus élevée de la ville, que nous allons bientôt voir se dérouler tout entière à nos pieds. Traversons ce passage, à

droite duquel sont les deux tours de la porte murée de Saint-Nicaise, et, à gauche, la muraille élevée par les religieux de cette église, afin d'empêcher les passants de jeter un coup-d'œil indiscret dans leurs jardins. Nous voici arrivés au point culminant de la ville et à son extrémité vers le midi. Contemplons un instant ce magnifique spectacle : toute la ville est devant nous ; admirons les églises de Saint-Remi et de Saint-Nicaise ; comptons aussi autour d'elles les églises de Saint-Jean, de Saint-Sixte, de Saint-Julien, de Saint-Timothée, de Saint-Martin, de Sainte-Balsamie et des Minimes ; au loin, dominant le tout, s'élève, majestueuse, l'église cathédrale.

Reprenons notre marche et gagnons la porte de Dieu-Lumière, après avoir passé devant la tour du Puits, dans le bas de laquelle se trouve le puits qui lui a donné son nom, et qui sert à tout le voisinage.

La porte de Dieu-Lumière est également défendue au dehors par un fossé et un rempart percé d'une seconde porte ; un hôpital, destiné à loger les pélerins qui se présentaient après la fermeture des portes, s'élevait à quelque distance, sous l'invocation de *Dei merito*, traduit par *Dieu le mérite*, d'où est venu le nom de Dieu-ly-Mire, puis Dilimire, enfin, Dieu-Lumière. Il est plus probable que l'expression *Dei merito* n'est pas exacte, mais plutôt celle qui donne, selon quelques versions, pour invocation de l'hospice : *Dei medico*. On sait que, dans le Moyen-

Age, les médecins s'appelaient *mire*, et que le titre de l'hospice a bien été traduit par *Dieu-le-Mire*.

A partir de cette porte, restaurée en 1626, une terrasse fort large et fort élevée nous conduit à la tour Chantraine, rivale de la Belle-Tour. Elle tire son nom d'un fief situé dans son voisinage ; son pied baigne au-dehors dans un étang marécageux, séparant la ville de la rivière que nous rencontrons bientôt au pied de la muraille, à la porte de Fléchambault, sise proche cette tour, en allant du midi au nord. Une double porte fortifiée défend l'entrée de la ville, l'une sur la rive droite, et l'autre sur la rive gauche de la Vesle ; plus loin, dans la campagne, un ouvrage en terre contribue à augmenter les moyens de défense.

On a dit que le nom de cette porte est celui d'un des rois de Belgique qui saccagèrent autrefois la ville, et dont les victoires étaient encore restées dans le souvenir des Rémois, lors de la construction de cette porte ; il est plus probable, cependant, qu'ainsi que la tour Chantraine, la porte de Fléchambault a tiré son nom d'un fief voisin.

De cette porte à celle de Vesle, la rivière coule aux pieds de la muraille et en forme la principale défense ; néanmoins, dans tout ce parcours, le rempart est plus large que dans le surplús de l'enceinte, et quelques petites tourelles et demi-lunes se voient d'espace en espace. Du côté de la ville, nous n'apercevons près de nous que marais et jardins potagers,

dans lesquels sont les couvents des Longueaux, des Capucins et des Carmélites; du côté de la rivière se trouvent les moulins du Chapitre. Divers passages pratiqués dans l'épaisseur du rempart établissent des communications entre la Vesle et les nombreux fossés remplis d'eau qui divisent les marais et les séparent des terrassements de l'enceinte. Une tour, sise en face de l'église métropolitaine, a retenu le nom de tour de Notre-Dame; une autre, près la porte de Vesle, s'appelle tour Saint-Victor, et est destinée à ajouter à la défense de la porte, à laquelle elle est presque contiguë. Elle est plus considérable que les autres, et tient le troisième rang après la Belle-Tour et la tour Chantraine.

Trois portes défendent successivement l'entrée de la ville, à l'endroit où nous sommes : la première, appuyée aux remparts, est flanquée de deux tourelles; elle est établie sur la rive droite de la Vesle; en avant, près de la croix des Pestiférés, s'en trouve une seconde, dépourvue de fortification; enfin, une troisième, située à l'extrémité du terrain appelé Entre-deux-Ponts, et assise sur le bord du second bras de la Vesle : elle est munie de tous les moyens de défense, tels que tourelles, créneaux et barbacanes.

En remontant au nord, nous passons devant la tour Serpentine, tirant son nom de pièces d'artillerie ainsi surnommées; elle fut aussi appelée tour Belle-Vue, aux deux Guérites et aux Cygnes; devant elle

nous apercevons l'église de la Madeleine; puis nous arrivons à la tour de l'Arquebuse ou de la Madeleine. A nos pieds se trouve le jardin des Arquebusiers. Arrivés à la tour Saint-Jacques, au bas de la rue de Châtivesle, nous voyons le moulin à vent de Serval, établi sur le rempart même; puis enfin, après avoir abandonné la tour Saint-Pierre, nous arrivons à l'esplanade de Regnier-Buiron, autrefois dite Raguenaire-Buiron, établie à l'endroit même où se trouvait la porte bouchée en 1358, et qui donnait entrée dans la Couture. Admirons l'élégance du clocher de Saint-Jacques; sa flèche légère, la plus hardie de la Champagne, s'élance vers le ciel, accompagnée de ses quatre petits clochetons.

Nous allons arriver à la porte de Mars. Proche l'esplanade Regnier-Buiron se trouvent une seconde tour Belle-Vue, et encore une tour Saint-Pierre, dite aussi de la Tirelire. Le rempart s'élève sensiblement, à partir de cette tour, pour monter à la terrasse de Mars, sous laquelle existe un souterrain servant de remise principale pour l'artillerie. Ici était le château de l'archevêque. Que de souvenirs ce mot évoque! Les rappeler serait faire l'histoire de la ville pendant plusieurs siècles. Disons seulement que là était d'abord une maison de plaisance avec superbes jardins, appartenant à l'évêque, pasteur et appui de la cité; mais que ce pasteur s'étant progressivement changé en seigneur féodal, sa maison devint forteresse, et que seigneur et château amas-

sèrent contre eux la haine et les ressentiments du peuple, d'où résulta une lutte d'abord sanglante, puis dégénérée en procès sans fin, jusqu'au jour où les habitants, profitant d'une mésintelligence entre le seigneur révolté et son roi, obtinrent de celui-ci l'autorisation de démolir enfin le château qui les opprimait.

Ce fut un jour de joie : le 9 juin 1595 on publiait une commission royale ordonnant que tous les ouvriers charpentiers, maçons et manœuvres seraient tenus de travailler à la démolition du château, avec défense à toutes personnes de les en empêcher, sous peine d'être déclarées rebelles et punies comme telles. Cette partie de l'ordonnance était inutile : les ouvriers requis ne furent pas les seuls à l'ouvrage, et le château fut promptement abattu. De ses débris surgit une autre ruine, l'ancienne porte de Mars ; l'arc de triomphe enfoui dans les murailles reparut au jour ; l'une des arcades fut dégagée alors ; les deux autres ne le furent que longtemps après.

Mais passons. Nous voici devant la tour des Canonniers ou de l'Artillerie, qui s'appela aussi tour Rouge ; c'est l'une de celles qui reliaient aux remparts la muraille élevée en 1358, par Gaucher de Châtillon, entre le château et la ville. Dans le procès qui suivit cette construction, l'archevêque se plaint « que cette tour a été appelée Crèvecœur, d'autant » qu'elle lui déplaisait. »

Nous traversons la porte de Mars, dont les ap-

proches sont aussi défendues par un fossé et une double porte sur le côté ; tout proche, voici la tour des Chapelais, puis celle de Saint-Adrien ; sous celle-ci existe un souterrain servant de remise ; là était jadis une porte ou poterne par laquelle saint Remi chassa, sous la forme d'un globe de feu, un démon qui avait allumé un incendie dévorant la ville, et que le saint évêque éteignit miraculeusement ; la porte fut aussitôt murée pour toujours.

Après avoir quitté la tour Sainte-Anne, d'où nous découvrons les bâtiments, l'église et le jardin de la Commanderie du Temple, nous arrivons à la tour des Moineaux ou de Saint-Hilaire, en face de l'église de ce nom ; puis, enfin, nous voici de retour à la porte Cérès, qui fut notre point de départ. Nous avons ainsi parcouru près d'une lieue, et vu sous toutes ses faces cette célèbre ville, cité et université de Reims. La ceinture de remparts qui entourait la ville avait été terminée le 13 septembre 1358, une pierre commémorative du fait fut posée entre la porte de Vesle et la rue du Jard.

Ce fut en 1722 qu'on porta la première atteinte à la fortification de la ville. Cette année, la première des portes de Vesle, du côté de la campagne, fut démolie ; une palissade, livrant un étroit passage, la remplaça sous le nom de porte de Bois. Tous, nous en avons vu l'aspect disgracieux, jusqu'au moment où la ville s'étendant sans cesse, une nouvelle grille de bois fut placée plus avant, contre

l'Abattoir. La vieille palissade fut supprimée, et le pont qui la précédait, fut rélargi et mis dans l'état où il est encore maintenant.

Quant à la seconde porte, elle fut abattue peu après, et la voie publique rendue libre là où elle s'élevait.

En 1731, l'administration municipale, faisant dessiner et planter nos magnifiques promenades, appelées alors Cours Le Pelletier, fit aussi planter d'arbres le sommet des remparts; partout où la largeur le permettait, plusieurs routes d'arbres s'y alignèrent. Ces plantations réussirent fort bien en certains endroits, particulièrement de la porte de Fléchambault à la porte de Vesle, où elles constituèrent une promenade que ceux qui ont été à même de l'apprécier regretteront toujours. Maintes ordonnances de police furent rendues à cette époque « contre les malintentionnés qui, par une malice » caractérisée, brisent et arrachent les arbres plan- » tés pour la décoration et l'agrément du public sur » les remparts et glacis de la ville. »

En 1740, l'esplanade de Régnier-Buiron et la porte qu'elle recouvrait furent abattues; à leur place s'éleva une nouvelle porte donnant entrée aux promenades. Louis XV, revenant de Flandre, y fit son entrée en ville. Nommée d'abord porte Royale, elle fut presque aussitôt désignée sous les noms de porte Neuve ou porte des Promenades.

En 1749, les tours de la porte murée de Saint-

Nicaise furent abaissées au niveau des remparts ; toutes les fortifications qui existaient sur ce point furent démolies, et les matériaux en provenant employés aux travaux des fontaines qui se construisaient à cette époque.

En 1752, le passage par la porte Basée paraissant trop étroit, celle-ci fut démolie.

En 1774, la dernière porte de Vesle fut abattue ; à sa place fut posée la belle grille en fer, œuvre de Revel et Lecoq, serruriers de Reims, auquels elle fut payée 28,000 livres.

L'année suivante, la porte aux Férons et celle de Saint-Denis, au bas de la rue Sainte-Catherine, furent abattues à l'occasion du sacre du roi Louis XVI.

La porte de Fléchambault fut, à son tour, détruite en 1780, et remplacée par une simple grille en bois.

Jusqu'en 1787, de la porte Cérès à la porte de Vesle, un ruisseau infect, conduisant à la rivière les eaux pluviales et ménagères du faubourg Cérès et de la partie Est de la ville, coulait dans les fossés, entre les promenades et la ville. En avant de la porte Neuve, un pont était jeté sur ce long bourbier, qui prenait pompeusement, à partir de cet endroit, le titre d'étang. Cet état de choses était incompatible avec le but qu'on s'était proposé en créant les promenades : on supprima alors ce ruisseau, et, à sa place, deux allées basses furent ajoutées aux plantations existantes.

En 1798, la vieille porte de Cérès fut également démolie et remplacée par une grille en fer; une large tranchée, faite dans le rempart, livra la place à des constructions particulières, et la promenade autour de la ville fut interrompue.

La tour Chantraine fut abattue en 1806; l'étang qui était à ses pieds fut desséché et converti en plantations appelées Pré-des-Moines.

En 1817, la Belle-Tour, menaçant ruine, fut rasée; longtemps encore sa place fut marquée par une pierre qui recouvrait son puits.

En 1818, la porte de Dieu-Lumière vit arriver sa dernière heure; elle fut remplacée par une grille de fer. De 1830 à 1840, l'administration municipale poursuivit l'exécution d'un chemin de ronde intérieur; pour lui fournir la place, il fallut entamer l'épaisseur des remparts. Celui dit du Jard eut le plus à souffrir.

En 1838, la porte des Promenades, paraissant trop étroite, fut remplacée par une grille percée de cinq portes, reliées entre elles par deux pavillons qui, bientôt, disparurent à leur tour.

Jusqu'alors, les portes et quelques tours avaient eu seules à supporter les efforts de l'esprit de destruction qui s'attaquait à l'enceinte de la ville. A part la nécessité de monter ou de descendre près de chaque porte, l'agrément qu'en 1731 l'édilité rémoise s'était proposé de donner au public était complet : les remparts formaient une promenade

aussi agréable que variée dans ses perspectives; mais une loi du 8 juillet 1840 ayant décrété l'établissement d'un canal de la Marne à l'Aisne, par Reims, les ingénieurs chargés du tracé fixèrent l'emplacement du port à creuser entre les portes de Vesle et de Fléchambault; en conséquence, de la tour Chantraine à la tour des Cygnes, le rempart fut supprimé. Nous voyons à sa place un port magnifique, où de nombreux bateaux étalent une forêt de mâts.

La grille de la porte de Vesle fut alors transportée près de l'Abattoir, où, augmentée de deux autres portes latérales, elle remplaça la grille en bois posée quelques années auparavant.

Puis arrive la révolution de 1848; les ateliers nationaux sont à l'ordre du jour. De la tour des Cygnes à la porte Neuve, ils enlèvent le rempart pour le transporter à quelque distance et le convertir en talus de chemin de fer; de la porte de Mars à la tour Saint-Georges, tout ce qui reste des remparts est rejeté par eux dans le fossé.

Une faible partie restait isolée : c'est celle qui s'étendait de la porte Neuve à la porte de Mars; l'établissement de la gare du chemin de fer rendait sa suppression nécessaire : elle ne tarda pas à avoir lieu.

Mais, ici, grand embarras pour les démolisseurs : l'arc de triomphe romain, seul édifice qui témoigne encore, à Reims, de la haute antiquité et de l'im-

10

portance de la ville, est classé parmi les monuments historiques de France, et nul ne peut y porter la main sans l'autorisation du comité chargé de leur conservation. Protégé par cet appui tutélaire, il ne disparut pas ; plus heureux, en cela, que les arcs de triomphe des portes Cérès, Collatice (Basée) et de Soissons (aux Férons) ; bon gré, mal gré, le chemin de ronde s'écarta un peu de la ligne qu'il s'était tracée, pour laisser subsister ce vénérable débris d'un passé glorieux. Le cri d'alarme, poussé à temps, a été entendu ; déjà même l'administration municipale avait repoussé toute idée de participation à cet acte de vandalisme : dans sa sollicitude envers tous ses administrés, elle a bien compris que, si elle doit favoriser les développements de l'industrie, elle ne doit pas oublier que les études historiques comptent beaucoup de partisans. Aussi, nous n'aurons pas la douleur de voir ce dernier souvenir de nos ancêtres brisé en morceaux et employé au macadam de quelque chemin ; nous le voyons, au contraire, comme en ses premiers temps, décorer une des entrées principales de la cité.

La chute imminente de l'arc de triomphe romain inspira à un poète de la localité les vers suivants :

Gémis, grand conquérant ! frémis, ombre divine !
Cet arc, qui seul parlait de ta gloire aux Rémois,
Par de barbares mains menacé de ruine,
Privé de son rempart, ne vivra plus un mois.

Ce rempart et cet arc, sais-tu qui les renverse ?
Aux Rémois, tes amis, qui peut dicter des lois ?
Qui t'a vaincu, César ? C'est le Dieu du commerce.
Mercure, maintenant, est maître des Gaulois.
En vain le pauvre Mars voudrait dans la balance
Mettre son bouclier par le plomb fracassé ;
En vain il te voudrait protéger de sa lance :
Lui-même aussi, peut-être, il sera terrassé.
Vous qui dans les congrès parlez d'architecture,
Antiquaires, savants, hâtez-vous de venir !
Artistes, accourez, car une filature
Détruirait de cet arc même le souvenir.

L'enceinte du Moyen-Age que nous venons de parcourir a disparu presque entièrement. Bientôt, de nombreuses constructions ne nous permettront plus d'en suivre la trace. Comme en 1858, des faubourgs considérables viennent encore s'ajouter à la cité et en augmenter l'étendue, et si une nouvelle muraille l'entoure encore, ce ne sera plus pour repousser une invasion armée, mais seulement afin d'assurer la perception de l'octroi, source presque unique de ses revenus.

Aux hautes murailles et aux fossés qui rendaient l'abord de Reims si sévère, a succédé le pittoresque aspect d'une ville industrielle, montrant de tous côtés de vastes ateliers, et lançant dans les airs les mille cheminées de ses usines. Dans cette nouvelle carrière, les Rémois, nous nous plaisons à l'espérer, ne démériteront pas de la renommée de leurs ancêtres, et, comme eux, ils se feront honneur d'ins-

crire sur leur bannière la vieille devise : « Dieu en soit garde ! »

Le lecteur a vu passer sous ses yeux la ville romaine et la cité du Moyen-Age ; voici maintenant la ville de nos jours.

Au lieu des divers bans de l'archevêque, du chapitre, des abbayes de Saint-Remi et de Saint-Nicaise, du prieuré de Saint-Maurice et de l'Hôtel-Dieu, tous six enchevêtrés les uns dans les autres, ayant chacun leurs priviléges distincts, la ville est divisée en trois cantons ayant les mêmes droits et faisant un seul tout.

Les bailliages, ducal ou de l'archevêque, du chapitre, de Saint-Remi, du vidame de l'archevêque et du trésorier de Notre-Dame, de Saint-Nicaise, de Saint-Denis, de Saint-Pierre-les-Dames, de Saint-Maurice, de la commanderie du Temple, de la Pierre-au-Change, de la Planchette ; les juridictions de l'Echevinage et du Buffet de l'Echevinage, des Monnaies et consulaire, de l'Election et du Point-d'honneur ; les maîtrises des Eaux et Forêts, du Grenier à sel et des Traites foraines, enfin le présidial ressortissant du bailliage de Vermandois, ont fait place à trois justices de paix, à un tribunal civil, un tribunal de simple police, un de police correctionnelle,

une cour d'assises, un conseil de prud'hommes et un tribunal de commerce.

La police, exerçant son action sur toute la ville, n'est plus entravée par ces mille barrières imaginaires qui ne permettaient pas à un sergent d'appréhender un criminel hors de son ban.

Des douze églises paroissiales, il n'en reste plus que six : la cathédrale, Saint-Remi, Saint-Jacques, Saint-Maurice, Saint-André et Saint-Thomas. Il est question de bâtir une église sous le vocable de saint Eloi, dans le faubourg de Paris.

Les autres, détruites dans un moment de fureur populaire, n'ont laissé d'autres traces que leurs noms donnés aux rues où elles se trouvaient, telles : Saint-Pierre-le-Vieil ou aux Clercs (rue du Cadran-Saint-Pierre), Saint-Hilaire, Saint-Symphorien, Sainte-Marie-Madeleine, Saint-Timothée, Saint-Julien, Saint-Denis et Saint-Jean ; la seule paroisse de Saint-Michel n'a laissé aucun souvenir : elle se trouvait dans le Cloître.

De nombreuses et magnifiques usines ont remplacé les abbayes et couvents dont la ville était couverte.

Ainsi, les trois abbayes de femmes, Saint-Pierre-les-Dames, Sainte-Claire et Saint-Etienne-les-Dames, sont aujourd'hui, les deux premières, des filatures portant leurs noms, et la troisième, aussi une filature, rue de l'Equerre.

Quant aux trois abbayes d'hommes, Saint-Remi

est maintenant l'Hôtel-Dieu, Saint-Denis est le grand séminaire, et Saint-Nicaise est remplacé par des maisons privées.

La commanderie du Temple est devenue le siége d'une des principales maisons de commerce de vins de Champagne.

Les communautés religieuses sont devenues :

Les Augustins, le petit séminaire ; les Jacobins, une filature, rue du Couchant ; les Cordeliers, une maison de commerce de laines ; les Jésuites, l'Hôpital-général ; les Capucins, une filature ; les Longueaux, une filature ; les Minimes, vendus en détail, sont divisés en plusieurs propriétés.

Les couvents actuels sont : 1° la Congrégation, qui, ayant vu son ancienne maison rue du Barbâtre (en face de la rue Gerbert) convertie en maison de commerce, est rétablie dans l'ancienne maison de Saint-Antoine et une partie des bâtiments de l'abbaye de Saint-Pierre-les-Dames ; 2° la Visitation, rue de l'Equerre, sur une partie des terrains de la ci-devant abbaye de Saint-Etienne-les-Dames ; 3° les frères des Ecoles chrétiennes, dont la maison, rue Neuve, avait été vendue et détaillée, sont établis rue du Jard ; 4° la Compassion (couvent nouveau), rue de Pouilly ; 5° le Bon-Pasteur (couvent nouveau), rue Neuve ; 6° les Dames de la Providence (couvent nouveau), rue de la Barre, faubourg Cérès ; 7° les Carmélites, rentrés d'abord dans leur ancienne maison, sont actuellement à l'ancien couvent des

Carmes, rue du Barbâtre. L'établissement de Bethléem, rue de Savoie, au faubourg Cérès, est également de création moderne, il date de 1837. Les Salvatoristes (couvent nouveau). Les Dames du Sacré-Cœur, établies à Reims en 1862.

Les hôpitaux eux-mêmes, au nombre de sept, ont été réduits à quatre : l'Hôtel-Dieu, maintenant dans l'abbaye de Saint-Remi ; l'Hôpital-général, dans son ancien local, qu'il reçut des Jésuites lors de leur expulsion ; les Orphelins et Saint-Marcoul, aussi dans leurs anciennes maisons. Celui de Sainte-Marthe ou des Magneuses, est aujourd'hui l'hôtel de l'administration des hospices et celui des postes ; celui de Sainte-Catherine a été converti en habitations, et celui de Saint-Louis ne contient plus de malades.

La suppression de tous ces établissements religieux a permis d'ouvrir de nouvelles rues ; telles sont celles du Levant, de Saint-Pierre-les-Dames, de Saint-Nicaise, Libergier, du Couchant, de l'Equerre. Le percement de la rue Colbert a été le résultat d'un besoin reconnu.

Ce qui tend aussi à changer l'aspect de la ville, ce sont les constructions de ces dernières années, telles que le Palais-de-Justice, sur l'emplacement de l'ancien Hôtel-Dieu ; l'achèvement de la façade de l'Hôtel-de-Ville, le marché couvert, les abattoirs, les écoles gratuites des enfants des deux sexes et les salles d'asile, qui ont doté plusieurs quartiers de

bâtiments nouveaux. On doit également signaler le rélargissement progressif des rues, le nettoyage de la cour du Chapitre par la suppression des baraques immondes qui en remplissaient le centre, et, pardessus tout, la suppression de la presque totalité des remparts, remplacés par de nombreuses et belles constructions.

Aujourd'hui, les fumeux réverbères ont fait place au gaz brillant ; des trottoirs, dans un grand nombre de rues, mettent le piéton à l'abri des voitures ; un nouveau système de pavage remplace avantageusement l'ancien ; l'eau est abondamment distribuée dans toutes les rues ; les boutiques des marchands quittent l'aspect sale et repoussant d'autrefois, pour revêtir la livrée du luxe et du confortable. Enfin, des ordonnances de police prescrivent le nettoyage journalier des rues, qui n'avait lieu jadis que tous les huit jours.

Un canal avec un port étendu, souhait constant des anciens Rémois, est sillonné de nombreux bateaux, apportant environ 165 millions de tonnes (la tonne est de 1,000 kilogr.) de marchandises, consommées ou utilisées par le commerce ; plusieurs lignes de chemins de fer importent et exportent une masse considérable de marchandises.

Journellement la ville est parcourue par une infinité de voitures de commerce, charriant des balles de laine, des échées, des tissus, des vins en cercles et en bouteilles ; des omnibus et voitures de

place transportent les voyageurs et habitants dans tous les quartiers de la ville. Un grand nombre d'usines et d'ateliers reçoivent 10,000 ouvriers des deux sexes.

Une nouvelle enceinte a été construite autour de la ville, agrandie de deux immenses faubourgs; plusieurs portes nouvelles en facilitent l'entrée et la sortie.

Le touriste qui, après avoir visité les monuments civils et religieux, les nombreuses curiosités historiques et archéologiques, pourra disposer de sa journée, devra faire le tour extérieur de la ville, en partant des promenades. Elles datent de 1700 et formaient au commencement du siècle un des plus beaux cours du royaume. Leur replantation, en 1834, eût été complète sans l'opposition que rencontra l'autorité administrative. Déjà réduites par l'établissement du canal, la construction de la gare, en 1854, nécessita la suppression d'un boulingrin qui ajoutait aux charmes des promenades rémoises; mais, malgré leur morcellement, elles sont encore dignes d'intérêt et continuent de servir aux réjouissances publiques.

A l'extrémité des promenades, nous voyons les ponts du chemin de fer d'Epernay et de Soissons traverser le canal : cette voie navigable date du 9 mars 1842, et fut inaugurée en avril 1848; le port peut rivaliser avec ceux de la capitale. En 1853-54 on a construit les écluses et les ouvrages d'art, près la porte Fléchambault.

Non loin de cette porte se trouve le cimetière du Sud ; par sa position topographique, il sert principalement aux inhumations de la classe ouvrière ; les deux principaux monuments qu'on y remarque sont ceux de MM. Bertin, mort en 1823, et Aubert, mort en 1829, décédés tous deux curés de Saint-Remi.

Près de là se trouve la porte Dieu-Lumière, construite en 1818 ; on rentre alors en ville pour suivre le talus à l'extrémité duquel est construit le réservoir qui alimente les fontaines publiques. On se trouve alors sur le rempart, et quelques pas plus loin le panoroma de la ville se déroule aux yeux du voyageur, dont la vue plane au loin sur les vignobles, tandis que par les ouvertures pratiquées dans les murailles on découvre les campagnes voisines et la voie ferrée de Reims au Camp de Châlons. L'inauguration de cette voie, qui n'est qu'une fraction du chemin de fer de Reims à Metz, date du 15 août 1863.

A l'extrémité des remparts se trouve la porte Gerbert, bâtie en 1854, puis les bains et lavoirs publics, inaugurés le 12 novembre 1855, la sympathie des classes laborieuses est acquise à cet établissement, et l'édilité rémoise vient de décider l'agrandissement du local des lavoirs.

A l'angle de la rue des Augustins se trouve le petit séminaire ; une partie des bâtiments est moderne, et le 5 juin 1858 l'archevêque posa la pre-

mière pierre de la chapelle actuelle, qui fut terminée en 1860.

En face, on voit la caserne, qui est inachevée; les travaux commencèrent le 24 février 1854, le 25 août suivant, la clef du fronton fut posée; la réception des travaux eut lieu le 8 avril 1855, mais l'inauguration de l'édifice fut différée jusqu'au 12 novembre de la même année. Depuis cette époque, la garnison de Reims se compose d'un bataillon d'infanterie. En suivant le boulevard Gerbert, nouvellement construit, on rencontre le bureau central du mesurage et du conditionnement des laines, établi par décret du 27 juillet 1853; c'est dans ces bâtiments qu'eut lieu, le 12 octobre 1858, l'exposition des produits de l'industrie rémoise. L'Empereur Napoléon et l'Impératrice honorèrent cette exhibition d'une bienveillante visite. Sur la place de l'Esplanade se trouve la Bourse, établie en 1803 à l'archevêché, puis supprimée sous l'Empire, enfin rétablie le 1er septembre 1860.

Le faubourg Cérès n'offre rien de curieux; on voit dans la grande rue l'église Saint-André, construite en 1529, érigée en paroisse au XVIIe siècle; on y remarque d'anciennes verrières. Cette église fut réparée en 1819, elle va être démolie pour démasquer l'église en construction. Les travaux de la nouvelle église Saint-André commencèrent le 12 avril 1858; l'archevêque posa la première pierre du portail le 25 avril 1859; les travaux avancèrent ra-

pidement; la croix surmontant le transept fut posée en 1861; enfin, le portail fut terminé en 1863. Conçue sur un plan large et grandiose, il est regrettable que le style choisi pour cette église n'ait pas été constamment suivi.

Mentionnons encore, avant de quitter le faubourg, l'établissement de Bethléem, fondé rue Jacquard, par l'abbé Charlier, le 25 décembre 1837. Destinée à doter d'un état les enfants orphelins, cette institution prospéra malgré bien des vicissitudes. La bienfaisance rémoise ne lui fit jamais défaut, et en 1857 le gouvernement, appréciant les bons résultats de cet établissement, lui accorda le legs fait par Napoléon Ier au département de la Marne; ce don permit d'assurer l'avenir de l'établissement et d'augmenter le nombre des pensionnaires, qui portent le nom de Boursiers-Napoléon; leur installation eut lieu le 26 mai 1857.

Après avoir parcouru le faubourg, nous suivons le boulevard du Temple, qui aboutit au cimetière principal de la ville, dit cimetière du Nord; sa création est de 1787; la chapelle, consacrée l'année suivante, a été restaurée en 1861. Le premier monument du cimetière est de 1809, et le premier caveau de 1814. Depuis cette époque les achats de terrains sont devenus journaliers et les concessions à perpétuité sont nombreuses.

Dans la chapelle, deux prêtres sont inhumés: Savart, curé de Saint-Jacques, 1819; Malherbe, curé

de Notre-Dame, 1820. Extérieurement se trouvent les sépultures de l'abbé Legros, restaurateur du collége, 1828; du général Verrier, 1837; des derniers Bénédictins de la Congrégation de St-Maur, puis les guerriers morts en 1814, à la bataille de Reims; sœur de Roucy, dernière abbesse du Paraclet, 1829, et Carteret, député de la ville, 1862. Plus loin, vers le milieu du cimetière, repose Réné Castel, auteur du poëme *des Plantes*, 1832; Drouet d'Erlon, maréchal de France, 1844; Houzeau-Muiron, député, 1844, et Ruinart de Brimont, agronome, ancien maire de la ville, mort en 1850. Un terrain spécial est réservé aux cultes protestant et israélite.

En quittant le cimetière, on remarque à droite un rocher factice, c'est l'ancien calvaire de la mission, érigé en 1821; supprimé en 1830, il fut remplacé par une urne funéraire, en mémoire des victimes de Juillet; puis, le 3 avril 1848, on planta sur cet emplacement l'arbre de la liberté, qui disparut en 1852.

La porte Mars date de 1854; là se termine le mur d'enceinte qui commence à la porte Gerbert. Le faubourg de Laon mène à l'église Saint-Thomas, qui fut construite de 1848 à 1857, aux frais de Mgr Gousset et des personnes pieuses de la ville. Ce quartier doit sa rénovation à l'établissement des gares aux marchandises et au passage du chemin de fer des Ardennes, qui fut ouvert au public le 16 août 1857.

A la rentrée en ville, on voit l'arc de triomphe.

Ce précieux reste de la conquête romaine remonte au premier siècle de l'ère chrétienne ; il se trouvait à cette époque sur une des rues principales de la ville. Après avoir servi de porte jusqu'en 1544, il resta oublié jusqu'en 1595, mais ce n'est qu'en 1677 qu'il fut définitivement remis au jour. En 1810, quelques réparations eurent lieu ; en 1821 on restaura l'arcade de Rémus, dix ans plus tard on éleva un mur de soutènement, et en 1844 on reconstruisit la partie droite, pour démontrer l'état du monument avant sa ruine. En 1853, la démolition des remparts où l'arc était enclavé fit craindre pour sa conservation ; le 5 juin 1858 une commission le visita et blâma les grossiers contreforts élevés l'année précédente ; enfin, en 1860, un square mit l'arc à l'abri des dégradations malveillantes. Il est composé de deux arcades égales flanquant une arcade centrale ; la voûte de l'arcade gauche représente Rémus et Romulus allaités par une louve ; celle du milieu, dite des Saisons, n'a conservé que sept sujets sur les douze qui la composaient, encore la partie subsistante est-elle dans un état déplorable ; l'arcade de droite rappelle la fable des amours de Jupiter et de Léda.

En face de l'arc de triomphe, la partie des promenades qui vient d'être replantée renferme dans son sol de curieux vestiges de la domination romaine : le 23 juillet 1860 on découvrit un corridor antique, orné de peintures à fresques, et le 3 novembre

suivant la mosaïque était mise à jour. Une souscription fut ouverte pour fouiller les terrains environnants ; les travaux, commencés le 13 février 1861, cessèrent le 23 mars ; les objets trouvés en grand nombre sont déposés au Musée de la ville ; quant à la mosaïque, lors de l'achèvement de l'hôtel de ville, elle doit être transportée dans une des salles du nouveau Musée.

La belle façade de la gare se présente alors à la vue. Cet édifice resta longtemps à l'état de projet ; le 12 janvier 1858, le Conseil municipal rejeta les plans présentés par la compagnie de l'Est, et fit adopter le sien ; enfin, les travaux de la gare actuelle ouvrirent le 24 juin 1858 ; les bureaux furent installés le 30 janvier 1860.

Sur ce point, la circulation est des plus actives : l'arrivée ou le départ des trains pour Epernay, Laon, Rethel, Soissons ou le Camp de Châlons donne à ce quartier une activité remarquable ; le square Colbert a contribué à l'embellissement des promenades. La statue du grand ministre, posée le 5 décembre 1860, est l'œuvre d'une souscription nationale. Bientôt une rue nouvelle reliera la gare avec la place de l'Hôtel-de-Ville. Grâce aux efforts de l'administration municipale, peu de villes peuvent rivaliser avec Reims, pour présenter aux yeux du voyageur un aspect aussi remarquable.

La population s'élève à plus de 55,000 habitants : le budget de la ville est de 1 million et demi, et les

produits du commerce s'élèvent annuellement à 200 millions de francs.

Il faut le reconnaître, Reims est maintenant une ville tout industrielle, qui se place au premier rang ; il ne lui faut ni remparts, ni rues étroites et tortueuses ; mais de l'air et de l'espace. Bon gré, mal gré, l'antique cité des sacres, la ville sainte, doit prendre de nouvelles allures ; il faut marcher, se perfectionner, sous peine de ne pas être. Reims pressent son avenir et s'y prépare.

Une improvisation du célèbre E. de Pradel, chantée par l'acteur Achard sur le théâtre de Reims, complètera le tableau vivant de la cité rémoise.

UN VOYAGE A REIMS.

Oh ! ma foi ! vive la Champagne !
A Reims me voici pour longtemps.
C'est un vrai pays de cocagne ;
On y passe très-bien son temps. (*bis*)
Dieu ! quelle existence nouvelle
Pour un gourmet, un paresseux !
Je me roule dans la flanelle
Et ne bois que du vin mousseux ! (*bis*)
Plus de chagrins ;
Plus de chagrins sur les bords de la Vesle.

Non, je ne crains
Plus les chagrins ;
Tous mes jours sont sereins
A Reims,
Reims.

On carde, on file, on lave, on tisse
Tant de fine laine chez vous,
Que toute femme, avec justice,
Devrait à Reims prendre un époux. (*bis*)
L'hymen, dans sa moelleuse chaîne,
D'un bon mari lui ferait don,
Car l'homme qui vit dans la laine
Doit être doux comme un mouton. (*bis*)
Plus de chagrins, etc.

L'air est pur, la cité tranquille ;
Pour s'y plaire que de raisons !
D'un coup-d'œil on peut voir la ville,
Grâce à la hauteur des maisons. (*bis*)
Des bras l'activité propice
Vous offre, à Reims, dans tous les temps,
Des bons hommes.... en pain d'épice
Plus qu'on n'y compte d'habitants. (*bis*)
Plus de chagrins, etc.

Si, par quelque folle incartade,
Voyageant loin du sol natal,
Par malheur je tombe malade,
Je choisis Reims pour hôpital. (*bis*)
Pour me guérir, au lieu de manne,
Je n'ai qu'à prendre des biscuits,
Biscuits trempés dans la tisane
Que l'on récolte en ce pays. (*bis*)
Plus de chagrins, etc.

Pour mieux voir votre basilique,
Où plus d'un grand souvenir dort,
Auprès du chef-d'œuvre gothique,
J'ai pris ma chambre au *Lion-d'Or*. (*bis*)
Ces beaux clochers du Moyen-Age
Parlent au voyageur fervent;
Mais, pour quelqu'un du voisinage,
Les cloches parlent trop souvent. (*bis*)
Plus de chagrins, etc.

Ardent amateur de l'antique,
Vainement, et j'en ai gémi,
J'ai cherché, comme une relique,
La Sainte Ampoule à Saint-Remi. (*bis*)
Mais au théâtre, où va la foule,
J'ai tant applaudi de refrains,
Que moi, qui voulais une ampoule,
Je m'en suis trouvé plein les mains. (*bis*)
Plus de chagrins, etc.

Reims a donné naissance à un très-grand nombre de personnages distingués; on peut citer entre autres : Albert, archevêque de Bourges; Boulart, maréchal-de-camp d'artillerie; Bergier, historiographe; le grand Colbert; Robert de Coucy et Hue Libergier, architectes de la cathédrale et de Saint-Nicaise; Cazin, le célèbre éditeur rémois; le poète Coquillart; Cliquot-Blervache, inspecteur général des manufactures de France; Gilles Gobelin, qui donna son nom aux Gobelins; Jacques, habile sculpteur; Linguet, avocat distingué; Marlot, l'historien; Pluche, auteur du *Spectacle de la Nature;*

de Lasalle, fondateur de l'institut des frères des Ecoles chrétiennes ; dom Thierry Ruinart, une des gloires des Bénédictins; Etienne Maillot, ingénieur; Robert Nanteuil, célèbre graveur ; Lié Périn, peintre-miniaturiste; Louis Tronsson, supérieur général de Saint-Sulpice, Tronsson du Coudray, défenseur de Marie-Antoinette, etc.

INSCRIPTIONS COMMÉMORATIVES.

Des inscriptions commémoratives en marbre noir rappellent les lieux célèbres dans l'histoire; ainsi, à l'hôtel de la Maison-Rouge, on lit :

L'AN 1429, AU SACRE DE CHARLES VII,
DANS CETTE HOTELLERIE,
NOMMÉE ALORS L'ANE-RAYÉ,
LE PÈRE ET LA MÈRE DE JEANNE-D'ARC
ONT ÉTÉ LOGÉS ET DÉFRAYÉS
PAR LE CONSEIL DE VILLE.

A l'ancienne maison dite le Long-Vêtu, rue Cérès :

JEAN-BAPTISTE COLBERT,
MINISTRE D'ÉTAT SOUS LOUIS XIV,
EST NÉ DANS CETTE MAISON
LE 29 AOUT 1619.

A la maison qui fait le coin de la rue du Marc :

ANTOINE PLUCHE,
AUTEUR DU SPECTACLE DE LA NATURE,
L'UN DES BIENFAITEURS DE LA VILLE,
EST NÉ DANS CETTE MAISON
LE 13 NOVEMBRE 1688.

Sur la porte Bazée se trouvent deux inscriptions. On lit sur la première :

L'ARC DE TRIOMPHE,
NOMMÉ DEPUIS PORTE BAZÉE,
MONUMENT ANCIEN DE L'ALLIANCE DES RÉMOIS
AVEC LES ROMAINS, TOMBANT EN RUINES,
A ÉTÉ DÉMOLI EN 1751, POUR FACILITER
L'INTRODUCTION DES EAUX DANS LA VILLE,
M. JOSEPH-FRANÇOIS ROGIER,
ÉTANT LIEUTENANT DES HABITANTS.

Et sur la deuxième :

PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE VILLE,
SOUS LA LIEUTENANCE DE M. HENRI COQUEBERT,
CETTE INSCRIPTION A ÉTÉ POSÉE EN 1759,
POUR INDIQUER LES LIMITES DE L'ANCIENNE CITÉ,
AUGMENTÉE EN 1300, SOUS PHILIPPE V.

Inscriptions de la porte aux Ferrons. — Première inscription :

LOUIS XVI,
LORS DE SON SACRE, EN 1775,

A ORDONNÉ LA DÉMOLITION
DE LA PORTE AUX FERRONS,
ET SA MAJESTÉ A FAIT DONNER
LES SOMMES NÉCESSAIRES
POUR L'EXÉCUTION DE SES ORDRES.

Deuxième inscription :

M. FRANÇOIS-JOSEPH SOUYN ÉTANT
LIEUTENANT DES HABITANTS,
IL A ÉTÉ POSÉ
DEUX BORNES VERS L'ORIENT,
POUR REPRÉSENTER LES LIMITES
DE L'ANCIENNE CITÉ.
L'UNE, A 26 PIEDS
DE CETTE INSCRIPTION,
ET L'AUTRE, A 18 PIEDS
DE LA PREMIÈRE.

Moins heureuse que la ville de Rouen, Reims attend une description archéologique de ses enseignes, qui disparaissent de jour en jour; nous nous contentons d'indiquer ici les principales :

La Grue, XVIIe siècle, rue de ce nom ;
Saint-Christophe, place du Marché (restaurée) ;
A l'Ours, rue du Bourg-Saint-Denis, XVIe siècle ;
Au Corbeau, rue du Cardinal de Lorraine (refait en 1860, il remplace l'enseigne du XVIIe siècle) ;
La Gerbe, rue de Bétheny, XVIIe siècle ;

Aux Trois-Maillets, rue des Cordeliers, XVIIIe siècle ;

Au Cœur navré, rue du Château de porte Mars, XVIIe siècle ;

Au Coq à la poule, rue Neuve, XVIe siècle ;

Aux quatre Chats grignants, rue des Cloîtres, XVIe siècle,

Au Moulinet, place du Parvis Notre-Dame, XVIIe siècle ;

Au Pélican, rue du Cloître, XVIIIe siècle ;

A la Tirelire, rue de ce nom, XVIIIe siècle ;

A la Cigogne, rue Colbert, XVIIe siècle ;

A l'Ecu de Reims, 1665, rue Saint-Etienne ;

Au grand Cerf, rue de ce nom.

Nous citerons, parmi les enseignes disparues :

A la Truie qui file, rue Rogier ;

Au Cerf-Volant, rue Saint-Symphorien ;

Aux Quatre-Vents, rue Saint-Jacques, à l'angle de la rue de Vesle, maison natale du chanoine Lacourt;

Au Jeune Africain, impasse de la Chanvrerie, etc., etc., etc.

ANTIQUITÉS TROUVÉES A REIMS.

En 1640, on découvrit près de Saint-Nicaise un tombeau taillé dans la craie et recouvert d'une

large pierre ; il renfermait un squelette qui avait le haut de la tête, les tempes et les jointures des deux bras percés de gros clous et un collier garni de pointes de fer. Il en est parlé dans Marlot. En 1650, on en trouva d'autres semblables, parmi lesquels celui d'un enfant de dix à douze ans. Plusieurs personnes ont pensé que ces squelettes étaient ceux de quelques martyrs de la foi ; mais on n'y a rencontré ni remarqué aucun signe de la religion chrétienne qui puisse accréditer cette opinion.

En 1686, derrière Saint-Nicaise, près d'un chemin voisin de celui des Romains, on trouva une pierre tumulaire, avec cette inscription : *Julius Silvius jussit poni*, qui signifie : « Julius Silvius à la mémoire de son épouse. » Cette pierre couvrait une urne qui renfermait des cendres, et dont le couvercle portait des caractères grecs.

Dom Chatelain rapporte qu'en 1719 on découvrit près du moulin du faubourg Cérès un tombeau renfermant un squelette qui avait, comme le premier, des clous dans la tête et aux bras, et à côté une petite lampe et une fiole de verre.

En 1777, dans les fouilles qui furent faites pour établir les fondations du nouveau collége, rue du Barbâtre, on a découvert, à la profondeur de dix-sept ou dix-huit pieds, des couches de terre et de tuile battue d'un pied d'épaisseur, des vases de terre rouge, des fours, un pavé à mosaïque, des fragments de petites statues de bronze, dont l'une re-

présente un amour et l'autre un dieu Mars, un esclave ayant les mains attachées par-derrière à un bouclier, une figure de femme et une espèce de cassolette. Tous ces objets ont été envoyés à Mgr l'archevêque. En 1812, en creusant le sol de la grande nef de Saint-Nicaise, pour en extraire des pierres, ou trouva, à cinq pieds de profondeur, une pierre avec cette inscription :

S. ET MEMO N.
SENATOR VIXIT.
ANN. LXXII VITALINA
CONJUX CARISSIMA
VIVA POSUIT.

« A la mémoire de...... sénateur, qui vécut 73 ans, Vitalina, son épouse chérie, a de son vivant fait élever ce monument. » L'ascia des anciens y est gravée sans la formule ordinaire, *sub asciâ dicavit*.

Des médailles d'Auguste, de Néron, d'Adrien, d'Antoine, de Faustine, de Marc-Aurèle, etc., et des médailles gauloises avec le mot *Remo*, en grand et moyen bronze, et en argent, ont été trouvées à différentes époques.

En décembre 1817, des ouvriers découvrirent près de la porte de Mars une fort belle médaille en or, de l'empereur Adrien, au revers de Trajan, son pére adoptif. Elle a pour légende : *Divo Trajano patri aug.*, et au revers : *Imp. Cæs. Trajan. Hadrian P. M. Aug. Ger. Dac. Part.* (Au divin Trajan (mon) père Auguste. *R.* L'empereur César Trajan Adrien,

Souverain pontife, l'Auguste, le Germanique, le Dacique, le Parthique). Sa valeur est de 120 francs, suivant M. Mionnet.

Parmi les anciens puits communs conservés jusqu'à nos jours, un seul, rue Sainte-Marguerite, porte le millésime de 1585. Mais le plus curieux est sans contredit le puits Godard, sis rue des Capucins, dans une maison où l'on voit sculptée sur la façade une descente de croix. On remarque sur le puits les armes du chapitre, le blason et les initiales de Jean Godard, chanoine de Reims, natif d'Attigny, qui vivait au XVIIe siècle.

On découvre de temps en temps, dans quelques quartiers de la ville, notamment dans celui qui avoisine la cathédrale, des mosaïques comme celles des églises de Saint-Symphorien et de Saint-Remi.

En 1721, l'on en trouva une dans la maison du chanoine de La Salle.

« Les mosaïques, dit le savant G. Jacob, auquel nous empruntons ce qui suit, ont été fort en vogue, surtout depuis le Xe siècle, dans les églises et les édifices somptueux. Ebale, archevêque, mort en 1031, fit des réparations considérables et de nouveaux embellissements dans son palais. Il est parlé entr'autres choses d'un pavé en mosaïque qui était

enfermé dans une bordure de marbre blanc, laquelle régnait tout le long du mur des bâtiments qu'il ajouta aux anciens. A quelques années de là, en jetant les fondements du séminaire, on trouva un autre pavé de mosaïque; c'était un reste de l'ancien monastère de Saint-Pierre, fondé par saint Gombert. Ce n'est que de nos jours, et sous M. de Béthune, qu'on a ruiné celui de l'église abbatiale de St-Pierre.

En 1853, on découvrit dans le terrain qui avoisine la gare, non loin des anciennes arènes, une mosaïque composée de petits cubes de pierre grise, qui fut détruite en quelques jours, attendu que l'on ne jugea pas à propos de la conserver.

En 1862, lors de la construction de l'aqueduc qui longe la rúe de Vesle et la rue des Tapissiers, on fit une série de découvertes curieuses : Le 19 mars, près le Palais-de-Justice, les ouvriers mirent à jour plusieurs fragments de sculpture, dont l'un représente un personnage entouré de rinceaux; le 11 mai, dans la rue des Tapissiers, on trouva une inscription funéraire qui est malheureusement brisée à la partie inférieure; le lendemain, on rencontra dans les mêmes fouilles une sculpture assez fruste où l'on distingue une femme vêtue et placée à peu près comme sur la pierre votive conservée à Brimont et décrite par M. Loriquet; enfin, toutes ces découvertes furent complétées par celle de l'ancien aqueduc romain, dont le parcours put être observé jusqu'à l'entrée de la rue Cérès.

Nous terminons ce chapitre par la découverte des ruines de la chapelle Saint-Victor (XIII[e] siècle), qui eut lieu le 16 mars 1860, rue de Vesle, N° 31. L'inspection du plan de Reims, par Colin, et la lecture d'un paragraphe de l'histoire de la même ville, par Gérusez, ne laissent aucun doute sur l'attribution de ces ruines ; c'est donc à tort que, dans la visite aux anciennes maisons de Reims, lue au congrès archéologique en 1861, l'auteur place la chapelle Saint-Victor, rue de Vesle N°, 18 ; cette affirmation, qui n'est appuyée d'aucune preuve, est, dit l'auteur, une simple conjecture.

ANCIENS THERMES OU BAINS DES ROMAINS.

Il y avait incontestablement des thermes ou bains publics à Reims, du temps des Romains, et peut-être longtemps avant eux ; car les anciens, vêtus de tuniques de laine et ne connaissant pas l'usage du linge, éprouvaient fréquemment le besoin de se baigner.

La découverte d'une inscription latine rapportée par Bidet, d'après dom Bouquet, prouve ensuite, si l'on peut la regarder comme authentique, que Flavius Constantin, fils de l'empereur Constantin,

et le même qui fit élever l'arc de triomphe de la porte Bazée, avait fait aussi construire des thermes à Reims. On y lit :

IMP. CÆS. FLAV. CONSTANTINUS
DIVI CONSTANTINI AUG. F.
MAX. AUG. SEMPITERNVS
TOTO ORBE VICTORIIS SUIS SEMPER AC FELICITER
CELEBRANDUS
THERMAS FISCI SUI SUMPTU
A FUNDAMENTIS CŒPTAS AC PERACTAS
CIVITATI SUÆ REMORUM PRO SOLITA LIBERALITATE
LARGITUS EST.

« L'empereur César Flavius Constantin, surnommé le Grand et l'Auguste, fils du grand Constantin, à jamais célèbre dans tout l'univers par ses victoires, a fait construire, entièrement et à ses dépens, selon sa générosité ordinaire, des thermes pour la ville de Reims. »

Les trois premières maisons rue du Cloître, à droite, conservent encore des traces d'un ancien therme ou bain des Romains, qui correspondait à un canal ou aqueduc souterrain dont on a retrouvé des vestiges près de la porte de Cérès et sous l'ancien couvent des Capucins.

CHEMINS DES ROMAINS.

Bergier en compte sept, et ensuite encore deux autres, dont il a vu les vestiges. De ces deux derniers, l'un conduisait de Reims à Château-Porcien, et l'autre est celui qu'il fit ouvrir dans le jardin des Capucins, qui n'était pas de longue portée et dont il ne donne pas la direction. La carte théodosienne, dite de Peutinger, consultée par Bergier, cite un grand chemin qui conduisait de Reims à *Bibe*. C'est, suivant l'opinion du savant d'Anville, le bourg d'Ablois, qu'une côte élevée sépare du cours de la Marne (voir *Notice de la Gaule*, page 156). Un autre, qui sortait de la porte Bazée, conduisait de Reims à Bar-le-Duc : on le reconnaît parfaitement près du village des Deux-Maisons, d'où il conduit directement à celui de La Cheppe et du camp d'Attila, dont les parapets et les quatre issues sont encore bien conservés. On croit qu'un autre chemin se séparait du premier et conduisait directement à Châlons, par le vieux chemin de Sillery.

Il nous reste à parler d'un ou de plusieurs chemins des Romains, connus vulgairement en Champagne sous le nom de *grande et petite Barbarie*, lesquels sont tracés au pied de la montagne de Reims, dans la direction de l'Ouest à l'Est, et dont l'un conduit à Fismes et l'autre à la rivière d'Aisne. C'est ce premier chemin que suivit Clovis dans son expédition contre Siagrius, qui s'était emparé de

Soissons. Une autre voie romaine, citée par le *Narrateur de la Meuse,* conduisait de Reims à Trêves, par Vaudétré, Joinville, Le Chêne, Mouzon (Nosomagus), Yvois et Arlon, en traversant la forêt des Ardennes. Bergier, qui l'a fait ouvrir, assure que c'était l'une des plus belles, des plus hautes et des plus entières de la Gaule-Belgique.

On sait que, sur ces chemins, étaient placées, de distance en distance, des pierres de deux pieds de hauteur, pour aider les cavaliers à monter à cheval, les Romains ne connaissant pas les étriers.

BIBLIOTHÈQUES ET CABINETS CURIEUX A REIMS.

Le goût traditionnel des beaux-arts s'est conservé à Reims, et il est peu de villes industrielles qui aient à citer un nombre aussi considérable d'amateurs.

Nous allons indiquer, par ordre alphabétique, les établissements publics et les cabinets d'amateurs qui méritent d'être visités :

Administration des Hospices. — Portraits intéressants pour l'histoire locale.

Archevêché. — Bibliothèque ecclésiastique très-complète ; toutes les grandes publications religieuses et les principaux corps d'histoire jusqu'à nos jours ;

le Pouillé du diocèse de Reims; les archives du chapitre; portraits des archevêques; portraits des rois sacrés à Reims. On remarque aussi, dans le premier salon, un beau Christ d'après Fra Angelico.

M. Brissart-Binet. — Collection complète de toutes les médailles, monnaies et jetons qui ont paru en France, depuis la révolution de 1848 jusqu'au 2 décembre 1852, et principalement des pièces historiques relatives à la ville de Reims; bibliographie et paléographie rémoises.

M. Decès. — Riche bibliothèque médicale; portrait du docteur Duquénelle, par Périn.

M. Desprez. — Tableaux d'artistes rémois : Rêve, Detouche, etc.

M. Diancourt. — Histoire littéraire; poëtes; facéties; livres curieux; éditions originales.

M. Disant (E.) — Belle galerie de tableaux anciens et modernes.

M. Duquénelle. — Précieux cabinet archéologique; séries complètes des médailles romaines et des monnaies de la Champagne.

M. Forest-Marguet. — Illustrations modernes; riches reliures artistiques en velours, cuir de Russie, soie; magnifiques sculptures en bois.

M. Gosset. — Beaux pastels de Jules André.

M. Grandval. — Herbier; alymnie et thalassyophytes.

M. Hédouin de Pons-Ludon. — Bibliothèque embrassant toutes les connaissances humaines;

portraits de Rémois illustres; tableaux; gravures et médailles de prix; bois et ivoires sculptés.

M. Hannequin. — Bibliothèque médicale; herbier des environs de Reims, composé par M. Saubinet jeune.

M. Herbé. — Atelier de tableaux historiques.

M. Jolly. — Riche collection d'autographes.

M. Maille-Leblanc. — Collection précieuse de classiques grecs et latins.

M. Maille (l'abbé). — Théologie, sermonnaires, éditions précieuses des saintes Ecritures et des Pères de l'Eglise.

M. Maille (Ate). — Lexicographie, histoire, bibliographie, bibliothèque de goût et d'érudition.

M. Maldan. — Bibliothèque scientifique et littéraire.

Petit Séminaire. — Médailles romaines.

M. Querry (l'abbé). — Médailles : série des sacres.

M. Reimbeau. — Belle collection de dessins originaux sur Reims.

M. Renart. — Magnifique collection d'émaux.

M. Rêve. — Son portrait par lui-même; tableaux et dessins du peintre rémois Perceval.

M. Robillard. — Tableaux de diverses écoles.

M. Rœderer. — Une *Ecole turque*, de Decamps; toiles de Gudin, etc.

M. Saubinet. — Bibliographie rémoise; meubles et portraits historiques; beau médaillier, dans lequel on trouve la suite des papes et celles des sacres,

etc.; herbier général et herbier des environs de Reims.

M. Sutaine (Max). — Tableaux de l'école moderne; une toile de Lapito; une serre ornée de peintures ravissantes et de fleurs, par Boulanger.

M. Theurel (l'abbé). — Médailles romaines.

M. Werlé. — Tableaux de l'école moderne; deux *Vaches*, de Brascassat; le *Grotius* et le *Charles-Quint ramassant le pinceau du Titien*, de Robert Fleury; les *Joueurs de cartes*, de Meissonnier; la *Noce*, de Duval Lecamus; portraits de famille d'Henri Scheffer; toiles d'Ary Scheffer; une *Sainte Cécile*; *la Cenci marchant au supplice*, par P. Delaroche.

GALERIE HISTORIQUE DE REIMS.

LIEUTENANTS DES HABITANTS, ÉCHEVINS ET MAIRES DE REIMS.

Il y a quelques années déjà, MM. Brunette, architecte de la ville, et L. Paris, proposèrent à l'administration d'ajouter au musée un salon destiné à recevoir les bustes ou portraits des Rémois qui, par leurs talents, leurs vertus ou leur dévouement, ont bien mérité de la cité. « Cette création, ont-ils

dit, aurait des résultats incalculables; c'est là que l'image des citoyens zélés trouverait un sanctuaire qui serait chargé de transmettre à la postérité le témoignage de la reconnaissance publique d'une grande ville; ce serait évidemment un stimulant pour le présent, et un enseignement fructueux pour l'avenir. »

Cette idée, du reste, n'est pas nouvelle; c'est encore M. Paris qui nous l'apprend. Elle a préoccupé plus d'un échevin, plus d'un maire de Reims, et les artistes du pays ont toujours recherché l'honneur d'être employés à cette œuvre patriotique. Nous avons des lettres de J. Monheuse, au XVIe siècle; de N. Hélart, au XVIIe; de Ferrand de Monthelon, au XVIIIe; de Perceval, et de Germain au XIXe, qui sollicitent cette entreprise, toujours conçue et toujours restée à l'état de projet. M. Werlé, maire de Reims, s'occupe, dit-on, de réaliser en partie cette excellente pensée, en faisant exécuter par des artistes de mérite les portraits de ses prédécesseurs.

Déjà le musée possède les portraits de Jean Godinot, par Lesueur; Antoine Pluche, par le même; Pierre Rainssant, par Mignard; André Ferry, par Ferrand de Monthelon; Hélart, par lui-même; Jérôme Fourneaux, par X...; le maréchal Drouet d'Erlon, par Schwind; J.-B. Caqué, par Wilbault; J.-B.-P.-N. Caqué, par X...; L.-L. Périn, Perceval, Alexandre, J.-B. Germain, par Rêve, etc.; les bustes de Colbert, Houzeau-Muiron, MM. de Saint-Mar-

ceaux, Chaix-d'Est-Ange, etc. Malheureusement, la série des lieutenants de la ville de Reims est loin d'être complète; on n'y compte, sauf omission, que Julien Pillois, J.-F. Rogier de Monclin et Nicolas Bachelier; parmi les échevins, un seul : Nicolas Bergier.

L'administration a fait tout récemment l'acquisition de deux beaux portraits qui se trouvaient dans le cabinet de M. Hédouin de Pons-Ludon : celui de Nicolas Dallier, lieutenant des habitants en 1669, et Favart de Richebourg, lieutenant en 1672. Un conseiller d'échevinage est dans les mains de M. Saubinet, il doit rentrer à la bibliothèque.

Le musée a reçu le premier portrait commandé par M. Werlé; c'est celui de M. Ponsardin, maire de Reims en 1814. Cette précieuse collection s'est encore enrichie depuis de celui de J.-Q. Tronsson-Lecomte, maire de Reims en 1804, et député au Corps législatif en 1808. Ce beau portrait a été exécuté avec un rare bonheur par M. Darjou, d'après une toile représentant M. Tronsson à l'âge de dix-huit ans; il a été offert à la ville par M. Saubinet, neveu de M. Tronsson.

HISTORIENS DE REIMS.

Les historiens de Reims sont :

FLODOARD, qui naquit à Epernay en 894, et mourut en 966. Il a laissé : 1° une *Chronique*, qui

commence en 917 et finit en 966. Pithou et Duchesne l'ont publiée; 2° une *Histoire de l'Eglise de Reims*, en latin, depuis sa fondation jusqu'en 946, de laquelle le père Pommereul a donné un supplément en 1670. Nicolas Chesneau, doyen et chanoine de Saint-Symphorien, a publié en 1580 une traduction française de l'histoire de Flodoard. Plus récemment, M. Guizot en a fait une aussi; mais l'Académie vient d'en publier une, bien plus complète que les précédentes.

Jean Foulquart, avocat de l'échevinage et syndic des habitants, en 1480, a laissé un volume manuscrit intitulé : *Faits de la ville de Rheims pendant* 20 *ans*. Ces mémoires commencent en l'année 1479 et finissent en 1499.

Antoine Colard, chanoine de Reims, mort en 1570, et cité par Ducange, a travaillé sur l'histoire de Reims, d'après un ancien manuscrit. Son ouvrage est divisé en sept livres; le plan en est très-imparfait.

Jean Pussot, né à Reims en 1544, et charpentier de son état, a laissé des mémoires curieux sur les évènements de son temps. Ils commencent en 1568 et finissent en 1626. MM. Henry et Loriquet viennent d'en donner une nouvelle édition qui est déjà épuisée.

Nicolas Bergier, avocat et syndic de la ville, né à Reims en 1567, mort en 1623, outre une excellente *Histoire des grands chemins de l'empire Romain,* dont la première édition est de 1612, et réimprimée

à Bruxelles en 1728, 2 vol. in-4°, a laissé le *Dessein de l'histoire de Reims*, imprimé en 1635; in-4°.

Pierre Cocquault, chanoine de l'église métropolitaine de Reims, docteur en droit, et conseiller du roi au présidial de Reims en 1645, a laissé 5 vol. in-fol. de *Recueils, Manuscrits ou Extraits pour servir à l'histoire de Reims*, dont la table a été publiée en 1650; in-4°.

Nous devons à dom Guillaume Marlot, savant bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, une *Histoire de l'Eglise de Reims*, composée d'abord en français, et qui parut en latin, en 2 vol. in-fol.; 1666 et 1679.

Jean Rogier, prévôt de l'échevinage, de 1640 à 1650, a composé un *Recueil de chartres*, *titres*, *arrêts, anciens mémoires*, etc., sur Reims, qui est très-bon à consulter pour ceux qui seraient disposés à écrire une histoire de Reims détaillée.

Oudart-Cocquault, de Reims, contemporain de Jean Rogier, a laissé des manuscrits sur l'histoire de sa patrie, qui commencent en 1649 et finissent en 1668. Ses mémoires ne sont pas sans intérêt.

Réné Bourgeois, avocat en Parlement, conseiller et échevin de la ville, a laissé 3 vol. in-4° de Mémoires manuscrits, depuis 1640 jusqu'en 1676.

Jean Lacourt, chanoine de l'église de Reims, mort à Paris en 1730, a laissé de très-précieux manuscrits pour l'histoire de Reims, qu'il avait envie de publier. On conserve à la bibliothèque de la ville

353 cahiers de ses notes sur les archevêques, et 244 autres sur ceux de la maison de Lorraine, de même une continuation de Marlot et de précieux matériaux ayant pour titre : *Varia Selecta Remensia*. Lacourt est le plus profond critique et l'historien le plus judicieux qu'on puisse citer.

Simon Coquebert, conseiller au présidial et lieutenant des habitants, en 1633, a travaillé longtemps sur Marlot et a laissé des notes d'un grand intérêt pour l'histoire de Reims. Il avait revu les chartres et aidait souvent Lacourt de ses lumières.

Joseph Maillefer, conseiller au présidial, né à Reims vers 1650, a donné une *Traduction abrégée de Marlot*, corrigée et enrichie de notes, mais qui est inférieure au manuscrit français du savant bénédictin.

Nicolas Carbon, prieur de Belleval, né à Reims en 1714, mort en 1745, a laissé une savante *Dissertation sur l'arc de triomphe de la porte de Mars*, imprimée en 1739, in-12 ; il avait formé le projet de publier une histoire de Reims.

Louis Bidet, avocat au Parlement, mort en 1761, a laissé 5 vol. in-4° manuscrits, pour servir à l'histoire de Reims. On ne peut se dispenser de consulter ce recueil, qui renferme une infinité de matériaux d'un grand intérêt.

Ferron, curé de Saint-Léonard, avait laissé un ouvrage manuscrit pour servir à l'histoire de Reims.

Florent Andrieux a laissé un *Abrégé de l'histoire*

de Reims, donné par lui à l'abbaye de Saint-Denis en 1742, et que M. Hédouin a publié avec la continuation depuis cette époque jusqu'à nos jours; Reims, 1824, in-12.

Louis-Pierre Anquetil, chanoine régulier de la Congrégation de France, né à Paris en 1723, mort en 1808, a donné, outre *l'Esprit de la Ligue* (son meilleur ouvrage), une *Histoire civile et politique de la ville de Reims*, 1756 et 1757, 3 vol. in-12, qui est écrite d'un style correct et facile, et qui offre de l'intérêt; mais on ne peut disconvenir qu'elle laisse beaucoup à désirer sous d'autres rapports.

Dom Chatelain, sous-prieur de l'abbaye de Saint-Nicaise en 1769, avait travaillé à des mémoires pour servir à l'histoire de Reims, si l'on s'en rapporte au témoignage de l'*Almanach historique*, 1775, article saint Timothée.

Il existe encore une *Histoire de Reims*, manuscrite, qui est de Louis Dallier, né en 1677; elle renferme l'histoire des archevêques avant saint Sixte, et se termine à Antoine Barberin. Cet ouvrage est très bon à consulter.

Les *Almanachs historiques* de Reims ont été composés par dom Reglet, bénédictin, Charles Bidet, l'abbé Anquetil, Félix de La Salle, Destables et l'abbé Hilet, chanoine de Saint-Symphorien.

Les historiens modernes sont :

Géruzez (J.-B.-F.), né à Reims le 25 novembre 1764, auteur de la *Description historique et sta-*

tistique de la ville de Reims, 2 vol. in-8°, ornés de nombreuses planches imprimées à Châlons, en 1817; c'est une des meilleures histoires de Reims qui aient été faites.

Camus-Daras (N.-R.), né à Reims le 2 novembre 1765, a publié les *Essais historiques sur la ville de Reims*, 1 vol. in-8°. Il en fit ensuite un abrégé, sous le titre de : *Tableau des principaux évènements qui se sont passés à Reims depuis Jules-César jusqu'à Louis XVI inclusivement*. 1 vol. in-8°.

P. Varin, ancien censeur du collége de Reims, a publié, pendant son séjour dans notre ville, les *Archives législatives et administratives de la ville de Reims*. 9 vol. in-4°, publiées de 1829 à 1852, par ordre du gouvernement de Louis-Philippe, et comprises dans la collection des documents sur l'histoire de France. Cet immense travail, digne des anciens Bénédictins, a coûté la santé et la vue à l'auteur, qui n'avait pas reculé devant un travail long et fastidieux, que personne n'avait osé entreprendre avant lui. En 1852, on donna à ce volumineux recueil une table raisonnée, ce qui était indispensable pour le consulter avec fruit.

P. Tarbé est un des hommes qui se soient le plus occupés de la ville de Reims. Il est auteur de *Reims, ses Rues et ses Monuments*. Un volume in-4°, orné de nombreuses planches et publié de 1842 à 1843. Ce volumineux ouvrage résume tout ce qui a été écrit sur l'histoire de Reims.

Le baron Taylor a édité un volume in-folio, orné de 24 planches, sous le titre de *Reims est la ville des sacres*, qu'il réédita plus tard dans le format in-12, sous le titre de *La ville de Reims*.

Lacatte-Joltrois, mort le 22 février 1859. Il a publié bon nombre d'ouvrages sur la ville de Reims et ses environs; par son testament, il a légué ses manuscrits à la bibliothèque de la ville.

Puis enfin, en 1861, l'auteur anonyme de l'*Histoire de la ville de Reims*, dont nous donnons une nouvelle édition en 1864.

ARMES DE LA VILLE DE REIMS.

Les armes de la ville étaient d'abord des rinceaux. L'archevêque ayant été nommé capitaine, on ajouta aux rinceaux une croix et une crosse en sautoir, et depuis une sainte Ampoule. Lorsque Reims eut un gouverneur nommant le lieutenant, alors elle prit pour armoiries des fleur-de-lis sans nombre, avec des branches d'olivier entrelacées.

La devise de toutes ces armoiries, *Dieu en soit garde*, date du règne de Louis le Débonnaire, qui avait permis qu'on employât à la construction de la cathédrale les murs et les fortifications de la ville. Pendant la Révolution, un des cachets de la mairie était ainsi composé : la Liberté debout, tenant une pique surmontée du bonnet phrygien, et s'appuyant

sur un faisceau avec la légende : *Commune de Reims*, et dans l'exergue : *République française*. Sous l'Empire, c'étaient, d'un côté, deux branches d'olivier entrelacées dans un écusson avec trois abeilles et un caducée, et de l'autre, une aigle impériale surmontée d'une couronne murale, et l'exergue : *Mairie de Reims*.

NOMENCLATURE

DES

RUES, IMPASSES, PLACES, BOULEVARDS, FAUBOURGS,

COURS ET RUELLES

DE LA VILLE DE REIMS.

NOMENCLATURE

Des Rues, Impasses, Places, Boulevards, Faubourgs, Cours et Ruelles de la ville de Reims, avec leurs tenants, aboutissants, et les arrondissements auxquels ils appartiennent, dressée d'après les nouveaux plan, mode d'étiquetage des rues et numérotage des maisons.

A

RUES	Arrond.	TENANTS.	ABOUTISSANTS.
Amour (nouvelle).	1	rue des Carmélites.	rue du Jard.
Amour (d').	1	rue de Vesle.	rue des Carmélites
Andrieux.		rue Rogier.	place du Château-de-Mars.
Anglais (des).	2	place Godinot.	rue de la Tournelle.
Anjou (d').	2	du Cardinal-de-Lorraine.	rue Fleur-de-Lys.
Anot.	3	rue de Dieu-Lumière.	rue Féry.
Arbalète (de l').	1	place des Marchés.	rue du Cadran-Saint-Pierre.
Arquebuse (de l').	1	rue Large.	boulevard des Promenades.
Augustins (des).	3	rue du Barbâtre.	boulevard Cérès.
Avenay (d').	2	rue de la Gabelle.	rue des Marmousets.
Avant-Garde (de l').	2	rue Pluche.	rue Rogier

B

Bailla	3	rue du Barbâtre.	boulevard Cérès.
Barbâtre (du)	3	rue de l'Université.	rue des Salines.
Barre (de la).	2	rue Cérès.	côté gauche.
Belle-Image (de la).	2	rue du Marc.	rue de l'Echauderie
Belle-Tour (de la).	2	rue Montoison.	rue Ponsardin.
Bertin.	2	place Royale.	place des Marchés.
Bétheny (de).	2	esplanade Cérès.	
Boucheries (des).	1	rue Salin.	rue du Carrouge.
Bourg-Saint-Denis (du).	2	rue de Vesle	rue Neuve.
Brimont (de).	2	faubourg de Laon.	côté droit.
Brûlée.	1	rue Hincmar.	rue du Jard.

C

Cadran-Saint-Pierre (du).	1	rue de l'Arbalète.	rue de Talleyrand.
Capucins (des).	1	rue de Vesle.	rue Hincmar.
Caqué.	1	rue Large.	boulevard des Promenades.
Cardinal-de-Lorraine (du).	2	place Nôtre-Dame.	rue Saint-Etienne.
Carmélites (des).	1	rue des Capucins.	impasse des Carmélites.
Carmes (des).	3	rue du Barbâtre.	rue Neuve.
Carrouge (du),	1	rue de l'Arbalète.	rue des Telliers.
Cérès.	2	place Royale.	esplanade Cérès.
Cernay (de).	2	faubourg Cérès.	à la route.
Champ-de-Mars (du).	2	faubourg de Laon.	côté droit.
Chante-Raine.	3	rue Saint-Bernard.	boulevard Dieu-Lumière.

RUES	Arrond.	TENANTS.	ABOUTISSANTS.
Chapelains (des).	1	rue des Elus.	rue du Cadran-Saint-Pierre.
Château-de-Porte-Mars (du).	1	rue de Mars	rue Saint-Guillaume.
Châtelet (du).	3	rue des Minimes.	rue des Grands-Murs-Saint-Remi.
Châtivesle (de).	1	rue de la Couture.	boulevard des Promenades.
Chemin-de-Ronde (du).	2	rue de Bétheny.	boulev. intér. du Champ-de-Mars.
Cimetière-de-la-Magdelaine (du).	1	rue des Poissonniers.	boulevard des Promenades.
Cimetière-Saint-Hilaire (du).	2	rue Saint-Hilaire.	rue Andrieux.
Clef (de la).	1	rue des Elus.	rue du Cadran-Saint-Pierre.
Clicquot-Blervache.	2	faubourg Cérès.	rue de Bétheny.
Cloître (du).	2	place Royale.	rue du Cardinal-de-Lorraine.
Cloîtres (des).	3	rue de Dieu-Lumière.	place Saint-Nicaise.
Clou-dans-le-Fer (du).	1	place du Palais-de-Justice.	rue du Cadran-Saint-Pierre.
Colbert.	1	place des Marchés.	place de l'Hôtel-de-Ville.
Consuls (des).	1	place de l'Hôtel-de-Ville.	rue de la Renfermerie.
Contray (de).	2	rue du Bourg-Saint-Denis.	rue de l'Université.
Coquebert.	2	boulevard du Temple.	chemin de ronde.
Cordeliers (des).	2	rue de la Peirière.	rue des Trois-Raisinets.
Cormicy (de).	2	faubourg de Laon.	côté gauche.
Cotta.	2	rue de Tambour.	rue du Marc.
Couchant (du).	1	rue du Bourg-Saint-Denis.	rue Brûlée.
Coucy (de).	2	rue du Temple.	rue de Mars.
Courcelles (de).	1	rue de Trianon.	à la route.
Courcy (de).	2	faubourg de Laon.	côté droit.
Créneaux (des).	3	rue du Barbâtre.	place Saint-Timothée.

D			
Deux-Anges (des).	1	place du Palais-de-Justice.	rue des Elus.
Dieu-Lumière (de).	3	place Saint-Timothée.	à la porte Dieu-Lumière.
Dimanches (des).	2	faubourg Cérès.	chemin de Vouziers.
E			
Ecaille (de l')	3	place Saint-Remi.	place Lenoncourt.
Echauderie (de l').	2	rue Pluche.	rue du Temple.
Ecole de Médecine (de l').	2	rue du Cardinal-de-Lorraine.	rue des Anglais.
Ecoles (des).	2	rue Andrieux.	boulevard du Temple.
Ecrevés (des).	1	rue Saint-Guillaume.	rue Henri IV.
Ecrevisse (de l').	1	rue des Tapissiers.	place des Marchés.
Ecu (de l').	2	esplanade Cérès.	rue de Cernay.
Elus (des).	1	place des Marchés.	rue du Clou-dans-le-Fer.
Equerre (de l').	3	rue de Venise.	rue Neuve.
Esplanade (de l').	2	rue Clicquot-Blervache.	
Etape (de l')	1	rue de Talleyrand.	place Drouet-d'Erlon.
F			
Féry.	3	place Saint-Remi.	boulevard de Dieu-Lumière.
Filles-Dieu (des).	2	rue Saint-Symphorien.	rue Montoison.
Fléchambault (de).	3	place de l'Hôtel-Dieu.	faubourg Fléchambault.
Folle-Peine.	3	rue du Jard.	rue des Moulins.
Fusiliers (des).	2	rue Sainte-Catherime.	rue de la Fleur-de-Lys.
Fleur-de-Lys (de la).	2	rue du Bourg-Saint-Denis.	rue des Fusiliers.

RUES.	Arrond.	TENANTS.	ABOUTISSANTS.
		G	
Gabelle (de la).	2	rue Cérès.	rue Sainte-Marguerite.
Gare (de la).		l'Hôtel-de-Ville.	boulevard des Promenades.
Gerbert.	3	rue du Barbâtre.	boulevard Gerbert.
Gobelins (des).	2	faubourg Cérès.	côté droit.
Grand-Cerf (du).	3	place Suzanne.	place Saint-Timothée.
Grands-Murs-Saint-Remi (des)	3	place Saint-Remi.	rue Saint-Bernard.
Grenier-à-Sel (du)	2	rue du Marc.	rue de Sedan.
Grosse-Ecritoire (de la).	1	rue de la Renfermerie.	rue de Mars
Grue (de la)	2	rue Cérès.	rue Sainte-Marguerite.
		H	
Haute-Saint-André.	1	Hôtel de Ville.	boulevard des Promenades.
Henri IV.	2	rue de Mars.	place du Château-de-Porte-Mars.
Hincmar.	1	rue du Bourg-Saint-Denis.	au canal
Hôpital (de l').	2	rue Cérès.	rue Sainte-Marguerite
Houzeau.	1	boulevard Gerbert.	chemin de ronde.
		I	
Isle (de l').	2	rue des Cordeliers.	rue Montoison.
		J	
Jacquart.	2	faubourg Cérès.	rue de Bétheny.
Jard (du).	1	rue du Bourg-Saint-Denis.	boulevard de Fléchambault.
Justice.	2	rue Coquebert.	nouveau chemin de ronde.

L

Large.	1	place Drouet-d'Erlon.	rue de l'Arquebuse.
La Salle (de).	1	place du Palais-de-Justice.	rue des Elus.
Legendre.	2	rue Cérès.	rue de l'Avant-Garde.
Levant (du).	2	place Godinot.	rue Ponsardin.
Libergier.	2	rue du Bourg-Saint-Denis.	au canal.
Linguet.	2	rue du Marc.	boulevard de Mars
Luxembourg (de).	2	rue Cérès.	rue de Monsieur.

M

Mâcon.	2	rue des Trois-Raisinets.	rue Ponsardin.
Magdelaine (de la).	1	rue de Vesle.	Cimetière-de-la-Magdelaine.
Macquart.	2	rue de Bétheny.	côté droit
Marc (du)	2	rue Pluche.	rue du Grenier-à Sel.
Marlot.	1	rue Brûlée.	rue du Jard.
Marmouzets (des).	2	rue Cérès.	rue Sainte-Marguerite.
Mars (de).	2	place de l'Hôtel-de-Ville.	faubourg de Laon.
Martyrs (des).	3	rue des Créneaux.	rue du Grand-Cerf.
Minimes (des).	3	place Saint-Remi.	boulevard Dieu-Lumière.
Moissons (des).	2	rue de Cernay.	côté droit.
Monsieur (de).	2	place des Marchés.	rue Andrieux.
Mont-d'Arène (du).	2	faubourg de Laon.	côté gauche.
Montoison.	2	rue Ponsardin.	impasse de la Belle-Tour.
Moulins (des).	3	rue Neuve.	boulevard Fléchambault.
Murs (des).	2	rue de l'Université.	rue Ponsardin.
Mont-Laurent.	3	rue du Barbâtre.	rue Ponsardin.

RUES.	Arrond.	TENANTS.	ABOUTISSANTS.
N			
Nanteuil.	2	rue Cérès.	rue de Monsieur.
Neufchâtel (de).	2	faubourg de Laon.	côté droit.
Neuve.	1 et 3	rue du Bourg Saint-Denis.	place Suzanne.
Noël.	1	rue des Telliers.	boulevard des Promenades.
Normandie	3	rue du Barbâtre.	rue Neuve.
Notre-Dame.	2	rue du Cloître.	place du Parvis-Notre-Dame.
Notre-Dame-de-L'Épine.	2	rue de Monsieur.	rue Pluche.
Nouvelle Marlot.	1	rue Marlot.	chaussée du port.
O			
Orphelins (des).	3	rue du Barbâtre.	rue Neuve.
Oseille (d').	3	rue Perdue.	place Suzanne.
P			
Perdue.	3	rue d'Oseille.	rue des Créneaux.
Petit-Arsenal (du).	2	rne de Monsieur.	rue Legendre.
Petit-Four (du).	1	rue Noël.	rue Saint-Guillaume.
Perrière (de la).	2	place Royale.	rue Saint-Etienne.
Petits-Augustins.	3	rue des Augustins.	
Pistolet (du).	3	place Lenoncourt.	rue des Tuileries.

Pluche.	2	place des Marchés.	rue de l'Avant-Garde.
Poissonniers (des).	1	rue de Vesle.	rue Large.
Ponceau (du).	1	rue de Courcelles.	rue de Saint-Brice.
Ponsardin.	2	rue Cérès.	place des Réservoirs.
Pouilly (de).	1	place de l'Hôtel-de-Ville.	rue du Carrouge.
Préau (du).	2	place du Chapitre.	rue de Notre-Dame.
Prison (de la).	2	place de l'Hôtel-de-Ville.	rue du Marc.
Puits-au-Sang.	2	rue de Bétheny.	rue Coquebert.

R

Rainssant.	2	rue de l'Isle.	rue des Filles-Dieu.
Renfermerie (de la).	1	rue de la Grosse-Ecritoire.	rue du Petit-Four.
Réservoir (du).	3	place Saint-Nicaise.	boulevard Cérès.
Rogier.	2	rue Cérès.	boulevard de Mars.
Romains (des).	2	faubourg de Laon.	côté gauche.
Rouillé.	1	rue Salin.	rue de la Renfermerie.
Royale.	1	place Royale.	place des Marchés.
Ruisselet (du).	3	rue Neuve.	boulevard Fléchambault

S

Sac (au).	2	Esplanade Cérès.	rue Clicquot-Blervache.
Saint-André.	2	rue de Bétheny.	rue de la Barre.
Saint-Bernard.	3	rue de Fléchambault.	boulevard de Dieu-Lumière.
Saint-Brice.	1	rue de Trianon.	

RUES.	Arrond.	TENANTS.	ABOUTISSANTS.
Sainte-Catherine.	2	place du Parvis-Notre-Dame.	rue du Bourg-Saint-Denis.
Saint-Crépin.	2	rue de Monsieur.	rue Pluche.
Saint-Etienne.	1	rue de la Renfermerie.	place du Château-de-porte-Mars.
Saint-Guillaume.	2	rue de la Perrière.	place Godinot.
Saint-Hilaire.	2	rue Andrieux.	boulevard de Mars.
Saint-Jacques.	1	rue de Vesle.	place Drouet-d'Erlon.
Saint-Jean-Césarée.	3	place Saint-Nicaise.	boulevard Cérès.
Saint-Julien.	3	place Saint-Timothée.	place Saint-Remi.
Saint-Maurice.	3	rue du Barbâtre.	rue Neuve.
Sainte-Marguerite.	2	rue de la Perrière.	rue Ponsardin.
Saint-Nicaise.	3	place Saint-Nicaise.	rue Ponsardin
Saint-Pierre-les-Dames.	2	place Godinot.	rue des Murs.
Saint-Remi.	3	place Suzanne	rue Simon.
Saint-Sixte.	3	place Saint-Timothée.	place Saint-Nicaise.
Saint-Symphorien.	2	rue Sainte-Marguerite.	place Godinot.
Saint-Thierry.	2	faubourg de Laon.	côté gauche.
Saint-Thomas.	2	faubourg de Laon.	
Saint-Yon.	2	rue Sainte-Marguerite.	rue Mâcon.
Sainte-Balsamie.	3	rue des Salines.	rue Ponsardin.
Salines (des).	3	rue du Barbâtre.	place Saint-Nicaise.
Salin.	1	rue de Pouilly.	rue Rouillé.
Savoye (de)	2	rue de Bétheny.	côté gauche.
Sedan (de).	2	rue de Mars.	rue du Temple.
Simon.	3	rue des Moulins.	place de l'Hôtel-Dieu

T

Tannerie (de la).	1	rue de Vesle.	boulevard Fléchambault.
Talleyrand (de).	1	rue de Vesle.	rue Noël.
Tambour (de).	2	place des Marchés.	place de l'Hôtel-de-Ville.
Tapissiers (des).	2	place Royale.	place du Palais-de-Justice.
Telliers (des).	1	rue du Cadran-Saint-Pierre.	rue Noël.
Temple (du).	2	rue de l'Echauderie.	rue de Coucy.
Thillois (de).	1	rue de la Couture.	rue des Poissonniers.
Tirelire (de la).	1	rue du Petit-Four.	boulevard des Promenades.
Tournebonneau.	3	rue Saint-Bernard.	boulevard Dieu-Lumière.
Tournelle (de la).	2	rue des Anglais.	rue des Fusiliers.
Tournelles (des).	2	place du Parvis-Notre-Dame.	rue des Fusiliers.
Trésor (du).	2	place du Palais-de-Justice.	rue Notre-Dame.
Trianon (de).	1	rue de Courcelles.	rue de Saint-Brice.
Trois-Piliers.	3	rue de Neufchâtel.	
Trois-Raisinets (des).	2	rue Sainte-Marguerite.	rue des Cordeliers.
Tronsson-Ducoudray.	2	place du Palais-de-Justice.	place du Parvis-Notre-Dame
Trudaine.	1	place Royale.	place des Marchés.
Tuileries (des).	3	rue du Châtelet.	rue Saint-Bernard.

U

Université (de l').	2	place Godinot.	rue du Barbâtre.

V

RUES.	Arrond.	TENANTS.	ABOUTISSANTS.
Vauthier-le-Noir.	2	rue de l'Université.	rue des Anglais.
Venise (de).	1	rue Neuve.	boulevard de Fléchambault.
Vesle (de).	1 et 2	place du Palais-de-Justice.	faubourg de Vesle.

IMPASSES.

A

IMPASSES.	Arrond.	TENANTS.
Arbalète (de l').	1	rue de l'Arbalète.

B

IMPASSES.	Arrond.	TENANTS.
Bailla.	3	rue Bailla.
Belle-Tour.	2	rue Montoison.
Bois-de-Vincennes (du).	8	rue Saint-Symphorien.

Bras-d'Or (du).	1	place des Marchés..
Bûchette (de la).	2	rue Pluche.
	C	
Canneton.	2	rue Rogier.
Carmélites.	1	rue des Carmélites.
Carrouge.	1	rue du Carrouge.
Cerf-Volant (du).	2	rue Saint-Symphorien.
Chapeaux (aux).	2	place des Marchés.
Chats (aux).	2	place des Marchés.
Chenia (grande impasse).	3	rue des Cloîtres.
Chenia (petite impasse).	3	rue des Cloîtres.
Chanvrerie (de la).	1	rue de l'Arbalète.
Commerce (du).		place Royale.
Cloîtres (grande impasse).	3	rue des Cloîtres.
Cloîtres (des) (petite impasse).	3	impasse des Cloîtres.
Comte-d'Artois (du).	2	rue du Bourg-Saint-Denis.
Croix-Rouge (de la).	2	rue Rogier.
	D	
Deux-Anges (des).	1	rue des Deux-Anges.
	E	
Esplanade (de l').	2	boulevard du Temple.

IMPASSES	Arrond.	TENANTS.
	F	
Fléchambault.	2	Faubourg Fléchambault.
Fleur-de-Lys (de la).	2	rue de la Fleur-de-Lys.
	L	
Lasalle.	1	rue Lasalle.
Levant (du).	2	rue du Levant.
	M	
Marchés (des).	2	place des Marchés.
Moulin-Brûlé (du).	1	rue de Vesle.
	P	
Parvis-Notre-Dame (du).	2	place du Parvis-Notre-Dame.
Petit-Four (du).	1	rue du Petit-Four.
Pluche.	2	rue Pluche.

	R	
Rogier.	2	rue Rogier.
	S	
Saint-André.	2	rue Saint-André.
Saint-Etienne.	2	rue Saint-Symphorien.
Saint-Pierre.	1	rue du Carrouge.
Sainte-Balsamie.	3	rue des Salines.
Saint-Jacques.	1	rue de la Couture.
Saint-Julien.	3	rue Saint-Julien.
Saint-Symphorien.	2	rue Saint-Symphorien.
	T	
Tapissiers (des).	2	rue des Tapissiers.
Temple (du).	2	rue du Temple.
Tirelire (de la)	1	rue de la Tirelire.
Tripes (aux).	2	boulevard du Temple.

PLACES.

PLACES.	Arrond.	RUES QUI Y TIENNENT.
A		
Abreuvoir.	1	rue de Vesle.
B		
Barrée.	2	rue des Cordeliers.
Belle-Tour.	2	rue du Levant, boulevard Gerbert.
Boucheries (des).	1	rues du Carrouge et Salin.
C		
Chapitre (du).	2	rues des Tapissiers et du Préau.
Château-de-Mars (du).	2	route impériale et boulevard des Promenades.
D		
Drouet-d'Erlon.	1	rue Saint-Jacques et boulevard des Promenades.
F		
Favorite.	2	rue de Cernay.

G

Godinot.	2	rues Saint-Etienne, du Levant, Saint-Symphorien et Saint-Pierre-les-Dames.

H

Hôtel-de-Ville (de l').	1	rues Colbert, de Mars, des Consuls, Salin, de Pouilly, de la Prison et de Tambour.
Hôtel-Dieu (de l').	3	rue Simon, place Saint-Remi et rue de Fléchambault.

L

Lenoncourt.	3	rues des Grands-Murs-Saint-Remi, du Pistolet, du Châtelet.

M

Marchés (des).	1-2	rues Royale, Colbert, de l'Arbalète, des Élus, Trudaine, Bertin, de Monsieur, Pluche, de Tambour.

P

Palais-de-Justice (du).	2	rues des Tapissiers, de Vesle, La Salle, des Deux-Anges, du Trésor, Tronsson-Ducoudray, du Clou-dans-le-Fer.
Parvis-Notre-Dame (du).	2	rues Notre-Dame, Tronsson-Ducoudray, Sainte-Catherine, des Fusiliers, des Tournelles, du Cardinal-de-Lorraine.

R

PLACES	Arrond.	RUES QUI Y TIENNENT.
Réservoir.	3	rues Ponsardin et Dieu-Lumière.
Royale.	1	rues Cérès de la Perrière, du Cloître, des Tapissiers, Trudaine. Royale, Bertin.

S

PLACES	Arrond.	RUES QUI Y TIENNENT.
Saint-Maurice.	3	rues Neuve, Saint-Maurice
Saint-Nicaise.	3	rues des Salines, Saint-Sixte, des Cloîtres, des Réservoirs, Saint-Jean-Césarée, Saint-Nicaise.
Saint-Remi.	3	place de l'Hôtel-Dieu, rue des Minimes, Féry, Saint-Julien et des Grands-Murs-Saint-Remi.
Saint-Timothée.	2	rues des Créneaux, du Grand-Cerf, Saint-Julien, Dieu-Lumière, des Cloîtres, Saint-Sixte.
Saint-Thomas.	2	faubourg de Laon, rue de Neufchâtel.
Suzanne.	3	rues Neuve, Saint-Remi, du Grand-Cerf, d'Oseille.

ESPLANADE.

PLACES	Arrond.	RUES QUI Y TIENNENT.
Esplanade Cérès.	2	rues Cérès, des Marchés-aux-Chevaux, de l'Ecu, faubourg Cérès, rues au Sac, de Bétheny, boulevard du Temple.

BOULEVARDS.

BOULEVARDS	Arrond.	RUES QUI Y ABOUTISSENT.
Bastion (du).	2	faubourg de Cérès, route de Cernay.
Chemin de fer (du).	1	Porte-Mars, le canal.
Dieu-Lumière.	3	boulevard Cérès, rues Féry, Tournebonneau, Chante-Raine, des Minimes, boulevard Fléchambault.
Fléchambault.	3	rue Fléchambault.
Mars (de).	2	rues de Mars, Linguet, Saint-Hilaire, du Cimetière-Saint-Hilaire, Rogier.
Promenades (des)	1	place du Château-de-Porte-Mars, rues de la Tirelire, Noël, de la Couture, de Châtivesle, Caqué, de l'Arquebuse, du Cimetière-de-la-Madelaine, rue de Vesle.
Temple (du) *(extérieur)*.	2	rue du Champ-de-Mars, esplanade Cérès.

FAUBOURGS.

FAUBOURGS.	Arrond.	RUES QUI Y TIENNENT.
Cérès.	2	Esplanade Cérès (côté droit), rue de Cernay, cour des Echelles, rue des Gobelins (côté gauche), rue Clicquot-Blervache, cours des Sœurs, Dauphinot, rue de la Barre, rue Jacquart.

FAUBOURGS.	Arrond.	RUES QUI Y TIENNENT.
Clairmarais.	1	rues de Courcelles, Saint-Brice, Trianon, Ponceau.
Dieu-Lumière.	3	rue Dieu-Lumière.
Epernay (d').	1	faubourg de Paris, chemin de fer.
Fléchambault.	3	rue Fléchambault.
Laon (de).	2	rues de Mars (côté droit), de Neufchâtel, de Brimont, de Courcy (côté gauche), du Mont-d'Arêne, de Cormicy.
Paris (de).	1	rue de Vesle.
Vesle (de).	1	rues de Vesle, d'Epernay.

COURS.

Bon-Air.	rue de l'Equerre.
Coulon.	rue du Barbâtre.
Des Echelles.	faubourg Cérès.
Des Sœurs.	faubourg Cérès.
Dauphinot.	faubourg Cérès.
Lespagnol.	rue du Barbâtre.
Saint-Ange.	rue du Barbâtre.
Saint-Rigobert.	rue du Grand-Cerf.

RUELLES.

Crocs (aux).	place des Marchés.
Chats (aux).	place des Marchés.
Chapeaux (aux).	place des Marchés.

CHEMINS, CHAUSSÉES, ROUTES.

Chemin de passe Demoiselles.	1	rue de Vesle.	
Chemin de Courlancy.	1-2	route d'Epernay et faubourg Fléchambault.	
Chemin de Saint-Brice.	1		Promenades.
Chemin des Bons-Malades.	1	faubourg de Paris.	chemin de fer.
Chaussée Bocquaine.	1	rue de Vesle.	
Chaussée du port.	1	rue de Vesle.	
Chaussée Saint-Louis.	1	place de l'Abreuvoir, rue de Vesle.	
Route de Châlons.	3	faubourg Dieu-Lumière.	

Les principaux hôtels de la ville sont : le Lion-d'Or, la Maison-Rouge, l'Arbre-d'Or, la Croix-Blanche, le Commerce, l'Hôtel-Colbert, le Palais. De ces divers établissements partent de nombreux omnibus pour le service de la ville et la correspondance des chemins de fer pour Sedan, Laon, Saint-Quentin, La Fère, Soissons, Mourmelon, Châlons, Rethel, Mézières, Epernay etc., etc.

Foires : 7 Janvier, 3 jours; le premier mardi après Pâques, 8 jours; 23 Juillet, 3 jours ; 30 Septembre, 3 jours.

Nous terminerons cette description par la nomenclature des monuments publics, curiosités et lieux à visiter, tant dans la ville de Reims que dans ses environs.

A REIMS.

L'Archevêché et sa chapelle.

L'Arc de triomphe de la porte de Mars.

La Cathédrale.

L'ancien et le nouveau Château-d'Eau.

Le Cimetière du Nord.

L'école de médecine, son jardin botanique et son musée d'histoire naturelle.

L'Eglise Saint-Remi.

La Fontaine Saint-Nicaise.

La Fontaine des Boucheries.

La Gare et son Jardin.

La Grille de la Porte de Paris.

L'Hôtel-Dieu et sa Chapelle.

L'Hôtel-de-Ville, sa Bibliothèque et son Musée.

L'Hôpital-Général et sa lingerie.

La Maison dite des Musiciens, rue de Tambour.

Les Maisons moyen âge avec leurs sculptures en bois, place des Marchés.

La Mosaïque romaine découverte dans les Promenades.

Le Palais-de-Justice.

La Place Royale et la statue de Louis XV.

La Place Godinot et sa Fontaine.

Les Promenades.

La statue de Colbert.

La statue du maréchal Drouet-d'Erlon.

Les antiques carrières de craie du Mont-de-la-Housse.

Les touristes qui visitent Saint-Remi ne doivent pas oublier les crayères de Reims, situées à la porte Dieu-Lumière; ces crayères ou carrières de craie

remontent à la plus haute antiquité ; leur origine est inconnue ; l'on sait cependant qu'elles servirent de refuge aux protestants, et très-probablement aussi aux premiers chrétiens.

Elles ont été transformées en caves à vin de champagne ; les étrangers pourront s'assurer en les visitant que rïen ne peut leur être comparé pour l'étendue, le grandiose et le pittoresque.

ENVIRONS DE REIMS.

BERRU.

Le point le plus élevé du département ; les eaux minérales.

BRIMONT.

Le château de l'Ermitage ; la ferme du château.

CHAMERY.

Grandes richesses conchyliologiques.

HERMONVILLE.

Ses bois, ses carrières, ses sources d'eaux minérales.

MERFY, CHENAY.

Point de vue très-pittoresque sur les vallées de la Vesle et du Noron : fontaine d'eau minérale.

MONTCHENOT.

Promenades dans la forêt : sites très-remarquables.

NOGENT.

A peu de distance de ce village sont les débris d'un mallus ou temple druidique.

RILLY.

Ses magnifiques coteaux ; le tunnel du chemin de fer ; la forêt de Germaine ; source d'eau ferrugineuse froide.

SAINT-THIERRY.

L'ancien château des archevêques de Reims ; l'église, l'une des plus anciennes du diocèse.

VERZENAV, VERZY.

Beaux sites ; les célèbres faux de Saint-Basle.

VILLEDOMMANGE.

La chapelle de Saint-Lié, au sommet de la montagne du même nom : magnifique panorama de la ville de Reims et des collines qui l'environnent.

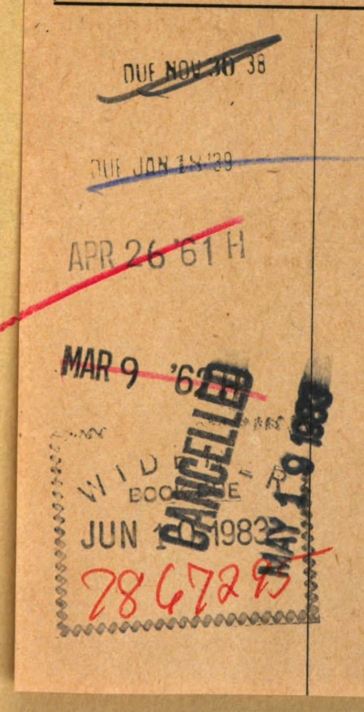
TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Préface	5
Histoire de Reims	7
Liste des rois et reines de France sacrés à Reims	58
Statistique	68
Liste chronologique des archevêques de Reims	69
Monuments religieux	81
Notre-Dame	81
Saint-Remi	102
Saint-Jacques	106
Saint-Maurice	106
Hôpital général	107
Saint-André	107
Saint-Thomas	107
Monuments civils	108
Hôtel de ville	108
Place royale	110
Palais de Justice	110
Marché couvert	110
Place Godinot	111

Place Drouet.................................... 112
Fontaine des Boucheries......................... 112
Abattoir.. 112
Promenades...................................... 112
Arc de triomphe................................. 112
Machine hydraulique............................. 113
Mosaïque romaine................................ 115
Histoire de Reims du XVe au XVIIe siècle............ 137
Idem au XIXe siècle...................... 153
Rémois célèbres................................. 166
Inscriptions commémoratives..................... 167
Anciennes enseignes de Reims.................... 169
Antiquités trouvées à Reims..................... 170
Anciens thermes ou bains des Romains............ 175
Chemins des Romains............................. 177
Bibliothèques et cabinets curieux à Reims....... 178
Galerie historique de Reims..................... 179
Historiens de Reims............................. 181
Armes de la ville de Reims...................... 187
Nomenclature des rues, impasses, places, boulevards, faubourgs, cours et ruelles de la ville de Reims. 190
Hôtels.. 210
Foires.. 210
Curiosités et lieux à visiter à Reims........... 210
Excursions à faire aux environs de Reims........ 214

Châlons, imp. T. Martin.


S·PIERRE
VNAM TIME
LE VIEIL.
A L'IMAGE.
BB
OMNIA IN LABORE


DUE NOV 30 38
DUE JAN 18 '39
APR 26 '61 H
MAR 9 '62
CANCELLED
BOOK DUE
JUN 1 1983
MAY 19 1983
786729

